

« Percevoir l'invisible ».

Le travail de l'expert en écriture selon Edmond Locard (1877-1966)

Rapport final

Recherche réalisée avec le soutien de la Mission Droit & Justice
Février 2010

Philippe Artières, Chargé de recherche au CNRS (responsable scientifique),
Claire Bustarret, Ingénieure de recherche au CNRS,
Muriel Salle, Université Lyon II

Equipe Anthropologie de l'écriture, Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du
Contemporain, UMR8177, EHESS / CNRS
105 bd Raspail, 75006 Paris
Ph.artieres@wanadoo.fr

Sommaire

Introduction	p. 5
Un Policier de l'écriture Philippe Artières	
Chapitre 1	p. 8
Dr Edmond Locard, expert, Lyon Muriel Salle	
Chapitre 2	p. 24
Un expert au travail Philippe Artières	
Chapitre 3	p. 40
« Les jeux d'écriture sont des jeux dangereux... » L'expertise des lettres anonymes Philippe Artières	
Chapitre 4	p. 54
Les savoirs de l'expert en écriture Claire Bustarret	
Sources & Bibliographie	p. 70

Introduction

Un Policier de l'écriture

Philippe Artières

Fils de l'affaire Dreyfus qui vit la mise en cause violente des experts incapables de statuer sur le bordereau et son auteur, au point de laisser la théorie improbable de forgerie d'Alphonse Bertillon s'imposer, Edmond Locard entre en scène au tout début du XXe siècle. Avec lui, et son regard « technique et scientifique », tente de s'imposer non seulement une expertise sûre d'elle-même et de ses méthodes mais un nouveau savoir/pouvoir sur l'écrit.

Dans sa quête des indices, si l'école lyonnaise d'Alexandre Lacassagne s'était intéressée à l'écriture (notamment en collectant nombre d'écrits de prisonniers de St Paul et en dialoguant avec Alfred Binet sur les fondements scientifiques de la graphologie), elle avait préféré comme le rappelle Fr. Chauvaud les questions de traces et de taches aux inscriptions. Dans l'exercice de l'expertise, le médecin devait « apprendre à douter et par conséquent n'avoir pas d'idées préconçues, regarder avec attention ce que l'on regarde, le bien voir, éviter les théories hâtives, se méfier des excès de l'imagination, ne jamais faire d'hypothèses compliquées et procéder par ordre et méthode d'après un plan préalable ». Le regard qu'elle chercha à promouvoir jusqu'au début du XXe siècle, en particulier grâce à la revue des Archives d'Anthropologie criminelle (dans laquelle Locard fera ses premières armes), était celui d'un regard capable de produire une expertise dans des affaires criminelles, dans ce que l'on nommait alors encore les Causes célèbres. De Vacher à Gouffer, Lacassagne fut l'expert des hauts-faits et des grands criminels. L'assassin et son savant gravirent ensemble les marches de la renommée. L'expert génial aux côtés du monstre médiatique. *«La figure anguleuse, le front bas, le crâne étroit, les yeux petits, bridés, tirés en dehors, la lèvre supérieure relevée dans un léger rictus, la mâchoire lourde, la lèvre inférieure un peu pendante, lui donnent une physionomie ingrate, peu sympathique, sans vivacité, ni charme dans l'expression. Il parle lentement, sur un ton monotone et n'apporte jamais aucune animation dans la discussion: la mimique peu expressive pour un homme du midi, n'offre aucune particularité intéressante. L'indolence paraît être le fond du caractère d'Henri Vidal.»*¹

Edmond Locard, à l'inverse, s'imposa tout au long de la première moitié du XXe siècle comme le policier du minuscule, des invisibles événements du quotidien, des querelles de familles, des conflits de voisinage, des petits délits.

¹ Alexandre Lacassagne, Vidal, le Tueur de femmes, Lyon, Storck, 1902 : p. 47.

Aussi, à la médecine légale dont Lacassagne se voulait le promoteur, pensée comme un art « basé sur des règles ou procédés qui font connaître l'application des sciences telles que la physique, la chimie, la biologie aux recherches de la justice », au médecin légiste savant et artiste à la fois², Locard oppose le policier besogneux et travailleur.

Des années durant, dans la ville de Lyon, Locard opéra ce travail silencieux et ingrat de l'expertise de la petite histoire, celle qui s'inscrit au dos d'une enveloppe usagée, celle qui avait pour support et pour objet les petites écritures des hommes et des femmes de l'entre-deux-guerres.

Pour enquêter sur cette figure qui contribua largement à l'élévation de sa propre statue, il s'agit donc d'aller au ras de son activité quotidienne et plonger dans l'ordinaire du laboratoire qu'il créa.

Les archives du laboratoire ne sont pas, à ce jour encore, disponibles : l'Ecole de Police de Saint-Cyr du Mont d'Or qui relève du Ministère de l'Intérieur détient une importante collection de documents et d'objets issus de ses activités mais soustrait cette documentation à la consultation et à la recherche. Restent les archives personnelles d'Edmond Locard déposées aux archives municipales et à la Bibliothèque de Lyon (voir l'inventaire dans les Sources en fin de volume). La prolixité de Locard et les multiples supports de diffusion de son travail (presse, roman, essais, traités) ont produit une imposante bibliothèque (Bibliographie).

C'est cette archive qui a constitué le terrain principal de l'enquête. Fonds privés déposés dans une institution publique, cette archive est d'abord l'archive d'un homme et de son existence, constituée et déposée par ses soins.

À travers ce véritable petit mausolée de papiers dont Denis Benichou a dressé l'inventaire précis³, apparaissent bien sûr le parcours d'un médecin lyonnais, ses multiples entreprises, des engagements lorsque l'histoire individuelle croise l'histoire collective (Chapitre 1). Mais ses archives révèlent aussi et surtout la manière dont il travaillait. Systématique, extrêmement organisé, archivant au fur et à mesure ses expertises, le médecin avait une très intense activité. Registres, rapports, correspondances sont autant de pièces qui donnent véritablement à voir ce « policier de l'écriture » en action. C'est une archive professionnelle qu'il s'agissait donc d'étudier, plus proche de celle produite dans un bureau que dans un laboratoire scientifique. À cette fin, nous nous sommes donc appuyés sur un ensemble de travaux issus de la sociologie du travail et notamment ceux articulant langage et travail. Comment Locard procédait-il au quotidien ? Que faisait-il ? Quels actes accomplissait-il dans l'activité d'expertise ? Autrement dit, il s'agit moins ici de considérer les discours sur l'expertise, sa théorisation, que l'ensemble des gestes parfois infimes de l'expert au travail. (Chapitre 2).

Mais ce que donne à voir cette archive est aussi l'importance croissante, et certaines affaires célèbres donnèrent une visibilité inédite à cet objet, des lettres anonymes. Phénomène massif de l'entre-deux-guerres, la lettre anonyme trouve en Locard son spécialiste ; l'identification et la comparaison des écritures deviennent son grand domaine, « l'anonymographie » sa théorie. Les archives permettent d'observer rétrospectivement comment ce qui deviendra l'essentiel de son activité d'expert après 1945, ces missives privées de signature sont appréhendées. Cette archive montre en reflet une société qui utilise l'écrit anonyme comme outil de régulation de ses conflits. Se révèlent avec ces affaires non seulement un usage de l'écrit mais

² A. Lacassagne, Leçon d'ouverture du cours de médecine légale de la Faculté de médecine de Lyon, le 6 décembre 1896.

³ Denis Benichou, *Fonds Edmond Locard (1883-1967)*. 31 ii 1-164, Mémoire de Master en archivistique, Université de Lyon 3, sous la direction de Noëlle CHIRON-DOREY, août 2006.

également une certaine représentation de l'expert comme médiateur social, proposant une forme de clinique sociale. (Chapitre 3)

Surtout à partir de quelques dossiers extraits des milliers d'affaires, on voit en somme se caractériser un regard qui donne lieu à une immense production théorique sur l'écriture et son élucidation. Ces savoirs sur l'écriture, à commencer par ce que Locard désigne comme la « graphométrie », se nourrissent d'un ensemble d'autres savoirs. Sans le vouloir, le médecin lyonnais contribue à une histoire de l'écriture (Chapitre 4).

Archives d'une vie, archives professionnelles (et scientifiques), archives d'une société et d'un regard sur celle-ci, les papiers d'Edmond Locard offrent une vision profondément inédite du métier d'expert dans l'entre-deux-guerres.

Remerciements

Cette enquête a été rendue possible grâce au soutien conjoint de la Mission Droit et Justice (Ministère de la Justice), de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain) et de l'Université Lyon II.

Nous remercions la fille d'Edmond Locard pour son aide dans ce projet ainsi que la conservatrice des Archives Municipales de Lyon et le conservateur du fonds Locard à la Bibliothèque de Lyon-La Part-Dieu.

Chapitre 1

Dr Edmond Locard, expert, Lyon.

Muriel Salle

Difficile de rédiger une biographie du docteur Edmond Locard, à l'image de son portrait par Doisneau en imperméable façon Humphrey Bogart avec à l'arrière-plan une collection de couteaux, l'homme, le personnage et sa fonction se confondent souvent.

D'abord, le médecin lyonnais a déjà suscité l'intérêt de bien des auteurs. Parmi les parutions les plus récentes, citons seulement l'ouvrage de Marielle Larriaga, *La fabuleuse histoire d'Edmond Locard, flic de province*⁴, ou encore celui de Michel Mazévet intitulé *Edmond Locard, le Sherlock Holmes français*⁵. Si ces deux ouvrages sont l'un et l'autre bien documentés, ils ne sont pas le fait d'historiens de métier et recourent très peu aux sources de première main ce qui, dans le cas de Locard, est particulièrement problématique.

En effet, et c'est le deuxième obstacle à l'entreprise biographique, l'homme a particulièrement bien organisé sa mémoire, recueillant et classant l'essentiel de ses archives de son vivant⁶. Expert réputé, et même célébrité, Edmond Locard prend une part très active à l'élaboration d'un discours sur sa personne et sur son travail, discours très souvent repris tel quel dans les publications postérieures. Il nous faudra donc recourir à d'autres sources, pour tirer un portrait un peu moins conventionnel de l'homme. À défaut, il faudra faire subir à celles-ci un traitement original. Pour cerner Locard, il faut, comme souvent, savoir lire entre les lignes...

Enfin, et c'est la troisième difficulté à laquelle il faut s'affronter, Edmond Locard est un homme multiple, véritable « homme orchestre » pour reprendre le titre d'un article qui lui est

⁴ Marielle Larriaga, *La fabuleuse histoire d'Edmond Locard, flic de province*, Lyon, Éditions des Traboules, 2007, 226 p.

⁵ Michel Mazévet, *Edmond Locard, le Sherlock Holmes français*, Lyon, Éditions des Traboules, 2006, 170 p.

⁶ Ces archives, essentiellement professionnelles, l'ont suivi, comme il était alors de coutume. En 1951, lorsqu'il prend sa retraite et quitte le laboratoire de police qu'il dirigeait, ces documents sont donc transférés à son domicile et cabinet privé. Ce n'est qu'après la mort de sa collaboratrice, Denise Bichambis, que cet ensemble est versé par le petit-fils du médecin, Henri Locard, aux Archives municipales de Lyon où il est actuellement conservé. Ces documents n'ont officiellement fait l'objet d'une procédure de don qu'en 2006, date à laquelle ils ont été partiellement classés et répertoriés. Notons que ce premier ensemble doit pouvoir être complété par l'étude des documents conservés au fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon, dont l'accès demeure toutefois difficile faute de classement.

consacré en 1952⁷. « Artiste, violoniste virtuose, juriste, docteur en médecine, chimiste, botaniste, biologiste, photographe spécialisé dans l'utilisation d'appareils spécifiques, linguiste, spécialiste des germes et de la microbiologie »⁸, Edmond Locard n'est pas seulement polyglotte, il est aussi polygraphe et c'est un amateur éclairé dans bien des domaines. Le « cas » Locard semble une illustration frappante de la mise en garde de Pierre Bourdieu, pour lequel il ne faut pas confondre l'individu avec « l'identité entendue comme constance à soi-même »⁹. Cela doit-il pour autant décourager le biographe ? Sans doute pas, mais il convient de souligner d'entrée que l'identité du criminologue lyonnais est résolument plurielle : Locard est un personnage aux multiples visages. L'entreprise biographique n'en est que plus ardue, ... ou plus passionnante.

Difficile donc de tenter de rédiger la biographie du médecin, d'autant que le statut de « savant » qu'on peut lui attribuer complique encore davantage les choses. En histoire des sciences, la codification du genre biographique est en effet très précoce¹⁰, les « éloges » rituels de l'Académie des sciences fixant les canons de la vie de savant dès l'époque moderne. Dans le courant du XIX^e siècle, les biographies dites « victoriennes » se déploient dans d'étroites contraintes moralisantes, élevant la vie de savant au rang d'un véritable genre littéraire où l'on retrouve les envolées lyriques et les velléités moralistes parfois propres au discours du temps. Leur défaut majeur est la complaisance qu'elles manifestent pour leur objet, encore accentuée par le fait qu'au XIX^e siècle la confiance presque illimitée accordée aux progrès de la science leur confère une fonction édifiante. Le « savant » est alors celui dont l'engagement moral et politique dépasse sa fonction intellectuelle : c'est un missionnaire. La discipline scientifique est envisagée comme une ascèse exemplaire, son objectif terrestre devient un idéal transcendant. Sa biographie tient donc de l'évangile. Cette révérence particulière à l'égard de la science et des savants persiste au cours du XX^e siècle. Les nombreux articles biographiques consacrés à Edmond Locard en sont autant de témoins, d'autant que, dès après la Première Guerre mondiale, le médecin s'est taillé une réputation nationale, et même internationale, et qu'il est un notable particulièrement respecté à Lyon. L'ensemble de ces difficultés étant souligné, on ne renonce pourtant pas à l'entreprise biographique. C'est essentiellement avec ces sources qu'il va nous falloir composer et, plutôt que d'exclure de notre récit les multiples anecdotes, souvent récurrentes, qui donnent leur saveur à ces écrits en même temps qu'elles les invalident, on prend ici le parti résolu de naviguer entre réalité et fiction, pour construire une *autre* biographie du docteur Locard.

Edmond Locard naît donc le 13 décembre 1877, à Saint-Chamond, dans la Loire, ville qu'il quitte bientôt, « à l'âge de trois semaines », pour Allevard, « en plein pays de montagne ». « C'est là que j'ai été élevé » déclare-t-il à Robert Corvol qui recueille ses mémoires en 1958. « C'est pourquoi j'ai décidé de naître à Allevard, exactement comme Maurice Barrès, né à Saint-Flour, décida qu'il était Lorrain... »¹¹, ce qui ne l'empêche pas de

⁷ « Leur violon d'Ingres. Pour le docteur Edmond Locard, c'est tout un orchestre », in *Le Progrès*, 11 septembre 1952. [AML FL 31ii1]

⁸ C'est ce que proclame une affiche anglaise datée du dimanche 19 mars 1953 intitulée : « An Unusual Sleuth ». [AML FL 31ii2]. Traduction de l'auteure.

⁹ Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°62/63, 1986, p.70.

¹⁰ À ce sujet, on renvoie à l'article de Marc-Antoine Kaeser, « La science vécue. Les potentialités de la biographie en histoire des sciences », in *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°8, 2003, p.139-160.

¹¹ Avant-propos aux *Mémoires d'un criminologiste*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1958, p.9.

se dire aussi saint-chamonais¹². Pour anodine qu'elle puisse paraître, l'anecdote n'en est pas moins révélatrice : Edmond Locard est un personnage, au sens romanesque du terme. Et il est bien décidé à tenir lui-même la plume quand il s'agit d'écrire son histoire. C'est un homme conscient de son image, soucieux de sa réputation, et qui ne manque pas d'idées pour créer et entretenir son propre mythe. Pour l'historien, il s'agit donc de naviguer entre vraies informations et anecdotes plus ou moins apocryphes, de démêler le vrai du légendaire, mais de faire parler le premier comme le second car, une chose est sûre, Edmond Locard en est le principal artisan, et il se révèle donc dans l'un comme dans l'autre.

Il voit le jour au sein d'une famille bourgeoise. Son père, Arnould Locard, né en 1841, ingénieur, diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris, vit en rentier éclairé et consacre tout son temps à des recherches en géologie et en paléontologie. Sa mère, Marie Gibert de Sennevieres, née en 1854, est décrite comme une femme cultivée, passionnée de théâtre et de musique. Mais c'est d'une ascendance bien plus lointaine que se réclame avec fierté le médecin. Tous les récits biographiques que nous avons consultés font état d'une généalogie aussi prestigieuse qu'ancienne puisqu'elle remonte à 1066 ! Selon la tradition familiale, c'est au XI^e siècle que de lointains aïeux auraient fui l'Angleterre envahie par Guillaume le Conquérant pour se réfugier en Écosse où, à la faveur de querelles pour l'accession au trône et d'alliances heureuses, ils auraient gagné le patronyme de Lockheart ou Lockhart, « la clé du cœur », avant de revenir en France vers le milieu du XVI^e siècle, quittant l'Écosse par souci de rester catholiques. Aucun des éléments de cette mythologie familiale n'est vérifiable puisque les documents attestant de la vraisemblance de cette histoire auraient été détruits pendant la Révolution ou la Commune, si l'on en croit Denise Stagnara, la fille du docteur Locard, avec laquelle j'ai eu l'occasion de m'entretenir un grand nombre de fois. Elle n'est toutefois pas dépourvue d'intérêt, à plusieurs titres. D'abord, c'est l'occasion d'évoquer le catholicisme : Edmond Locard est croyant¹³, il garde la foi toute sa vie et met un point d'honneur à réaliser gracieusement expertises et consultations médicales quand les patients sont des religieux¹⁴. Chez les Locard, on est catholique et pratiquant, hier comme aujourd'hui. On peut par ailleurs trouver savoureuse cette étymologie du patronyme de Locard qui, dans son laboratoire, et grâce à la mise en œuvre de méthodes scientifiques, s'est attaché pendant toute sa carrière de « criminologiste » à sonder les cœurs des suspects. Mais surtout elle confirme l'origine commune, écossaise, d'Edmond Locard (1877-1966) et de Conan Doyle, et l'on a peine à croire que ce ne soit pas à dessein que le Français souligne une telle ascendance. En effet, les deux hommes sont presque contemporains mais, surtout, ils ont bien des points communs.

¹² « Noble cité que je quittai à l'âge de trois semaines, aussi bien tiens-je à figurer parmi les citoyens illustres et fidèles de cette ville, parmi lesquels j'ai déjà plaisir de citer le Président Antoine Pinay et l'anarchiste Ravachol, tant de fois meurtrier, dont les destins furent différents, le mien aussi d'ailleurs, mais qui étaient de cette terre ». Déclaration d'Edmond Locard à François Picotin, dans « Un célèbre criminologiste : le docteur E. Locard », in *Le Vieux Papier*, janvier 1972, fascicule 243, p.313.

¹³ Sa foi transparaît particulièrement dans le journal qu'il tient au cours de l'année 1918, lors de son séjour aux États-Unis. Ce manuscrit a été publié : Edmond Locard, *Journal de guerre aux États-Unis en 1918. Mission Justin Godart*, Lyon, Editions des Traboules, 2007, 224 p.

¹⁴ Le dépouillement des registres de ces expertises le fait apparaître clairement. [AML 31ii96 à 31ii135, puis 31ii141 à 31ii144]



Sir Arthur Conan Doyle (1859-1930)
en juin 1914



Edmond Locard (1877-1966)
(date inconnue)

Edmond Locard a de l'admiration pour son homologue britannique. Il donne même son nom à l'une des salles de son laboratoire et « parl[e] de lui comme d'un maître, et même d'un maître affectionné, car tous deux ont la même passion : résoudre les énigmes criminelles en employant les ressources de l'esprit scientifique »¹⁵. Surtout, Edmond Locard se réclame régulièrement de la figure tutélaire du personnage créé par Conan Doyle, Sherlock Holmes, détective sagace dont il prétend même que les aventures lui ont inspiré certaines de ses recherches. Il faut dire qu'il a étudié de très près ses « méthodes policières », y consacrant même tout un chapitre dans son ouvrage intitulé *Policiers de roman et de laboratoire*¹⁶. Comme en d'autres occasions au cours de la vie du docteur Locard, la réalité et la fiction se mêlent donc, y compris dans ses travaux scientifiques. L'expert lyonnais confesse ainsi :

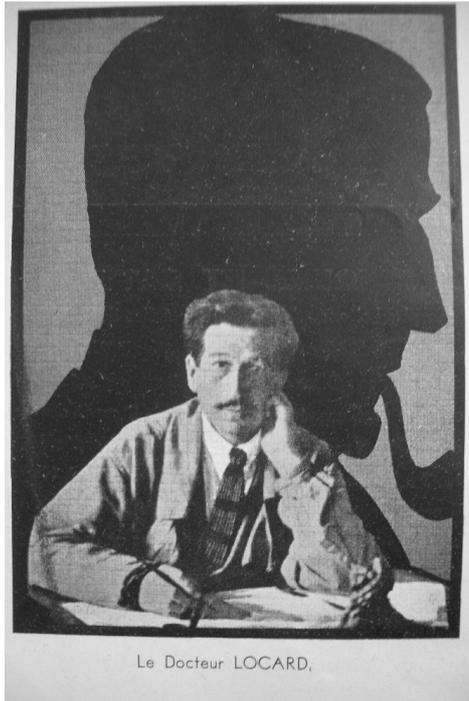
*« J'ai beaucoup d'admiration pour mes collègues de Scotland Yard qui sont les premiers policiers du monde, mais je n'en ai pas moins pour Sherlock Holmes. J'ai toujours dit, et je continue à le dire, que tous les policiers experts ou magistrats, trouveront grand profit à lire ses aventures. C'est dans ces aventures que j'ai, moi-même, puisé le germe de toutes mes inventions... »*¹⁷.

Edmond Locard se place donc de manière assumée et récurrente sous ces auspices, comme le montre un nombre significatif de ses portraits.

¹⁵ François Picotin, *op.cit.*, 1972, p.314.

¹⁶ Edmond Locard, *Policiers de roman et de laboratoire*, Paris, Payot, 1924, 279 p.

¹⁷ François Picotin, *op.cit.*, 1972, p.314.



Photographie du Docteur Locard
parue dans le Magazine *Qui. L'hebdomadaire des faits divers*
« Musée du crime », in *Lectures 1940*,
le 8 août 1946 [AML 31ii4]



Illustration de l'article
de Jean-Charles Reynaud,
10 décembre 1942 [AML 31ii4]

Toutes les inventions de Locard ne sont sans doute pas à mettre au crédit de sa lecture assidue des aventures de Sherlock Holmes. Mais le médecin lyonnais affirme volontiers avoir pensé à étudier les cendres de cigarettes après la lecture des exploits du policier anglais¹⁸, ce qui lui vaut le surnom récurrent de « Sherlock Holmes français » dans la presse¹⁹.

Edmond Locard est un grand lecteur, et en homme qui croit, profondément, à « l'influence des littératures »²⁰, il se dit convaincu de vivre en un temps décisif pour l'histoire de la criminalité et de sa prise en charge.

« De même que Goethe et Chateaubriand ont préparé des générations de neurasthéniques, de même que Hugo et Musset ont fait éclore des âmes tout ensemble romantiques et romanesques, de même, au début du XX^e siècle, une série de publications faisaient naître une sympathie, probablement excessive, pour les

¹⁸ « N'a-t-il pas avoué avoir pensé à étudier les cendres de cigarettes après la lecture des exploits du policier anglais ? » souligne ainsi Jean-Charles Reynaud dans son article intitulé « Musée du crime », in *Lectures 1940*, 10 décembre 1942. [AML FL 31ii1]

¹⁹ Coupures de presse aux Archives municipales de Lyon. [AML 31ii4]

²⁰ Edmond Locard, *op.cit.*, 1924, p.12.

Une telle croyance relève, à l'époque, du véritable *topoï*. On ne compte plus les ouvrages et autres articles tentant d'évaluer l'influence de la littérature sur la criminalité ou de mettre en rapport la publication du *Werther* de Goethe avec le taux de suicides. Sur ce point, je renvoie à ma communication intitulée « L'étrange cas du docteur Lacassagne en sa bibliothèque », prononcée lors du colloque international organisé en mars 2008 par l'équipe de recherche Traverses 19-21 de l'Université Stendhal - Grenoble 3 intitulé « Médecine, science de la vie et littérature ». À paraître.

malfaiteurs, tandis que d'autres romans éveillaient, au cœur de tout homme, le policier qui sommeille. [...] Comme le policier nous devenait sympathique, le délinquant nous est apparu digne d'intérêt [...]. Ainsi naquit Arsène Lupin, produit nécessaire, et, pour ainsi parler, image inversée de Sherlock Holmes »²¹.

C'est donc sans complexe qu'il assume ce rapprochement entre sa pratique professionnelle et les intuitions de ce personnage qu'il considère même, en quelque sorte, comme un véritable signe des temps. Une fois encore, la limite entre fiction et réalité n'est pas claire.



Edmond Locard, pensionnaire des dominicains de Oullins (1888).
Collection de Madame Stagnara

La petite enfance d'Edmond Locard se déroule à la montagne, jusqu'à la naissance de sa sœur, Marguerite, en 1879. La famille Locard s'installe alors à Lyon, au 38 quai Gailleton (à l'époque quai de la Charité) sur les bords du Rhône, en plein cœur de la géographie patricienne lyonnaise. L'enfant est, semble-t-il, très brillant. Après des études chez les demoiselles Blanchoux, il est pensionnaire au collège Saint-Thomas d'Aquin à Oullins où, sous la conduite des pères dominicains, il entreprend notamment l'étude des langues anciennes. À l'âge de 17 ans, il obtient un double baccalauréat, mention Lettres et Sciences, et maîtrise alors onze langues, dont l'hébreu et le sanskrit. Pour le reste, et à l'exception de quelques portraits, on ne sait pas grand chose de l'enfance d'Edmond Locard qui est, sans doute, celle, heureuse et sans histoire, des rejetons de la bourgeoisie lyonnaise, entre ses études à l'internat où il excelle et des parents dont la double influence, scientifique par son père et artistique par sa mère, lui semble très profitable.

C'est sur les conseils de son père que le jeune homme s'oriente ensuite vers des études de médecine, qu'il commence sous le haut patronage du Professeur Léopold Ollier (1830-1900), l'un des pères fondateurs de la chirurgie osseuse et articulaire. D'abord secrétaire de son service de clinique chirurgicale où il se forme pendant 3 ans, il est bientôt attaché à sa personne en qualité de secrétaire particulier. Lorsque le professeur Ollier décède, le 25 novembre 1900, « foudroyé par l'apoplexie en pleine vigueur intellectuelle »²² – mais à l'âge de 70 ans tout de même²³ – le jeune homme doit envisager une réorientation. Il est alors étudiant en médecine depuis 6 ans, et devrait donc se présenter au concours de l'internat s'il envisage de poursuivre son cursus en chirurgie. Mais il a perdu son « patron » et se trouve donc dépourvu de tout soutien. Le voici obligé de changer de voie. Il opte alors pour la médecine légale, « la plus compréhensive des sciences médicales, la moins spécialisée, celle qui est en rapport avec le plus de sciences connexes, celle où l'on peut le plus facilement acquérir cette teinte de toutes choses que conseille Diderot »²⁴. Moins technique, cette spécialité semble également plus conforme au quasi-encyclopédisme de sa formation intellectuelle et de ses intérêts personnels.

²¹ Edmond Locard, *op.cit.*, 1924, p.12-13.

²² Edmond Locard, *La médecine judiciaire en France au XVII^e siècle (1610-1715)*, Lyon, Storck, 1902, p.II.

²³ Selon la pratique de l'époque, on prend alors sa retraite de professeur à l'âge de 73 ans.

²⁴ Edmond Locard, *op.cit.*, 1902, p.III.

C'est à l'occasion de cette réorientation qu'Edmond Locard rencontre le professeur Alexandre Lacassagne, père de la médecine légale et fondateur de l'école lyonnaise d'anthropologie criminelle, auquel il rend un hommage appuyé au début de la thèse qu'il soutient en 1902 :

« J'allai, sans autre recommandation que ma promesse de travailler et d'être assidu, frapper à [son] laboratoire : on m'en ouvrit les portes toutes grande ; j'y ai trouvé une direction et des conseils, j'y ai trouvé surtout une affectueuse protection qui ne s'est jamais démentie ; là, j'ai compris comment la vie de laboratoire peut être en quelque sorte familiale, avec des relations autres que la banalité des rapports de professeur à étudiant ; j'ai compris que la sympathie dont on se sent entouré est le meilleur adjuvant au travail, le meilleur encouragement dans l'effort, la meilleure récompense du travail accompli, et qu'un maître peut faire plus pour un élève par le témoignage de sa bienveillante estime qu'en essayant de lui inculquer un peu de sa sèche érudition ou de sa science hautaine »²⁵.

Entre Edmond Locard et Alexandre Lacassagne se nouent donc des liens d'affection très profonds, qui dépassent la stricte relation professionnelle. Locard est régulièrement reçu au domicile lyonnais de Lacassagne, ou dans sa demeure familiale de Villerest, non loin de Roanne. Et si Lacassagne a formé bien des étudiants, on peut sans doute affirmer que son héritier le plus proche, au sens intellectuel du terme, est bien Edmond Locard²⁶.

En homme rompu à la lecture des romans policiers et qui sait ménager ses effets, Edmond Locard présente cette réorientation vers la médecine légale sur le mode du triple coup de théâtre. Il y a, d'abord, le décès soudain du professeur Ollier – tout de même âgé de 70 ans à une époque où c'est un âge déjà fort avancé – qui le conduit à abandonner la chirurgie osseuse. Un autre coup du sort préside au choix de son sujet de thèse.

« Je m'attachais [d'abord] à l'étude de l'une des plus étranges figures de l'histoire médicale, Nicolas de Blégny, médecin expert, charlatan, et par-dessus tout chevalier d'industrie. Je commençais à réunir des documents sur ce personnage, et j'allais rédiger mon premier chapitre quand parut la préface du livre de Cabanès, Les Morts mystérieuses dans l'histoire, [écrite par Lacassagne, qui] me fut une révélation. C'était tout un programme d'études nouvelles, l'introduction de la science dans l'histoire, la méthode positive appliquée à l'interprétation du passé, l'art de reconstituer soumis au contrôle de la biologie, la conquête de l'histoire par le médecin, par le médecin légiste surtout »²⁷.

Une fois de plus, les projets de l'étudiant évoluent. Une fois de plus, Alexandre Lacassagne est le prophète sur les pas duquel il s'engage. Une fois de plus, c'est la dimension compréhensive de la médecine légale, qui semble permettre de transcender les clivages habituels entre « sciences » et « humanités » qui plaît à Edmond Locard. Enfin, c'est toujours

²⁵ Edmond Locard, *op.cit.*, 1902, p.III-IV.

²⁶ Sur la question des filiations intellectuelles, on renvoie à Françoise Wacquet, *Les enfants de Socrate. Filiation intellectuelle et transmission du savoir XVIIe-XXIe siècle*, Paris, Albin Michel, 2008, 325 p.

²⁷ Edmond Locard, *op.cit.*, 1902, p.VI.

le sort qui le conduit à s'intéresser à la question de l'identification, du moins le prétend-il dans une anecdote qu'il raconte à loisir²⁸.

« Un matin, l'illustre médecin légiste [Alexandre Lacassagne] m'emmena dans un quartier populaire examiner un blessé victime d'un accident du travail. Survient un orage qui nous incite à gagner un abri. Comme la pluie redoublait, Monsieur Lacassagne prit une décision immédiate : "Ne perdons pas notre temps. J'ai dans une serviette des brochures en diverses langues étrangères, notamment un travail fait par un confrère argentin sur les récidivistes. Lisez cela et faites-en moi un compte rendu oral et succinct. L'orage aura le temps de s'éloigner". Il y avait dans le lot une étude sur les empreintes digitales. Ainsi fis-je. Ainsi ai-je trouvé mon Chemin de Damas »²⁹.

Au début de l'année 1901, Edmond Locard s'engage donc dans une thèse de médecine légale sous la direction du Professeur Alexandre Lacassagne. Il soutient cette étude ambitieuse de quelque 479 pages (ce qui est bien supérieur à l'ampleur de la thèse moyenne en médecine à l'époque), intitulée *La médecine légale sous le Grand Roy*, le 17 mars 1902. Ce travail d'histoire de la médecine le consacre comme un disciple du Professeur Lacassagne. La perspective historique est en effet une de celles qui l'intéressent particulièrement. C'est aussi l'occasion pour le jeune thésard d'aborder un grand nombre de sujets chers à son professeur, à commencer par le crime et les empoisonnements bien sûr, mais aussi la prostitution, l'avortement et l'infanticide, l'inversion sexuelle, c'est-à-dire l'homosexualité, ou encore la sorcellerie. Un tel inventaire souligne avec force combien Edmond Locard se positionne comme un disciple du fondateur de la médecine légale. Comme son maître, l'élève s'intéresse particulièrement au tatouage³⁰, ainsi qu'à la question de l'identité et de l'identification³¹. Il consacre l'essentiel de ses travaux à celle des récidivistes. Il faut dire que la question taraude particulièrement les autorités au début du XX^e siècle. L'évolution des pratiques d'identification est à lire à l'aune des bouleversements politiques, économiques et sociaux que la France a connus depuis la Révolution française. Elle va de pair avec l'extension de l'autorité de l'État sur les populations. L'avènement d'une communauté de citoyens à l'échelle du territoire national nécessite la prise en main de leur identification par l'État et la mise en place définitive – mais non sans douleur – "d'identités de papier" indispensables à l'exercice du "pouvoir infrastructural" de l'État, de la conscription à la participation à la vie politique³². La genèse de ces pratiques s'amorce dès l'époque moderne, mais avec la Révolution industrielle et son cortège de mutations économiques et sociales sans précédent historique, il semble indispensable d'améliorer encore les procédures d'identification. « Tout a progressé, hormis l'outillage judiciaire »³³, s'insurge Alexandre Lacassagne. Pourtant, le repérage des individus s'impose d'autant plus aux autorités que, au sein de l'espace public, l'anonymat se substitue peu à peu aux relations d'interconnaissance, l'urbanisation dénouant les liens sociaux traditionnels et la révolution des transports

²⁸ Cette anecdote revient, à quelques nuances près et de manière quasi-systématique, dans les articles à caractère biographique qui sont réunis dans le dossier 31ii4 conservé aux archives municipales de Lyon.

²⁹ Récit autobiographique dactylographié. [AML FL 31ii3]

³⁰ Edmond Locard, « Le tatouage chez les Hébreux », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1908, p.59-62.

³¹ Edmond Locard, « Les services actuels d'identification et la fiche internationale », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1906, p.145-192.

³² Sur ce point, on renvoie à la lecture de Vincent Denis, *Une histoire de l'identité. France (1715-1815)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 462 p.

³³ Alexandre Lacassagne, Préface à Émile Fourquet, « Les vagabonds criminels », in *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1899, p.6.

autorisant une mobilité grâce à laquelle un individu astucieux peut changer de peau à son gré. Pleinement conscient de l'enjeu que constitue désormais l'indentification des individus en général, et des récidivistes en particulier, Edmond Locard publie en 1909 un ouvrage de référence sur le sujet³⁴. « Voilà de la littérature scientifique » s'exclame à sa lecture le professeur Lacassagne, avant de confesser qu'il « éprouve quelque plaisir à penser que [la recherche] a été faite dans [s]on laboratoire et à [s]es côtés »³⁵. La filiation scientifique est ici incontestable. Locard s'inscrit dans cette constellation de chercheurs qui, autour de Lacassagne, évaluent une multitude de moyens d'identification : empreintes digitales ou palmaires, traces de pas, dents, ongles...

Mais les deux hommes entretiennent plus qu'une simple relation de maître à disciple. Le maître a beaucoup d'estime pour son élève, dont il souligne « les connaissances polyglottiques [*sic.*] peu communes »³⁶, l'esprit de synthèse et la capacité de travail. Une fois sa thèse soutenue, Edmond Locard intègre donc l'équipe du laboratoire dirigé par Lacassagne comme secrétaire externe, puis comme préparateur. Il collabore aussi très régulièrement à la revue fondée par le professeur en 1886 : les *Archives d'Anthropologie criminelle*. Il y tient même une rubrique, les *Chroniques latines*, qui paraissent entre 1902 et 1914. La correspondance du Professeur Lacassagne recèle quelques courriers révélateurs de la relation durable qui s'établit entre eux. Maître et disciple deviennent bientôt amis et conjuguent leurs efforts en vue de la création d'un véritable musée de la police scientifique³⁷. Comme son père avant lui a constitué, puis légué au Museum de la ville de Lyon une très importante collection de malacologie, Locard assiste activement Lacassagne dans l'enrichissement de ces collections médicales. Au cours du printemps 1908, à l'occasion d'un voyage effectué en Italie, Edmond Locard écrit ainsi à Lacassagne :

*« La lagune portant conseil, je vais rentrer à Lyon avec des projets de travail sérieux. Outre notre intéressant argot, je compte, si vous le voulez bien, me mettre d'abord dans l'organisation du Musée de Police Scientifique. Je crois que le mieux sera de commencer par l'exécution de nombreuses empreintes de mains, de pieds, et de chaussures, et par des épreuves dactyloscopiques suivant les diverses méthodes. Je vais vous faire envoyer des fiches de tous les pays. D'autre part, n'êtes-vous pas d'avis qu'il y aurait intérêt à collectionner ce qui concerne les fraudes alimentaires (nous avons parlé d'une collection de champignons vénéneux) ? »*³⁸.

Recruté comme préparateur au sein de l'équipe du professeur Lacassagne, le docteur Locard poursuit sa formation en médecine légale et entame des études de droit sur les conseils de son maître. Il obtient sa licence en 1905. Aux côtés du professeur, Edmond Locard apprend la

³⁴ Edmond Locard, *L'identification des récidivistes*, Paris, Maloine, 1909, IV-428 p.

³⁵ Alexandre Lacassagne, *op.cit.*, 1908, p.671.

³⁶ Alexandre Lacassagne, « Compte-rendu de lecture de Edmond Locard, "L'identification des récidivistes" », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1908, p.671.

³⁷ Le musée existe toujours, sous le nom de Musée d'Histoire de la Médecine, au sein de la faculté de médecine de Lyon (Université Claude Bernard-Lyon 1). Ce n'est d'ailleurs pas la seule collection que la ville doit à Edmond Locard. Il est aussi le fondateur d'un musée du crime, installé en 1921 à Saint-Cyr au Mont d'Or, dans le sein de l'École Nationale de Police qui n'est, hélas, plus accessible au grand public, faute de crédits.

³⁸ Courrier d'Edmond Locard à Alexandre Lacassagne, le 10 mai 1908. [BML FA Ms5174]

fécondité du doute. « Apprendre à douter et par conséquent n'avoir pas d'idées préconçues, regarder avec attention ce que l'on regarde, le bien voir, éviter les théories hâtives, se méfier des excès de l'imagination, ne jamais faire d'hypothèses compliquées et procéder par ordre et méthode d'après un plan préalable »³⁹, tel est le credo d'Alexandre Lacassagne. Formé à cette école, Locard, pour lequel « le véritable savant est celui qui sait qu'il ne sait rien »⁴⁰, en conçoit une réelle angoisse de l'erreur, « tragique quand elle atteint l'honneur, la liberté, la vie », et des doutes profonds quant aux capacités de l'entendement humain qui « jamais n'a paru plus faillible [...], tantôt s'en rapportant aux puissances mystiques, tantôt cherchant à saisir ce qu'il peut y avoir de ferme et de sûr dans la raison »⁴¹. Pour éviter de telles erreurs, Locard place toute sa confiance dans l'enquête criminelle, qui doit être menée avec rigueur, et en conformité avec des techniques excluant toute subjectivité préjudiciable. « [La justice] cherche aujourd'hui de nouvelles sûretés dans les méthodes scientifiques. Aux preuves légale, testimoniale et vocale, elle joint ou elle substitue l'indice »⁴². Afin de mettre au point ces « techniques policières » – expression qu'il préfère à celle de « police scientifique »⁴³ – et de parvenir à recueillir les indices susceptibles de confondre les criminels, Locard puise à trois sources : l'anthropologie criminelle de Lacassagne, « c'est-à-dire l'histoire naturelle du malfaiteur »⁴⁴, la criminologie de Lombroso et la criminalistique de Gross. Après avoir visité les plus illustres laboratoires du monde – français, belges, allemands, anglais et italiens, depuis le Service d'anthropométrie judiciaire d'Alphonse Bertillon, jusqu'à celui du professeur Cesare Lombroso de Turin en passant par celui du professeur Reiss de Lausanne – il entreprend de doter la ville de Lyon d'un laboratoire de police scientifique. Après quelques tractations au cours de l'année 1909, le Commissaire Cacaud, secrétaire général pour la police de la ville, l'autorise à mettre en place cette structure d'enquête nouvelle, et la dote même de bureaux, dans les combles, « entre le 5^e étage et le toit, dans une sorte de soupente »⁴⁵ du palais de Justice, situé dans le quartier Saint-Jean, quai Romain Rolland. Nous sommes en 1910. La même année Edmond Locard épouse une jeune cousine, Lucie Soulier (1894-1987), dont il aura deux enfants : Jacques, qui naît en 1914⁴⁶, puis Denise qui voit le jour en 1917.

Dans un premier temps, le personnel du laboratoire est modeste. C'est le moins qu'on puisse dire puisqu'il ne compte qu'un garde-champêtre et un gardien de la paix. Aucun crédit n'est alloué au docteur Locard qui doit d'abord se contenter, pour tout matériel, d'« un vieux bec Bunsen et deux chaises de paille », et ne touchera aucun salaire pendant les quelque 41 ans qu'il passe à la tête de ce laboratoire dont il est le fondateur. Tout se passe comme si la « police scientifique » naissait officieusement, et presque clandestinement même. Inaugurée en janvier 1910, la structure prend le nom de « service anthropométrique ». Elle est rattachée au Commissariat Central de la Sûreté de la ville de Lyon. Sur le papier, sa mission est la réalisation et la conservation des fiches d'identité, selon la norme nationale héritée

³⁹ Alexandre Lacassagne, *Les médecins experts et les erreurs judiciaires*, Lyon, Storck, 1897, p.15. [BML FA 132667]

⁴⁰ Edmond Locard, *Mystères de Lyon*, Lyon, Editions Pierre Bissuel, 1967, p.111.

⁴¹ Edmond Locard, *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris, Grasset, 1918, p.134.

⁴² *Idem.*

⁴³ Edmond Locard, *op.cit.*, 1924, p.14.

⁴⁴ Edmond Locard, *op.cit.*, 1902, p.149.

⁴⁵ « Visite au Docteur Edmond Locard, Directeur du laboratoire technique de police de Lyon », in *L'Annam Nouveau*, jeudi 23 mai 1953. [AML FL 31ii4]

⁴⁶ Il décède brutalement en 1952.

d'Alphonse Bertillon. Lorsqu'il part à la retraite, en 1951, le docteur Locard a établi pas moins de 55 000 fiches de délinquants. Il remplit donc ses fonctions avec zèle. Mais le laboratoire, si modeste soit-il, est aussi divisé dès l'origine en différents « départements » : de biologie, de toxicologie, de balistique, de photographie. Il paraît donc clair que son directeur s'est fixé des missions qui vont bien au-delà de ce qui est officiellement arrêté. Progressivement, ces dernières s'étoffent, et les résultats obtenus permettent au laboratoire et à son directeur de gagner une certaine réputation à l'échelle nationale et même internationale. Depuis les combles du palais de Justice, le docteur Locard s'impose comme le directeur d'un grand service de police scientifique et technique, et mène des travaux novateurs dans de nombreux domaines comme la poroscopie (l'étude des pores, en fait l'identification des orifices sudoripares), la reconnaissance des fausses empreintes, le moulage rationnel des traces de pas, l'étude des caractéristiques de l'écriture à main guidée, l'étude des poussières ou l'application du bromhydrate pour l'analyse des taches de sang. L'équipement du laboratoire progresse également, le docteur Locard acquérant la plupart des appareils sur ses fonds propres⁴⁷. Ponctuellement, la Chambre de commerce du Rhône participe⁴⁸ également à ces achats de matériels performants, notamment un appareil microphotographique qui permet de fixer sur un support papier des observations microscopiques, ou encore d'analyser des poussières. La photographie des pièces à conviction constitue une innovation majeure et induit un profond changement de la figure de l'expert. Désormais, des éléments qui ne sortaient précédemment pas du laboratoire peuvent être produits devant les tribunaux. Nanti d'une légitimité technique nouvelle, l'expert n'est plus seulement un homme de cabinet, un homme de l'ombre. Il peut se produire à la barre et mettre des preuves sous les yeux du tribunal, ce qu'Edmond Locard, qui aimait à se produire en public⁴⁹, va faire avec brio. Il se consacre, dès ses débuts à la tête du laboratoire, à la graphologie, à laquelle il veut redonner un caractère strictement scientifique à la suite d'Alfred Binet, fondateur de la psychologie expérimentale et professeur à la Sorbonne, qui avait le premier soumis à l'expertise de quelque cent graphologues, professionnels et amateurs, une collection de cent autographes dont cinquante provenaient « d'hommes indiscutablement supérieurs (musiciens, littérateurs, peintres, chimistes, médecins, naturalistes, mathématiciens, etc.) et cinquante de criminels avarés, meurtriers, sadiques, cambrioleurs ou incendiaires »⁵⁰. Après les erreurs de triste mémoire commises en ce domaine par des professionnels, par ailleurs spécialistes des questions d'identification, à l'instar d'Alphonse Bertillon qui se trompa lourdement, on le sait, lors de l'affaire Dreyfus⁵¹, c'était pour le moins courageux. Rigoureux et méthodique, Locard s'attache à redonner toute légitimité à l'étude des écritures et ne tarde pas à se tailler une réputation d'expert en la matière.

La Première Guerre mondiale survient alors et Edmond Locard, âgé de 37 ans, est mobilisé. Esprit de synthèse, capacité de déduction, maîtrise de diverses langues étrangères et alphabets : ces compétences scientifiques le conduisent au service du Chiffre, à Paris. Ce

⁴⁷ Les archives du service anthropométrique n'ont malheureusement pas été retrouvées. Sur ce point on s'en tient donc aux déclarations et témoignages divers recueillis auprès des élèves et collaborateurs d'Edmond Locard.

⁴⁸ Là encore, les choses semblent se dérouler tout à fait officieusement.

⁴⁹ Ses talents de conférencier sont loués par tous ses biographes. Sur ce point les témoignages convergent indiscutablement : Edmond Locard est un homme brillant en public.

⁵⁰ Alfred Binet, *Les révélations de l'écriture d'après un contrôle scientifique*, Paris, F.Alcan, 1906, p.VI.

⁵¹ Edmond Locard revient sur le sujet dans une brochure datée de 1937 : Edmond Locard, *L'affaire Dreyfus et l'expertise des documents écrits*, Lyon, J. Desvigne, 1937, 66 p.

départ forcé occasionne une correspondance entre Locard et son épouse, dont l'essentiel est conservé dans la maison de famille de Garanches, près de Villefranche-sur-Saône. Les quelques courriers que Denise, la fille de Locard, nous a permis de consulter, révèlent la tendresse des sentiments de Louise pour son mari. « Tu ne nous vois pas séparés même trois mois. Je tomberai malade de chagrin si je n'ai pas le ferme espoir de te rejoindre. Je ne peux plus attendre, je t'aime trop, mon cher petit homme »⁵². La séparation va pourtant durer, Edmond Locard passant le conflit à Paris, à déchiffrer les messages codés allemands. Il met au point des méthodes de décryptement efficaces, en fonction de la méthode de rédaction du cryptogramme : méthode d'intervention « par remplacement des lettres de l'alphabet par des lettres correspondantes dans d'autres alphabets » ; méthode de transposition « où l'ordre des lettres est brouillé et détectable à l'aide d'une grille ; ou encore méthode du dictionnaire, « où chaque correspondant possède un dictionnaire dans lequel les mots sont remplacés par des nombres »⁵³. Au début du conflit, l'Allemagne, qui utilisait précédemment la méthode du dictionnaire, surprend ses ennemis en lui préférant celle de la transposition.

« On écrit la suite du texte, lettre par lettre, en colonnes, puis on brouille l'ordre des colonnes en suivant un mot clef. Si par exemple le mot clef est KAISER, la seconde colonne, sous A, sera la première, la cinquième, sous E, sera la deuxième, la troisième, sous I, la troisième. On suit simplement l'ordre alphabétique des lettres de la clef. On recopie alors horizontalement les colonnes dans l'ordre qui vient d'être dit. Le décryptement se fait en recherchant les groupes possibles [...]. Un groupe allemand comme SCH, le groupe anglais TH, des groupes français comme ANT ou ENT sont des points de départ excellents »⁵⁴.

Un tel chiffre ne présente théoriquement guère de difficulté de déchiffrement, mais l'ennemi a pris soin de faire un « double relevé, c'est-à-dire d'appliquer deux clefs successives »⁵⁵. Après quelques jours d'effort, Locard en vient cependant à bout, ce qui lui vaut d'ailleurs d'être décoré de la Légion d'Honneur après la guerre.

À la fin du conflit, il s'embarque pour les États-Unis à bord du navire *La Lorraine* en compagnie de l'avocat lyonnais Justin Godart et du major Rist, médecin des Hôpitaux de Paris. Répondant à l'invitation de la Croix-Rouge américaine et de l'Association des Jeunesses Chrétiennes (YMCA), les trois hommes doivent faire une tournée de conférences afin de faire connaître la situation de la France et de remercier les Américains, qui se sont joints aux Alliés en 1917. Le voyage dure plusieurs mois, du 27 avril au 6 juillet, et mène les Français de New York à Saint-Paul (Minnesota).

À son retour, Edmond Locard reprend ses activités à la tête de son laboratoire lyonnais dont l'équipement s'étoffe progressivement, bien que son directeur ait un jour déclaré ne pas croire à l'outillage compliqué dans la criminalistique, l'essentiel du métier résidant dans l'expérience. En 1926, le laboratoire acquiert un instrument macrophotographique permettant l'analyse des poussières et une lampe de Wood à ultraviolets, indispensable pour l'expertise des écritures et notamment l'analyse des papiers ou des encres. Un spectroscope est également acheté, qui permet de mener des analyses de taches de sang. Enfin, en 1933, c'est un synchroscope, appareil permettant d'obtenir sur une même plaque deux photographies de documents ou d'objets à comparer, qui fait son apparition dans le laboratoire. Locard dirige

⁵² Lettre de Louise à Edmond Locard, octobre 1915. Collection privée de Madame Denise Stagnara.

⁵³ Edmond Locard, *La cryptographie en technique policière. Emploi des écritures chiffrées par les malfaiteurs*, Lyon, Rey, 1912, p.7.

⁵⁴ Edmond Locard, *op.cit.*, 1912, p.21.

⁵⁵ *Idem.*

des recherches novatrices, et conçoit même de nouveaux appareils. Il met au point le hatoscope, un microscope destiné aux expertises balistiques. En 1925, il dessine et élabore le prototype du grasphoscope, qui permet l'expertise des documents écrits grâce à un ingénieux dispositif composé d'une planchette de 28 x 18 centimètres se déplaçant dans les deux dimensions sous le champ du microscope. Il se fait bientôt une spécialité de l'expertise en écriture, en réalisant plus d'une dizaine de milliers au cours de sa carrière. C'est d'ailleurs au sortir de la guerre, en 1920 qu'il intervient dans l'affaire de Tulle, dont les faits, bien connus, remontent à 1917.

Le laboratoire reçoit de nombreux élèves venus du monde entier, et qui se forment dans ces combles aux techniques les plus pointues. Citons par exemple le suédois Harry Soderman qui travaille au laboratoire de 1925 à 1928 avant de devenir professeur de criminologie à l'université de Stockholm, directeur de l'institut national de technique policière de Suède et rapporteur de la commission internationale de police criminelle. Edmond Locard enseigne également la criminalistique et la médecine légale à l'Université. Un diplôme officiel d'Études Supérieures de Criminalistique est même créé, sur son initiative et avec l'aide du ministère de l'Intérieur, mais il disparaît en 1934⁵⁶. Surtout, Edmond Locard publie abondamment, presque un volume par an à partir de 1919. Sa production éditoriale est à l'image de ses passions, multiple : un *manuel de philatélie*, des critiques musicales⁵⁷, des *Confidences* dans lesquelles il se met en scène sous les traits de son héros, Prosper Jouplane... et même des *Contes apaches* qui sont en fait le récit des histoires criminelles auxquelles il s'est trouvé mêlé. Son grand *Traité de criminalistique* en 7 volumes paraît progressivement de 1931 à 1935, mais dès 1920 *L'Enquête criminelle et les méthodes scientifiques* fait autorité. La même année, le Ministère de la guerre lui commande, pour diffusion dans les postes de gendarmerie, plusieurs milliers d'exemplaires de ses *Instructions pour les recherches techniques dans les affaires criminelles*. En 1923, le *Manuel de technique policière* décline les moyens d'identification d'un individu : empreintes digitales, photographie, signalement, taille, corpulence, attitude, allure, démarche, « portrait parlé »... Plusieurs fois réédité, cet ouvrage dresse un panorama exhaustif des travaux du docteur Locard : analyse des empreintes digitales et autres traces, expertise des documents écrits, déchiffrement des écritures secrètes, examen des armes et balistique, détection et identification de drogues, identification des récidivistes et des animaux, détection des fausses monnaies...

Au cours du second conflit mondial, Edmond Locard poursuit ses activités et reste en fonction. « À son poste qui, on le conçoit, était extrêmement périlleux, il joua un rôle secret dont il ne parle que rarement à ses amis intimes », écrit Jacques Barraud en juin 1950⁵⁸. Décoré en 1946 de la médaille du mérite militaire tchécoslovaque et de celle de la Résistance française, commandeur de la Légion d'honneur en août 1950, il semble qu'il joue alors double jeu pendant tout le conflit. C'est du moins ce que laisse deviner l'étude des archives du laboratoire pour cette période. Ainsi, début janvier 1942, à la demande du « commissaire

⁵⁶ Au total, on ne compte que 3 lauréats du diplôme en question : Paul Rochat dont les travaux portent sur *Le transfert des empreintes digitales*, Henry Rhodes qui s'intéresse à *L'écriture des criminels* et William Stirling qui étudie *Les lignes de la main chez les dégénérés et les criminels*.

⁵⁷ Il publie très régulièrement dans la *Revue musicale de Lyon* créée par Lucien Vallas.

⁵⁸ J. Barraud, « Le Docteur Edmond Locard, commandeur de la Légion d'Honneur, récompense de toute une vie consacrée à la défense du pays en temps de paix et en temps de guerre », in *Le Progrès*, 3 juin 1950. [AML 31ii4]

central », il examine deux patients, Arduro Malpelli et Adolf Kimel et, constatant leur état physique déplorable et même leur « misère organique », conclut que « ces deux détenus sont hors d'état de supporter le régime des camps »⁵⁹. Mais en mars de la même année il intervient dans l'identification de l'auteur d'une lettre anonyme adressée au chef du bureau de la Kommandantur de Châlon-sur-Saône⁶⁰.

À la tête d'une petite équipe qui compte, bon an mal an, une dizaine de collaborateurs, Edmond Locard est un homme très occupé, entre ses charges d'enseignement, ses travaux d'expert et ses multiples passions. Pianiste et excellent violoniste, collaborateur régulier de la *Revue musicale de Lyon* fondée en 1904 par Léon Vallas, il participe avec assiduité aux jurys des concours de musique et de chant du Conservatoire de Lyon dont il est un membre éminent. Dès 1916, il est membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la section des sciences naturelles. À partir 1941, il préside, à la suite de Justin Godard, la Société des Amis de Guignol, dont le but est la conservation et l'enseignement des traditions lyonnaises, la promotion du parler lyonnais et du théâtre de Guignol. Il se passionne également pour la peinture et la philatélie, rassemblant une collection précieuse dont la vente lui permettra d'assurer son existence à la fin de sa vie. Il se retire de la direction du laboratoire de police en 1951 mais conserve une activité d'expertise privée, se spécialisant dans l'expertise des écritures⁶¹. Cette activité débordante porte bientôt préjudice à sa vie de famille, d'autant qu'Edmond Locard, affable et séduisant, est un homme à femmes de l'aveu même de sa fille, Denise. On ne sait bien sûr pas grand-chose de ces liaisons, sans doute multiples. On devine ces incartades entre les lignes de son journal. Le 7 mai 1918, en quittant le navire qui l'a conduit de France aux États-Unis il écrit ainsi à propos de la traversée écoulée : « c'est la première fois que je fais tant de connaissances sans entreprendre un seul flirt »⁶², ce qu'il impute à un « mal de mer persistant ». Son épouse supporte bien mal ces infidélités pour lesquelles elle ne marque aucune indulgence et le couple se délite peu à peu, sans jamais se résoudre au divorce toutefois. Lucie entretient une liaison avec un ami de la famille, Henri Audrat, sans doute dès avant 1949. Edmond rencontre une jeune femme, de trente ans sa cadette, Denise Bichambis, lors d'un concours à l'Académie de Musique, et s'installe même avec elle au 5 de la rue Mercière, probablement en 1951, date à laquelle il prend sa retraite. Cette liberté de vie est peu commune, et bien peu conforme aux usages de la bourgeoisie lyonnaise. Les deux conjoints semblent pourtant s'en accommoder, célébrant même leurs noces d'or avec quelques amis en avril 1962, en dépit de leur séparation de corps déjà ancienne.

La vieillesse d'Edmond Locard est à l'image du reste de sa vie, active. Il travaille jusqu'à sa mort, survenue en 1966, sans doute par passion autant que par nécessité. En effet, il ne bénéficie d'aucune rente ni d'aucune retraite, n'ayant eu aucun statut précis à la tête du laboratoire de police scientifique sinon celui, fort vague, de « chargé de fonctions publiques » qui lui permettait seulement de se faire rembourser ses frais de déplacements et de nourriture mais ne lui assurait aucun salaire.

Décédé depuis quelques décennies seulement, considéré comme l'un des pères de la technique policière, Edmond Locard est un homme d'un autre temps. Son portrait fait pièce à toutes nos catégories contemporaines : il n'entre dans aucune et trouverait sa place dans toutes. Sa vie, on l'a montré, mêle réalité et fiction car le docteur Locard a soin de se construire une image qui emprunte pour beaucoup au personnage de Sherlock Holmes. La

⁵⁹ Affaire Malpelli-Kimel. [AML FL 31ii117*]

⁶⁰ Affaire Bourcet. [AML FL 31ii117*]

⁶¹ En 1958, quand Robert Borval recueille ses mémoires, il en est à sa 11020^e expertise en écriture.

⁶² Edmond Locard, *op.cit.*, 2007, p.22.

multitude de ses intérêts fait également de lui un homme inclassable, féru de sciences autant que de littérature, de médecine comme d'occultisme, confiant dans la technique comme dans l'intuition. C'est sur ce personnage complexe que des travaux approfondis doivent pouvoir permettre de faire la lumière.

Bibliographie

- Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°62/63, 1986, p.69-72.
- Vincent Denis, *Une histoire de l'identité. France (1715-1815)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 462 p.
- Marc-Antoine Kaeser, « La science vécue. Les potentialités de la biographie en histoire des sciences », in *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°8, 2003, p.139-160.
- Marielle Larriaga, *La fabuleuse histoire d'Edmond Locard, flic de province*, Lyon, Éditions des Traboules, 2007, 226 p.
- Michel Mazévet, *Edmond Locard, le Sherlock Holmes français*, Lyon, Éditions des Traboules, 2006, 170 p.
- François Picotin, « Un célèbre criminologiste : le docteur E. Locard », in *Le Vieux Papier*, janvier 1972, fascicule 243, p.313-316.
- Françoise Wacquet, *Les enfants de Socrate. Filiation intellectuelle et transmission du savoir XVIIe-XXIe siècle*, Paris, Albin Michel, 2008, 325 p.

Chapitre 2

Un expert au travail

Philippe Artières

« On est arrivé à préférer à la preuve testimoniale l'indice, et, parmi les indices, ceux qui sont fournis par l'application des méthodes scientifiques. Ainsi s'est créé, sous le nom de technique policière, un mode d'administration de la preuve dans le procès pénal qui consiste dans l'analyse systématique des traces laissées par le coupable. »

Ed. L. 1923

Ce policier qu'évoque ici Locard aux lendemains du premier conflit mondial est un technicien au service de la justice ; il n'officie plus dans la faculté de médecine mais travaille, « administre » au sein d'un laboratoire technique basé dans la préfecture de Police de Lyon. Ce changement de lieu n'est pas neutre, s'autonomisant par rapport à la médecine, l'expert en même temps se professionnalise et acquiert des savoir-faire spécialisés. Ceux-ci amènent ces experts nouvelle manière à mener une activité expertale continue.

Le changement qu'opère Locard est plus radical encore : là où il fallait mobiliser difficilement jusqu'alors une batterie de spécialistes, il propose les services d'un seul technicien alliant moins une connaissance érudite de la question qu'une parfaite maîtrise des techniques d'identification. Ce personnage intervient sur les deux terrains de l'expertise en ce premier vingtième siècle : l'expertise criminelle et l'expertise civile.

Dans le premier cas, on distinguait alors au moins trois spécialisations en 1923 :

— *La médecine légale*. La loi du 30 novembre 1892, dans le paragraphe I de son article 14, considérait que « les fonctions de médecin-expert près les tribunaux ne peuvent être remplies que par des docteurs en médecine français » mais il revenait aux Tribunaux de déterminer les conditions d'attribution du titre d'expert. Chaque année, au début de l'année judiciaire, tous les tribunaux de première instance font une délibération pour arrêter la liste des médecins experts, ensuite transmise au procureur qui la dresse. En 1910 une circulaire souligne la nécessité de désigner des experts munis du diplôme spécial de médecine légale ou de psychiatrie.

— *La chimie des fraudes*. Selon un décret du 31 juillet 1906, on dressait une liste des experts chimistes de chaque tribunal. Cette liste est ouverte et susceptible d'être modifiée à n'importe quel moment de l'année.

— *Les expertises de l'écriture*. Il n'existait pas de texte qui régitte cette activité et Locard ne cessera de se plaindre de cette absence.

S'agissant de l'expertise civile, le choix de l'expert résultait des mêmes modalités (établissement annuel d'une liste) et était acté par un jugement. Selon le Code de Procédure Criminelle (Art. 301 et suiv.), la récusation n'était possible que dans le cas où il était nommé d'office.

Ces techniciens au double service de la société sont énormément sollicités ce premier XXe siècle. Les archives dépouillées mettent en évidence un incroyable flot d'affaires traitées et la production de rapports pour chacune (voir données et tableaux statistiques produits par M. Salle en annexe). Travail infini et quotidien qui n'est pas seulement le fait de Locard mais de son équipe entière ; leur implication totale est non seulement souhaitée par le directeur du laboratoire mais rappelée régulièrement comme dans cette note de service du 23 janvier 1946 :

« La liberté accordée le samedi après-midi implique la présence stricte au Laboratoire le reste de la semaine aux heures réglementaires. Il n'est pas tolérable qu'on arrive le matin à 9 heures passées. Comme je ne veux pas faire le gendarme, j'avertis une dernière fois les paresseux que je ne ferai plus d'observations, mais je les mettrai à la disposition de M. le secrétaire général pour changement d'affectation »⁶³.

Face à la déferlante des demandes, le laboratoire s'organise. C'est cette *routine* que nous chercherons à saisir ici dans ses détails. Certes, Locard avançait souvent un certain nombre de conseils comme dans son *Manuel de technique policière* : « N'accepter que des expertises pour lesquelles on est compétent. [...] Ménager les pièces à conviction pour rendre possible la contre-expertise [...] Eviter les affaires bruyantes, scandaleuses, à allure politique [...] Ne jamais accepter aucun présent des parties ... » Mais l'on ne sait pas comment il procédait pour s'acquitter de sa tâche. Et d'abord qui, réellement, entrait en contact avec lui et pourquoi sollicitait-on Locard ?

1. Un expert sollicité par l'institution judiciaire

Au centre de l'activité de Locard est, on l'a dit, son travail au sein du Laboratoire de la Préfecture de police de Lyon qu'il a créé et qu'il dirige. Selon la loi, seuls ont qualité d'ordonner une expertise : 1° le juge d'instruction, 2° seulement en cas de flagrant délit le procureur de la République et le commissaire de police, 3° la juridiction en matière criminelle, correctionnelle ou de simple police, 4° le président de la Cour d'Assises procédant à un supplément d'enquête, 5° la chambre des mises en accusation.

Dans les faits, Locard est surtout saisi par les juges et les commissaires. En effet, ce sont les commissaires de police de la région lyonnaise qui sollicitent le plus les services de la police technique mais des juges écrivent à Locard de toute la France (Lyon, Millau, Nantua, Nice, St Flour, Ussel, Saintes, Dijon, Besançon, Baume-les-Dames, Villefranche, Chambéry, Saint-Brieuc, Privas, Besançon, Guingamp, Guéret, Dieppe, Autun, Riom, Grenoble, Lure, Belley, Beaune, Cusset, Dax, Montpellier, Brioude pour ne citer que quelques-uns des lieux dont émanent les demandes). Il arrive aussi que les juges des colonies saisissent Locard d'autant qu'il connaît l'arabe.

Son emploi du temps est surchargé au point qu'il a souvent besoin d'écrire aux juges d'instructions pour qu'ils prennent en compte ses déplacements d'un tribunal à un autre, comme dans cette lettre du 30 juin 1932 à M. Fernando, juge d'instruction à Lyon : « Bien cher ami, Je reçois une convocation pour être le mercredi 6 juillet à 8 heures aux assises de la Vendée. J'espère pouvoir quitter la Roche-sur-Yon à temps pour être le 7 auprès de vous.

⁶³ Archives Locard, AML, 31ii57.

Mais il n'y a pas de pires tyrans que les présidents d'Assises. Je viens donc m'excuser préventivement pour le cas, cependant peu probable, où je n'arriverais pas en temps utile. »

Le travail de l'expert ne se résumait pas en effet à témoigner lors des procès. Il commençait loin de la barre, au milieu des bocaliers de solutions chimiques, les mains dans le plâtre, l'œil sur le microscope. Il comptait en effet de nombreux objets outre l'analyse des écritures : analyse d'échantillons liquides afin de trouver des substances toxiques (toxicologie), étude de taches de sang et de poussières, prise et reproduction de photographies, examen de papier, tissu et autres supports mais aussi tenue d'un fichier anthropométrique (identique à celui établi par Alphonse Bertillon) et dactyloscopique. Il arrivait ainsi que Locard et ses services soient sollicités pour identifier un cadavre. Néanmoins, comme il le rappelle régulièrement à ses interlocuteurs, « je ne fais aucune autopsie. Ces opérations étant réservées au laboratoire de Médecine légale, alors que le laboratoire de Police technique ne procède qu'aux autres expertises criminelles » (lettre du 19 mai 1948).

Polyglotte, Locard assurait aussi une expertise sur des documents en langue étrangère, sur de la fausse monnaie, mais son travail consistait parfois aussi en la centralisation d'informations sur des pratiques illicites : « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'on me signale de divers côtés que des individus suivent des petites filles ou des jeunes filles dans le quartier des brotteaux. Il paraît s'agir d'exhibitionnistes. Si vous jugez la chose intéressante, il serait possible d'avoir des indications chez Mme Charbon, veuve du Notaire, avenue de Noaille 60 » (lettre du 15 décembre 1931 au commissaire de police de Lyon, chef de la sûreté).

La correspondance, on le comprend aisément, jouait dans son activité d'expert un rôle déterminant. Les volumes d'entrée et de sortie de lettres sont importants, comme en témoigne le registre des lettres expédiées par Locard entre 1921 et 1929 (31iii41). Locard utilise de gros cahiers dont 19 au total sont aujourd'hui conservés, nous permettant de comprendre comment il procédait. Dans ces volumes, il a fait un brouillon manuscrit de ses lettres, utilisant des abréviations (voir clichés) et celui-ci faisait l'objet d'une dactylographie pour envoi vraisemblablement par sa secrétaire. Par exemple, le 19 novembre 1928, il écrit à « M le J d I de Nevers, M. le Juge d'I, Puis-je me présenter à votre cabinet dans le courant du mois de décembre pour l'expertise d'écriture de l'af. Darey. Set dict et sep. » Suivent dans le registre un brouillon de lettre aux Editions Payot (26.11), une autre à l'archiviste en chef de la principauté de Monaco (28.11), une autre à M. Schaffer, directeur d'un journal Danois puis à son collègue Bischoff, directeur du laboratoire de Police scientifique de l'Université de Lausanne.

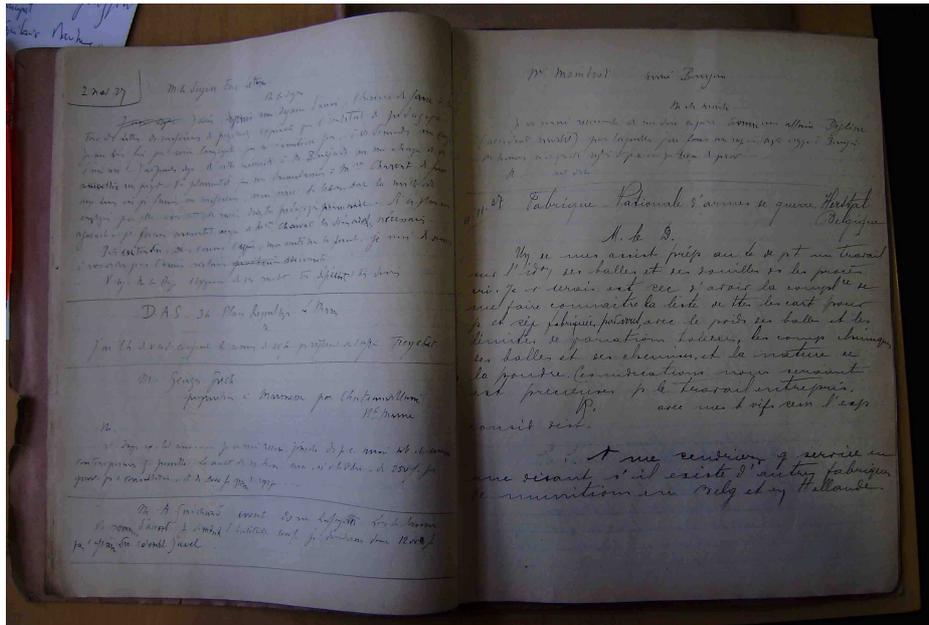


Figure 1.
double page du registre Correspondance
(novembre 1927)

Dans et grâce à ces cahiers, aisément manipulables et transportables, il gère de façon souple son activité, tout en conservant une trace de ses échanges avec les institutions judiciaires. Locard écrit pour obtenir la documentation, commander un article pour sa revue, s'inquiète du silence d'un confrère, répond à une saisine d'expertise, demande par missive l'avis d'un collègue, transmet systématiquement au Juge requérant une note contenant les conclusions précédant l'envoi du rapport... comme ce 26 septembre 1930 au juge d'Instruction de Saint-Etienne : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que les empreintes digitales figurant sur l'une des pièces à conviction proviennent de Pelisi. Je prépare mon rapport sur ce point. »⁶⁴ Par cette présence, Locard devient ainsi en quelques années un personnage ressource ; c'est en particulier le cas dans le petit monde des experts en écriture, certains n'hésitent pas à le solliciter, comme par exemple son collègue parisien Edouard de Rougemont, expert près le Tribunal civil de la Seine, qui par une lettre du 15 février 1927⁶⁵ lui demande : « Je suis chargé, par le juge d'Instruction de Saigon, de procéder à une contre expertise et à un complément d'expertise dans l'Affaire Ydille contre Paul. J'ai vos deux rapports n°1428 et 1429. Je serais très heureux de pouvoir disposer soit des clichés, soit des deux épreuves de chacune des signatures [...] si vous croyez pouvoir me les procurer, sans que je demande au Juge d'Instruction son avis, ce qui serait fort long, vous me rendriez service et cela éviterait des frais. »

Locard, homme-orchestre au centre du triangle formé par la police, les juges et les experts, le fut presque de façon continue jusqu'à sa mort. Si l'on examine un moment de crise, à savoir la période de la Seconde guerre mondiale (1939-1945), on remarque que le laboratoire et

⁶⁴ Lettre au juge d'Instruction de Saint-Etienne du 26 septembre 1930 (Archives Locard, AML, 31ii56).

⁶⁵ Les échanges sont nombreux, voir dossier Ed. de Rougemont dans la correspondance suivie : Archives Locard, AML, 31ii83.

l'ensemble des institutions qui l'entourent continuent de fonctionner, l'expert poursuivant son travail, comme quelques éléments reproduits à titre d'exemple dans l'encadré en annexe le montrent. Ni le contexte politique ni la pénurie ne semblent affecter l'expert. Dans une lettre à l'un de ses collègues de Clermont-Ferrand⁶⁶, il note cependant : « je ne suis pas surpris que vous manquiez de moyens de travail. Nous sommes ici dans la plus grande gêne au point de vue des réactifs, du matériel photographique, et même de la papeterie. [...] Nous sommes submergés d'un travail fastidieux à cause de la multiplicité des arrestations. J'ai pu cependant m'atteler à un gros travail sur l'expertise des timbres postes faux ou truqués qui sont le délit caractéristique de cette période. »

Homme de terrain et de laboratoire, usant aussi bien du crayon que de sa plume, l'expert mobilise et déploie quantité de qualités en une même séquence. La méthode de Locard est très bien réglée et dominée par un principe clair : « Refuser de connaître le dossier, tant qu'on n'a pas achevé l'examen technique, de façon à n'être pas suggestionné par des considérations morales. [...] Ne se mêler en rien de la conduite de l'affaire, hors des recherches techniques dont on est chargé ; ne s'immiscer ni dans le rôle de la police de sûreté, ni dans celui du juge instructeur. »⁶⁷

Ne laissant rien au contexte et à l'imaginaire, Locard distingue trois moments dans la séquence d'expertise : la réalisation du constat, l'expertise et la rédaction du rapport. Pour ce faire, l'expert utilise un outil cognitif extrêmement performant : un registre qui n'est pas le simple support d'écriture de ses rapports. Comme les registres de correspondance, il participe d'une technique de travail qui passe par l'écrit.

2. Le registre d'expertise, un objet essentiel.

Locard utilise dès le début de son activité d'expert un même support : des volumes entoilés de grand format, imprimés de lignes simples. Cet objet apparemment anodin, et non dévolu à priori à cette fonction (il n'est même pas paginé), est utilisé comme un registre. Le médecin enregistre les affaires au fur et à mesure de leur arrivée. Ce n'est en effet pas la date d'envoi du rapport qui ordonne les expertises les unes par rapport aux autres. Aussi, il peut arriver que la remise du rapport de telle ou telle expertise sollicitée plus tôt intervienne plus tardivement. (Voir figure ci-après).

Il faut donc d'abord ici entendre le registre dans son acception quasi officielle, comme par exemple le registre d'Etat civil étudié par B. Fraenkel⁶⁸. Locard y enregistre l'ensemble de ses expertises. Il leur donne à chacune un numéro, et décline également le nom du principal protagoniste et la nature de l'expertise. Cette fonction est explicite avec l'inscription dans le registre d'expertises des réponses qui ont été faites oralement, comme dans le cas de l'affaire Rambond, enregistrée le 22 octobre 1937, pour une recherche d'empreintes digitales dans une lettre anonyme. Le médecin a noté : « Rep. Orale le 23 oct. 37. » En un sens, le registre joue ici la fonction d'une main courante telle que Jean-François Laé l'a étudiée s'agissant d'autres activités.⁶⁹

Mais il y a une autre fonction de ces registres, celle que D. Norman appelle « artefacts cognitifs »⁷⁰. Cet écrit joue un rôle de mémoire externe, aisément mobilisable. Locard peut

⁶⁶ Lettre au Pr Simonin du 29 décembre 1942, (Archives Locard, AML, 31ii83).

⁶⁷ Cf. Locard, 1923, p. 278.

⁶⁸ Cf. Fraenkel B., 2008, *Comment tenir un registre ?*, Langage & Société n°124, pp. 59-71.

⁶⁹ Jean-François Laé (2008). *Les Nuits De La Main Courante - Ecritures Au Travail*, Paris, Stock.

⁷⁰ Norman, D. A. (1993). *Les artefacts cognitifs*. Raisons Pratiques, 4, pp.15-34.

sans cesse s'y référer à cette fin, grâce à une table des matières comprenant les rubriques suivantes : le nom de l'affaire, la nature de l'expertise demandée, le lieu de provenance, l'autorité requérante, la date de l'envoi du rapport, le n° de l'expertise et enfin la page du registre.

Table des matières

Affaire	Expertise	Lieu	Autorité requérante	Date l'envoi	n°	Page
Bernardet	let. aut.	Lyon	M. Benward	19-1-37	4272	1
Beyrelet	let. aut.	Moulins	M. Beyrelet	19-1-37	4273	2
Callet	accusat. en dupl.	Lyon	M. Callet	19-1-37	4274	3
Bonnet	let. aut.	Lyon	M. Bonnet	20-1-37	4275	5
Chatel	emp. sig.	Lyon	M. Chatel	20-1-37	4276	6
Girard	recher. de famille	Lyon	M. Girard	21-1-37	4277	7
Perrenet	faux mandats	Lyon	M. Perrenet	21-1-37	4278	9
Harui	faux	Epilaurie	aut. vic.	15-2-37	4279	10
Antoine	emp. sig.	Valence	aut. vic.	21-1-37	4280	17
Estéran	signature	Parthenay	aut. vic.	1-2-37	4281	15
Guillemain	emp. sig.	Ambronay	aut. vic.	29-1-37	4282	2
Huillet / Péllet	emp. signature	Alberville	trib. civil		4283	21
Barraud	emp. sig.	Roanne	aut. vic.	20-1-37	4284	24
Guerret II	faux mandats	Lyon	M. Guerret	21-1-37	4285	24
Bellier	montage de têtes	Lyon	M. Bellier	30-1-37	4286	26
Bovant	accusat. simple	Lyon	M. Bovant	27-1-37	4287	25
Pelland	let. aut.	Lyon	M. Pelland	27-1-37	4288	31
Châteaumeuf	let. aut.	Roanne	M. Châteaumeuf	1-2-37	4289	32
Guillemin	emp. sig.	Ambronay	aut. vic.	1-2-37	4290	33
Garby	let. aut.	St-Jean de Ollières	M. Garby	3-2-37	4291	34
Chapannes	let. aut.	Lyon	M. Chapannes	6-2-37	4292	35
Pucheraud	emp. sig.	Roanne	aut. vic. loi	15-2-37	4293	36
Roubaud	emp. sig.	Clamecy	aut. vic. loi	15-2-37	4294	38
Labat	let. aut.	St-Jean de Ollières	M. Labat	10-2-37	4295	39
Buthely	garage	Perpignan	M. Buthely	10-2-37	4296	40
Requet et Jenty	emp. sig.	Lyon	M. Requet	14-2-37	4297	41
Roubaud	emp. sig.	Roanne	aut. vic. loi	16-2-37	4298	42
Péi	emp. signature	Roanne	trib. civil	16-2-37	4299	44
Caratmeuf	let. aut.	St-Jean de Ollières	M. Caratmeuf	16-2-37	4300	47
Pelland	let. aut.	Saint-Pict	M. Pelland	16-2-37	4301	45
Buthely	garage	Perpignan	M. Buthely	15-2-37	4302	49
Pelland	let. aut.	Lyon	M. Pelland	17-2-37	4303	50
Agas	emp. signature	Lyon	M. Agas	23-2-37	4304	52
Thélie Paul	notat. u. comp.	Gary	M. Thélie	24-2-37	4305	55
Nichel	faux	Lyon	M. Nichel	2-3-37	4306	56
Buthely	garage	Perpignan	M. Buthely	3-3-37	4307	57
Ballaton	let. aut.	St-Jean de Ollières	M. Ballaton	2-3-37	4308	59

Figure 2. Registre d'expertise (19 janvier 1937 au 20 janvier 1938)

Le registre de 1937 reproduit ci-dessus comprend les demandes d'expertise des n° 4272 à 4593, soit 221 expertises en une année. Grâce à la table des matières, il est aisé de relier les affaires entre elles. On rencontre plusieurs cas de figure ; il arrive que Locard renvoie une seconde affaire à une première, inscrivant dans ce cas le numéro de l'expertise et de la page du registre au bas de la première. C'est le cas souvent lorsqu'à une première expertise succède une seconde requête. Locard peut aussi faire mention d'une autre affaire présentant des caractéristiques semblables afin de résumer son propos.

Surtout et c'est l'intérêt majeur du registre, Locard peut, afin de mener une expertise, consulter aisément le rapport d'une précédente affaire qui est de même nature. Cela lui permet d'utiliser le registre comme un aide mémoire technique. Nul besoin de manuel ou de vademecum puisque les volumes contiennent tous les cas possibles. La rubrique définissant la

nature de l'expertise est dans cette perspective essentielle, et l'on comprend le niveau de détail dans lequel le médecin entre.

Ce *memento* pratique, ce recueil facilement manipulable, est aussi partageable. En cas d'absence du médecin, appelé ailleurs pour un constat, ses collaborateurs peuvent non seulement voir où leur patron en est dans ses tâches, mais aussi lire et prendre connaissance de ses expertises alors même qu'ils sont engagés eux-mêmes dans une activité sur la même affaire.

On peut également avancer une dernière fonction, et pas des moindres sur le plan pratique : avec ce registre, Locard met au propre ses rapports qui pourront à partir de ce document être dactylographiés par sa secrétaire. La présence de plusieurs écritures suggère en outre que le médecin devait parfois dicter les entrées de ce registre à l'un de ses collaborateurs. Autrement dit, l'expert s'en sert comme d'un outil lui permettant à la fois de produire de nouvelles expertises et de cumuler ses savoir-faire, mais aussi plus directement comme un brouillon avant envoi. Il ne faut en effet pas négliger les avantages que procure cet objet en matière bureaucratique.

Examinons l'un de ces rapports d'expertise. Il s'agit de l'affaire Béchir de mars 1937 : « Arrêt de la cour d'appel d'Alger du 30 juin 1934. Examiner les deux documents produits par la partie civile ainsi que les doc litigieux en vue : 1) de les vérifier et de délivrer un rapport technique, son résultat et ses préparations, 2° d'indiquer si les signatures apposées au bas de l'acte sont ou non falsifiées et ds le cas de l'affirmative si cette falsification a été opérée dans les conditions indiquées ou dans quelles autres conditions, 3° indiquer si le serment litigieux ou les signatures comprennent ou non des lettres falsifiées. »

L'affaire Béchir (18 mars 1937)

Qu'inscrit Locard sur son registre au bas du nom de l'affaire et de l'arrêt qui le mandate comme expert ?

Locard suit un raisonnement à chaque fois identique. Il présente d'abord les éléments du dossier dont il dispose ; ici, il s'agit de produire une contre-expertise d'une expertise réalisée par un de ses collègues. A partir de la question posée, il envisage les 6 hypothèses de fraude possible (II) et les éprouve l'une après l'autre au moyen des techniques d'examen adéquates (III à VII).

Lorsqu'il examine chaque hypothèse, il fait d'abord mention de l'état des connaissances en la matière et, si l'on peut dire, de la « jurisprudence », autrement dit : l'expérience accumulée et dont le registre porte la sédimentation. Ces développements généraux font donc implicitement référence aux cas précédemment rencontrés. Discours objectivant, ces lignes de l'expert reformulent la question en lui associant la réponse la plus souvent rencontrée par les experts. Et ce n'est que dans un second moment, une fois ces données posées, que Locard entreprend l'expérimentation. Dans le cas de l'hypothèse de la forgerie par calque, il s'agit d'une exposition sous l'optique d'un microscope.

I.

La pièce est un acte écrit en caractère arabes, portant la date du 5 moharrem 1345. Les signatures seules sont contestées.

Le dossier contient un rapport de M. Safa Fel Hateb, expert chimiste, qui conclut à une falsification par calque et décalque rectifié des signatures apposées au bas de l'acte inc. sur les timbres.

II.

Des signatures fausses peuvent être faites :

- a) par calque
- b) par décalque ou continuum
- c) par imitation servile
- d) par imitation à main libre

En outre, on doit envisager l'hypothèse d'une signature authentique sur timbre empruntée à un autre doc et transférée avec le timbre.

Nous allons examiner successivement ces diverses hypothèses

III.

La forgerie par calque consiste à placer le doc sur un modèle à reproduire et à calquer les mots utiles, en l'espèce la date et la signature.

On observera d'abord que cette technique était contre-indiquée ici par l'épaisseur du papier doublé par l'épaisseur du timbre. Le timbre n'est qu'une méthode pratiquée sur des papiers peu épais et transparents, c'est pourquoi le calque demeure possible, même dans les cas analogues à l'espèce actuelle si le faussaire dispose de l'installation nécessaire, c'est à dire d'un pupitre à retouche photographique, avec un très fort éclairage sous-jacent.

Mais dans tous les cas, le faux par calque se reconnaît à des signes certains : incertitude du trait, retouches, reprises. Même dans les cas optimus — optimus pour le faussaire — un fort gros décèle un trait moins ferme que dans l'écriture courante et dans les liaisons, qu'elles soient intergrammatiques ou intragrammatiques des connexions par contigüité, parce qu'il y a eu une levée de plume sinon coupure.

En l'espèce on n'observe absolument rien de semblable. En montrant le doc incriminé sous le graph (mic...) on ne découvre aucune des dysharmonies connues du trait. Et si l'on compare le trait de l'une quelconque des signatures inc. Avec l'écrit du contexte ou avec l'écrit des p. c., on y observe la même régularité et la même fermeté.»

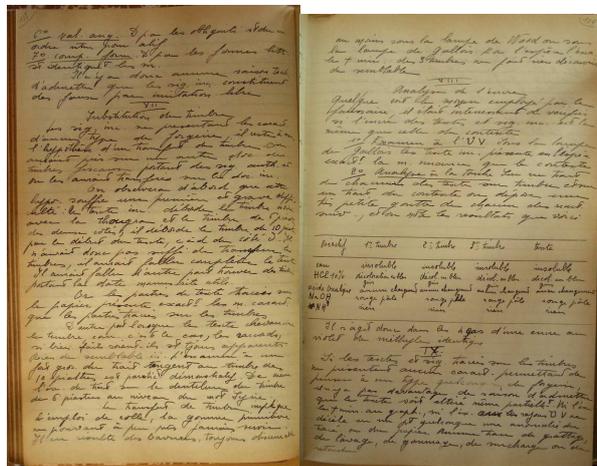


Figure 3.

Double-page du registre Expertise - Affaire Béchir (mars 1937)

C'est sans doute avec l'analyse de l'encre que l'on suit au plus près les gestes de l'expert. L'intérêt est en effet ici que c'est en recourant à la chimie que l'expertise est réalisée. Ce n'est plus le regard qui distingue l'authentique du frauduleux, ce n'est pas par agrandissement que la comparaison des écritures est effectuée mais par réaction.

« C.

1° Les sig. apposées au bas de l'acte en date du 5 Mahamen 1345 st auth.

2° Elles ne présentent aucun signe d'une forgerie quelconque, par calque [illisible] imitation servile ou imitation à main libre.

3° Les timbres n'ont pas été transférés d'un autre doc sur le doc inc.

4° Il n'y a nulle part dans le doc. Inc. De trace d'une altération quelconque. »

3. Les gestes de l'expertise

Locard distingue artificiellement trois moments dans l'expertise : le constat, l'expertise et le rapport ; mais dans la pratique ces moments s'enchevêtrent et se superposent. Pour repérer rétrospectivement les gestes de l'expert, plusieurs indices peuvent être exploités outre le discours souvent bavard de Locard lui-même.

D'une part, ces gestes qui « font » l'expertise aux lendemains de la Première guerre mondiale sont l'objet d'une tarification à partir du 23 octobre 1919 avec la publication d'un décret. Ce texte distingue donc des ensembles de gestes que l'expert doit réaliser selon la nature de l'expertise demandée et, pour chacun, trois tarifications selon que l'expertise ait lieu à Paris, dans une ville où siège un tribunal de 1^{ère} Instance, ou dans une autre localité. En plus d'une indemnité de voyage dans le cas d'un déplacement à plus de 2 kilomètres du domicile et d'une autre indemnisation pour le témoignage devant le tribunal. Le décret liste donc une série d'actions dans trois grands domaines (Toxicologie, Biologie et Identité judiciaire) laissant les autres, et notamment l'expertise en écriture, sans tarification.

On peut donc à partir de ce document produire une première liste comprenant la recherche d'un élément toxique minéral ou de l'acide cyanhydrique dans une substance ou dans un organe autre que les viscères (50-40 fr), caractériser un produit biologique (50-40 fr) déterminer l'origine d'un produit biologique (variable et du ressort du magistrat), examiner des empreintes sans comparaison (40-30 fr), examiner des empreintes avec comparaison avec des traces recueillies (100-120 fr), réaliser une photographie métrique et opérer un relevé topographique des lieux de crime (120-100 fr). Pour les autres actes d'expertise, à l'expert de produire une facture détaillée. Celles-ci malheureusement n'ont pas été conservées. Il faut donc partir à la recherche de traces matérielles de ces gestes.

Relever. — La trousse d'opérations qu'utilise Locard sur le terrain permet ainsi d'entrer plus précisément dans le détail de la scène d'expertise. Cette trousse, de petite taille mais dont le poids semblait important, fut réalisée par un des collaborateurs de Locard, préparateur au laboratoire, M. Barthod, et contient tout le nécessaire pour le terrain :

1° dans le fond, des cuvettes de tôle rentrant l'une dans l'autre à frottement dur et contenant une boîte hermétique à plâtre de Paris;

2° dans le couvercle, du papier blanc ;

3° dans des casiers fermés : de la cire à modeler pour les traces d'effraction ; un diamant à couper le verre ; des bandes millimétrées pour la photographie métrique ; un diamètre pour la levée de plan ; du papier citrate blanc et noir pour les transferts d'empreintes ; un crayon ; un couteau à plusieurs lames ; un tube d'encre typographique ; un rouleau de caoutchouc et une plaque à encre ; de la céruse et de l'antimoine pour colorer les empreintes latentes ; une loupe forte ; du papier dit Joseph.

Ces différents outils, ustensiles et supports révèlent des « petits » gestes : la préparation du plâtre et la réalisation de moulages de pas, la prise de notes et le dessin de plans, les prises d'empreintes de suspects et de témoins, la dissolution pour les conserver de taches de sang intransportables.

Examiner. — Les inventaires de matériel du Laboratoire de Police permettent bien de repérer quels sont ensuite les gestes qui poursuivent l'expertise du terrain à la paille. L'examen des devis demandés par Locard pour équiper son équipe nous renseigne sur les différentes opérations ; l'expert est fortement outillé par des systèmes d'optiques et qu'il s'agisse de taches, d'empreintes ou d'écrits, il faut toujours opérer un travail de relevé et de comparaison avec des instruments sophistiqués dont la principale qualité est d'offrir des agrandissements des pièces examinées et des moyens de les enregistrer :

« 1) Appareil photographique pour opérations sur le terrain. Chambre carrée mixte 13 x 18, noyer verni, triple décentrement [...] 2360 fr.

2) Trousse portative – Boîte forte en bois comprenant 1 compas d'épaisseur avec arc de cercle gradué, 1 compas à glissière de 0 à 50 cm, l'étalon de vérification, 1 double décimètre, 1 paire de ciseaux, 1 rouleau encreur, 1 tube d'encre, 1 plaque à imprimer. 1350 fr.

- 3) Trousse pour prise d'empreintes. Caissette comprenant : 1 plaque à encre, deux rouleaux gélatine, un tube d'encre, 1 petit bidon pour essence, une paire de ciseaux, un diamant, une cuvette, une pochette de papier, un flacon de céruse, un mètre et deux pinceaux. 400 fr.
- 4) Appareil pour photographie verticale. Appareil photographique vertical pour reproduction de documents 10 x 15 et agrandissement de clichés jusqu'en 10 x 15 plein ou partie de 13 x 18, jusqu'à 50 x 60. 1850 fr.
Dispositif pour l'éclairage des documents avec lampes. 170 fr.
Châssis négatif 135 fr.
Ampoule de rechange pour l'agrandisseur. 22 fr.
- 5) Banc optique photomicrographique. Banc optique prismatique de 1 mètre, chambre photographique 18 x 24 tirage 1 mètre se fixant horizontalement ou verticalement avec jambe de force, deux châssis négatifs avec intermédiaires et verre dépoli, obturateur, loupe de mise au point, lampe d'éclairage électrique à incandescence avec condensateur [...] support de microscope réglable par vis calantes, 4 lentilles illuminatrices [...] 5640 fr.
- 6) Graphoscope. Appareil pour l'étude des documents écrits. 3000 fr.
- 7) Microscope. Microscope comparateur pour l'identification des projectiles tirés. 2900 fr.
- 8) Hemato spectroscopie. Spectroscope pour l'examen des liquides et du sang. Monté sur pied à hauteur variable [...] Devant la fente se fixent des éprouvettes ou des cuves parallèles et prismatiques contenant le liquide à examiner. 400 fr.
- 9) Microspectroscope. Microspectroscope de Florence s'adaptant sur tout microscope et permettant en vue des expertises médico-légales, la comparaison du spectre observé avec celui donné par une préparation ou un liquide de contrôle.
- 10) Petite chambre photographique. Chambre photographique pour prise de clichés 4 ½ x 6, se fixant sur microscope, hastoscope et graphoscope [...]. 1620 fr.
- 11) Lampe de wood. Lampe avec brûleur à mercure en quartz et écran à l'oxyde de nickel. [...] 3400 fr.
- 12) Appareil photographique Bertillon. Appareil perfectionné à mise au point fixe, monté sur pied colonne, muni d'un objectif rectiligne de 250 mm et d'une lentille additionnelle [...] 8000 fr.
- 13) lanterne de projection. Lanterne pouvant projeter et agrandir tous clichés jusqu'à 9 x 12, objectif spécial lumineux [...] Pour 110 volts continu 632 fr.
- 14) Microscope. Microscope Nachet, statif inclinable à 90° avec mouvements rapides et lents de mise au point [...] 2960 fr. » (Gambs de Lyon, Devis de matériel nécessaire à l'installation d'un laboratoire de police technique, années 1930.)

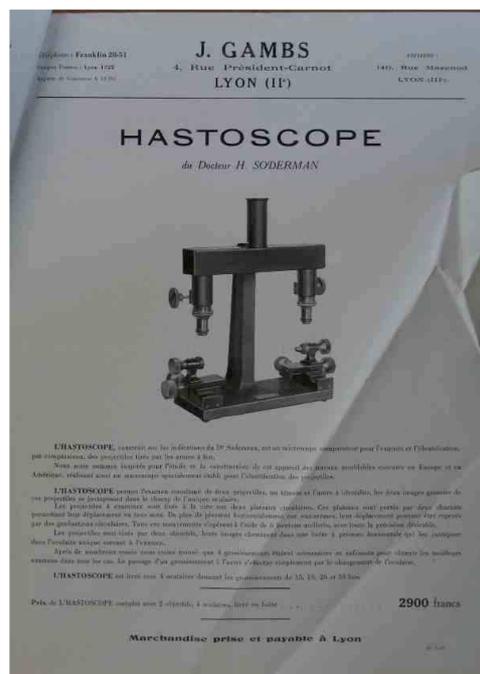


Figure 3
Prospectus présentant l'Hastoscope du Dr H. Soderman
Maison J. gambs, Lyon, années 1930.

Des formulaires d'expertise imprimés facilitant et accélérant l'expertise offrent de nouveaux éléments pour comprendre comment Locard travaillait : par exemple pour l' « identification

d'une écriture par la méthode Edmond Locard », l'expert a fait imprimer un document recto verso afin de comparer le document incriminé et celui comparé ; pour chacun, les caractères pouvant être relevés sont au nombre de 35 allant de la disposition du texte et de l'espacement des mots aux retouches et abréviations jusqu'à l'ornementation. Il suffit à l'expert de passer en revue ces différents éléments de caractérisation et de cocher ceux qu'il repère dans ces documents et de décrire là le fait observé.

Ecrire. — L'expertise s'achève par une séquence de rédaction dont on peut reconstituer le déroulement à partir des rapports eux-mêmes mais aussi des manuels et guides que Locard produit.

Le plan est toujours semblable et Locard reprend celui de ses prédécesseurs tout en lui donnant un contenu plus technique et par conséquent plus bref et circonstancié, s'achevant par des conclusions courtes et claires ; il préconise, comme il le fait lui-même, d'utiliser un formulaire où le protocole de saisie est imprimé. « Je soussigné Edmond Locard, docteur en médecine, licencié en droit, directeur du Laboratoire de police de Lyon, demeurant en cette ville rue n° sur la réquisition de M. X... Juge d'Instruction de Y... en date du serment préalablement prêté, certifie avoir procédé ce jour et les jours suivant aux examens et analyse nécessaires à l'effet de ... ». L'expert suit ensuite un plan rôdé. Par exemple pour une expertise d'empreintes :

« Paragraphe 1 : Description des pièces, ou récit du transport sur les lieux

Paragraphe 2 : Coloration et photographie des empreintes

Paragraphe 3 : Description des empreintes et identification ».

Dans cette tâche de rédaction, Locard n'est pas seul ; il lui arrive souvent de dicter le rapport à sa secrétaire à partir de ses notes et de celles des autres experts qu'il a pu associer.

L'expert aux cent pouvoirs

A l'expert fragile de l'affaire Dreyfus, Locard — et là est son tour de force — substitue une image professionnelle, une représentation hyper puissante qui, on le verra, ne fut pas sans faille.

Par sa position centrale en matière d'expertise, par cette fonction symbolique de distinguer le vrai du faux, Locard est tout au long de sa carrière l'objet de demandes variées ; un abondant courrier lui parvient par lequel des anonymes croisés à l'occasion d'une affaire ou d'une simple expertise lui demandent conseils, assistance ou lettre de recommandation ; le dépouillement de ses papiers⁷¹ met ainsi en lumière des demandes par exemple pour une inscription sur la liste spéciale des experts pour accidents du travail, la mutation d'une jeune institutrice, la nomination comme professeur au ministre, des naturalisations ou l'obtention d'une bourse d'étude, d'une pension, d'un poste de traducteur auprès des tribunaux (polonais, russe, allemand, tchèque, ukrainien), d'un poste de facteur de ville cycliste, de papiers d'identité de travailleurs étrangers, d'emplois aux hospices civils de Lyon, aux chemins de fer, comme gardien de la paix, comme auxiliaire aux assurances sociales, des recommandations auprès de confrères médecins, l'installation d'un commerce... Locard est sollicité pour tout ; ainsi on lui écrit aussi pour obtenir la suspension d'une contravention automobile pour excès de vitesse, la promotion d'une invention, son soutien dans le service militaire, dans une affaire de police (outrage et menace) ... En cela, Locard n'est pas à Lyon qu'un notable, il se constitue comme un élément central de la vie de la cité, une figure presque incontournable.

⁷¹ Cf. Archives Locard, AML, 31ii50 notamment.

Annexe

La routine par temps de guerre⁷²

19 septembre 1939

Au Capitaine Chef du BCR, 2^e bureau, Etat-Major XIV^e Région

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les lettres jointes (dossier Bonomi) ne présentent aucune trace d'écriture secrète, ni aux rayons ultraviolets, ni aux réactifs. L'enveloppe jointe ne présente pas non plus, à l'intérieur, d'écriture secrète. Cette correspondance ne paraît pas comporter non plus de système cryptographique ni de jargon.

4 janvier 1940

Chef de la sûreté

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les écriture des billets contenant la formule « A bas Daladier » est de la même main que les pièces de comparaison suivant de très sérieuses probabilités.

16 février 1940

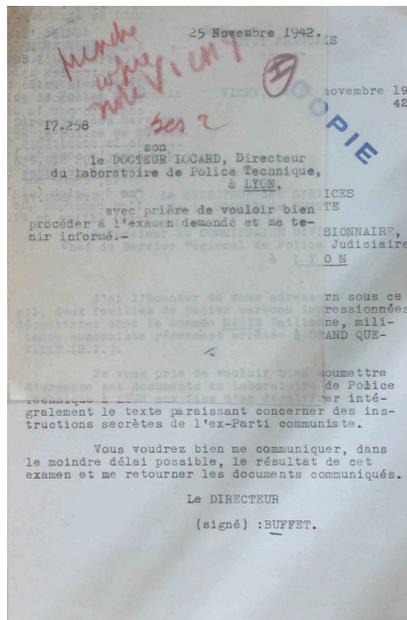
Chef de la Sûreté

Vous avez bien voulu me demander d'examiner deux feuilles de papier blanc et de les comparer avec le papier de tracts saisis. Mon sentiment est que les deux papiers sont identiques. Un examen chimique et microscopique lèverait tous les doutes. Mais dès à présent on peut considérer l'identité comme extrêmement probable.

16 février 40

Au Commissaire de Police

Vous avez bien voulu me demander d'examiner deux exemplaires d'un tract commençant par les mots : « A toi Travailleur » finissant par le mot : « trahison », et de les comparer avec des documents manuscrits signés Clément. L'identité d'origine n'est pas douteuse.



22 mars 1940

Au Commissaire de police

⁷² Cf. Archives Locard, AML, 31ii56.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la poudre blanche saisie dans la voiture où l'on a trouvé des traces de tabac est un explosif engainé dans du papier paraffiné en tube ouvert à un bout. Ce tube porte une inscription en grande partie effacée qui a pu être reconstitué ainsi

Etablissements

De lamarche s/ Saône

Minélite n°8

Mine du type 0N8

Il s'agit donc d'un « saucisson » d'explosif.

21 mars 1940

Au Commissaire de police chef de la sûreté

Vous avez bien voulu me demander d'examiner des prises d'échantillon faites dans les poussières d'une voiture. En toute certitude ces poussières contiennent du tabac en abondance.

1 avril 1940

Au Commissaire de police chef de la sûreté

Vous avez bien voulu me demander d'examiner un document portant en tête un thougra, rédigé en arabe et portant deux timbres fiscaux turcs. Ce document présente à l'ultra-violet des traces évidentes de grattage poncé en plusieurs points.

10 avril 1940

Au Commissaire de police de St Fons

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le cadavre retiré du Rhône et photographié par les soins du laboratoire de police n'a pu être identifié dans le fichier dactyloscopique du laboratoire.

24 avril 1940

Au commissaire de police du quartier de Vaise

J'ai l'honneur de vous adresser la photographie de deux cadavres retirés des eaux de la Saône.

30 avril 1940

Au commissaire de police des Brotteaux

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le liquide contenu dans une bouteille saisie chez le sieur Mayade 63 rue Tête d'Or est bien du cyanure de potassium.

16 mai 1940

Au commissaire de police chef de la sûreté

On me signale comme extrêmement suspects M. et Mme de Bosson, hôteliers à Yzeron (ancien hôtel Berger). Le renseignement est peut être intéressant car je sais d'autre part que des allemands ont séjourné dans cet hôtel, jusqu'à la déclaration de guerre, et qu'une enquête avait été faite sur eux par la gendarmerie.

27 décembre 1940

Au Commissaire de police chef de la sûreté

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le bon de 10 litres ci-joint est un faux.

7 octobre 1940

Au Maire de Limonest Rhône

Vous avez bien voulu il y a un an environ, me demander de procéder à des recherches pour déterminer les conditions dans lesquelles du bétail avait été empoisonné. J'ai eu l'honneur de vous adresser un rapport détaillé à la date du 20 juin 1939. Je me permets de vous signaler que le mémoire d'honoraires joint, qui s'élevait à 500 francs, n'a pas été réglé.

28 février 1941

Au Commissaire Central

On me signale qu'un sieur Lévy demeurant Rue de Créquai 89 se procurerait chaque jour à un marché noir plusieurs livres de viande. La personne de qui je tiens cette indication est des plus honorables, mais bien entendu, je ne puis rien garantir.

6 novembre 1942

Au Commissaire Divisionnaire chef PJ de Lyon

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la fiche de la nommée Perret Danielle Raymonde transmise par la sûreté de Grenoble s'applique à la même personne que la fiche de la nommée Jacquet Jeanne établie au Laboratoire de Police technique de Lyon.

4 décembre 1942

Monsieur le Commissaire de Police de Charpenne

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la langue examinée sur votre demande ne contient aucun toxique et aucune ptomaine. Elle est parfaitement comestible et insusceptible de produire un accident quelconque.

8 janvier 1943

Du Préfecture Régionale de Lyon. Cabinet de l'Intendant de Police

Je vous adresse ci-joint 22 documents photographiques en vous priant de vouloir bien les reproduire en 6 exemplaires et me faire retour du tout dans le plus bref délai.

15 janvier 1943

A Monsieur l'Intendant de Police

J'ai l'honneur de vous adresser en réponse à votre note du 8 janvier les photographies demandées.

30 janvier 1943

A M. Le Commissaire central

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucunes empreintes digitales utilisables n'ont été relevées

- 1) sur la voiture de M. Carret Pierre
- 2) au Magasin de M. Berthemiez pierre (maison Sigrand)
- 3) au magasin de dame Georget.

30 novembre 1943

Au Commissaire principal Chef de la PJ

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les six cartes de pain (4 cartes T, une carte J3, une carte J I V) présentées par l'inspecteur Bar ne me paraissent présenter aucun signe permettant d'affirmer qu'on se trouve en présence de fausses cartes.

18 janvier 1944

Au Commissaire de Police de Sûreté Chef de la section des affaires politiques Lyon

« J'ai l'honneur de vous faire connaître en réponse à votre note du 13. 1. 44 que les empreintes digitales figurant sur la fiche jointe ne se retrouvent pas dans le fichier du Laboratoire.

7 juin 1945

A Monsieur Thomas, commissaire du Gouvernement, Cour de Justice, Lyon

Il résulte des renseignements que j'ai pu recueillir récemment que les SS portent tatoué à la face interne du bras, au niveau de l'aisselle, un caractère alphabétique. On a vu A et W. ce serait un signe de reconnaissance. J'ai pensé qu'il serait utile de diffuser l'indication.

23 août 45

Du Sous préfet de Villefranche-sur-Saône

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli une photographie qui a été saisie récemment par la police locale de Villefranche au cours d'une visite domiciliaire effectuée chez le nommé Morel André interdit de séjour, demeurant à Villefrance.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire tirer trois reproductions de cette photographie et de me les adresser dès que cela est possible.

Ce document paraissant présenter un grand intérêt, je me permets de vous demander de bien vouloir veiller à ce qu'il ne soit divulgué en aucune façon. En effet, l'attitude de Morel sous l'occupation paraît plus que suspecte et une enquête a été ouverte à ce sujet.

J'ajoute que l'intéressé est actuellement en fuite.

Chapitre 3

« Les jeux d'écriture sont des jeux dangereux... »⁷³

L'expertise des lettres anonymes

Philippe Artières

Catégorie d'affaire	1.	2.	3.
Dactylographie	18	3,04	1,45
Datation	17	2,87	1,37
Déchiffrage	4	0,68	0,32
Ecriture anonyme	222	37,50	17,85
Encre	2	0,34	0,16
Faux	5	0,84	0,40
Graphologie	170	28,72	13,67
Identification écriture	7	1,18	0,56
Placards	60	10,14	4,82
Signature	87	14,70	6,99
Total	592		47,59

Tableau 1

Dépouillement statistique des registres d'expertise d'Ed. Locard, 1937-1952 soit 1244 affaires/M. Salle

1. Nombre d'affaires 2. % sur le nombre d'affaires d'expertises en écriture 3. % sur le nombre d'affaires étudiées au total

Du chiffre, l'expert Locard en fait et insiste auprès des journalistes sur l'extrême efficacité de son expertise dont on voit dans ce tableau combien elle est en effet impressionnante quantitativement. Ce qui ressort surtout de ce bilan d'activité, c'est l'importance des affaires relatives à l'écriture pour lesquelles il a été sollicité : presque la moitié avec en premier lieu, plus d'un tiers, des expertises de lettres anonymes.

⁷³ Ed. L. 1945.

« Une seconde et je suis à vous ! » Le bras levé, mais en même temps un aimable sourire à notre adresse, le docteur Locard freine notre élan, achève de rédiger un rapport en compagnie de son assistante. Il paraphe, referme et puis :

- Nous en sommes à combien ?

- Onze mille vingt ... répond Mlle Bichambis.

S'adressant alors à nous :

- tel que vous me voyez, nous dit-il, voici achevée ma onze mille vingtième affaire de lettre anonyme.⁷⁴

Inlassablement, Locard commence ses récits par ces quelques lignes... et de fait, l'analyse des lettres anonymes (et plus généralement d'écrits) semble bien être devenue la principale activité d'expertise. Cela tient probablement au fait que Locard, en devenant un spécialiste nationalement et internationalement reconnu, attire les demandes et sollicitations. D'autre part, on peut avancer l'hypothèse que c'est l'une des conséquences de deux phénomènes dans le monde de l'écrit : plusieurs décennies plus tôt, la généralisation de l'école et le développement d'une poste rapide. Dans la première décennie du vingtième siècle, cette signature anonyme se banalise et l'on doit se demander dans quelle mesure elle n'est pas entérinée par les autorités en matière de lutte contre la délinquance urbaine, à commencer par ce qui dérange le plus la bourgeoisie d'alors, les mauvaises mœurs. Chacun des dossiers de la brigade des mœurs s'ouvre en effet sur une lettre anonyme de dénonciation au Préfet de Police du type de celle du 10 janvier 1912 au sujet de l'avenue Duquesne :

« Je me permets, tout en gardant l'anonymat, habitant le quartier depuis de nombreuses années, de signaler à votre bienveillante attention une maison suspecte fréquentée par des homosexuels. »

Tout se passe en effet comme si parmi les outils de la surveillance de la police, la réception de lettres anonymes constituait une ressource comme les autres qui, sans être encouragée, était parfaitement admise. A la suite de la réception d'une missive, les agents se rendent sur les lieux pour évaluer le bien fondé du propos ; il arrive, après vérification, que l'information soit fautive mais aucune enquête n'est alors menée pour identifier son auteur. Tel est le cas au cours de l'hiver 1914-1915 à propos de la rue de Lyon et d'une lettre anonyme adressée à M. Laurent, Préfet de police de Paris, datée du 16 novembre :

« Monsieur,

Je viens solliciter de vous un peu de surveillance sur cette brigade de police, appelée brigades des mœurs, sans aucun doute, étant habillé en civil. Vous pouvez juger par vous même qu'à toute heure du jour et de la nuit cette brigade, au lieu d'amener certaines femmes, qui le soir infectent la gare et la rue de Lyon, le haut de la rue Traversier, se font goberger de petites collations et soupers fins, sans doute en compagnie de ces femmes chez un nommé Thomas, hôtelier, 31 rue Traversier. »

Cette information est démentie par un rapport de police du 16 janvier : « J'estime que cette affaire ne comporte aucune suite, l'enquête ayant établi que les faits dénoncés sont inexacts. [...] Il semble résulter que la lettre ci-jointe a dû être envoyée par un voisin jaloux ou par des filles publiques qui se trouvent gênées dans leur trafic par la répression active faites par les agents aux abords de la gare de Lyon. »

On trouve ainsi, dans les dossiers de la brigade mondaine⁷⁵, un très grand nombre de lettres à la suite desquelles une surveillance est faite et parfois une descente opérée. Tel est le cas à l'automne 1910 à la suite de la réception d'une lettre anonyme indiquant qu'au 2^e étage du 1 rue Mansard des femmes se mettent à la fenêtre dans des tenues inconvenantes et font des signes aux passants. Par un rapport du 21 octobre, le commissaire indique au Préfet :

⁷⁴ Article de presse : Le parisien.

⁷⁵ BM et BM2 de la Préfecture de Police.

« ... deux surveillances ont été exercées aux abords de l'immeuble situé 1, rue Mansard. Au cours de ces surveillances, j'ai constaté à la fenêtre du 2^e étage la présence permanente de deux jeunes femmes, une grosse blonde et une noire coiffée en bandeaux. Ces deux femmes qui semblent être occupées de travaux de couture, racolent les passants par des signes de têtes, toutefois assez discrets mais très compréhensifs. »⁷⁶

L'usage des informations reçues anonymement n'a pas qu'une fonction de répression immédiate, dans bien des cas, les lettres permettent à la Police une bonne connaissance des maisons clandestines de rendez-vous et de ce qui s'y passe ; elle sert de *fond* de dossier. Autrement dit, la missive anonyme fait partie d'un ordinaire de la surveillance ; elle est banalisée à l'image du rapport qui suit la réception d'une lettre datée du 2 avril 1911 s'inquiétant de l'existence d'un « bordel » sur Saint-Placide :

« 12 août 1911. [...] oui une maison de prostitution clandestine. Cependant bien tenue, aucun fait immoral. Fenêtres fermées. Les voisins ne se plaignent pas et sont unanimes à dire qu'il n'y a jamais eu de scandales. Une descente ne paraît pas s'imposer actuellement. »⁷⁷

Cette constitution d'archives ne concerne pas seulement des lieux ; grâce aux lettres, la police rassemble des informations biographiques sur des femmes publiques à l'image de ceux contemporains sur les politiques⁷⁸. Le correspondant anonyme révèle ainsi des existences, comme ce rapport bien renseigné et détaillé du 21 juin 1894, suite à une lettre d'« une personne du quartier », le montre :

« La femme qui a fait l'objet de la note ci-jointe est une nommée Dhaveloose, Marie Elisabeth, née à Moorseele (Belgique), le 30 juin 61 d'Ignace et de Nathalie Cappon. Elle serait à Paris depuis 3 ans et demeure 94 rue Blanche depuis janvier dernier, au loyer annuel de 470 francs. La susnommée n'a d'autres moyens d'existence que le produit de la prostitution et chaque soir elle se rend au Moulin-Rouge d'où elle ramène des individus chez elle. Il ne serait pas exact qu'elle attire chez elle de jeunes filles ni de jeunes gens, sous le couvert d'une table d'hôte. Elle n'a pas de domestique et fait elle-même sa cuisine. Cependant elle reçoit très souvent à sa table des amies avec lesquelles elle se cotise pour le menu. » (BM2-29)

On voit combien l'usage de la lettre anonyme est multiple à la brigade des mœurs : elle ne sert pas seulement à interdire et à contraindre mais elle est l'une des matières principales de la constitution de dossier ; parfois il arrive qu'un dossier individuel ou celui d'un lieu compte plusieurs lettres anonymes reçues par les services de police sur vingt ans. Ce qui relevait d'une pratique de l'éphémère est inscrit par les policiers dans un temps plus long à travers des dossiers. Avec le temps, l'anonymat de la lettre s'estompe et seule compte l'information qu'elle contient. Tout se passe comme si s'équivalent alors le rapport de police et celui du citoyen anonyme. Dans l'épaisseur du dossier, on ne distingue plus ce qui est erroné de ce qui a été validé.

A la préfecture de Lyon, il ne devait pas en être autrement. Locard fait état de cette pratique dans plusieurs publications dont son *Alerte aux vipères* de 1946. Il rapporte que ces missives démunies de signatures apportent des renseignements sur des faits délictueux, très précis et dont « certains présentent le plus grand intérêt ». Aussi juge-t-il la pratique blâmable sans

⁷⁶ Archives de la Préfecture de Police de Paris, BM-carton 13.

⁷⁷ Archives de la Préfecture de Police de Paris, BM2-24.

⁷⁸ Cf. Nathalie Bayon , « Personnels et services de surveillance de la préfecture de police : de la constitution des dossiers de surveillance à la mise en forme du politique (1870-1900) » in *Culture et conflits*, n°53, Surveillance politique : regards croisés : www.conflits.org/document997.html

pour autant la considérer sous cette forme comme un fléau social ; elle est pour lui d'abord le fruit d'un défaut d'élégance morale et d'un manque de courage.⁷⁹

Et si l'on écrit volontiers anonymement au Préfet pour dénoncer un concitoyen, on écrit aussi, et sans que cela soit contradictoire, au directeur du laboratoire de cette même préfecture pour lui demander secours et aide à la suite de la réception d'une lettre, elle aussi anonyme. Il faut reconnaître que Locard n'a pas négligé d'orchestrer médiatiquement son activité, en usant très vite de la presse populaire et aussi de la littérature policière. Faut-il rappeler que le médecin juriste est l'auteur de plusieurs « romans » et qu'il collabore volontiers avec d'autres pour publier des chroniques journalistiques qu'il reprend en volume ensuite ? Il aime à s'auto-promouvoir et à se construire en figure incontournable.

Un policier de l'écriture, expert à la disposition des victimes, voit le jour dans l'espace public et l'imaginaire social, dirions-nous volontiers. C'est ce nouveau personnage dont nous voudrions peindre ici le portrait en mouvement, dans le miroir spécifique de ces affaires de missives « dépourvues de signatures ».

1. De l'affaire de Tulle à l'affaire Laffitte

L'expertise de lettres anonymes est d'abord le théâtre de gloire de Locard avec l'affaire de Tulle, mais elle sera aussi celui de sa chute avec l'affaire Laffite trente ans plus tard.

Le début des années 20 est marqué, on le sait, par l'affaire Landru, l'assassin de femmes ; les gros titres lui sont consacrés ; lui succède une autre affaire, moins parisienne celle-là : les journaux indiquent que plusieurs milliers de lettres anonymes auraient été écrites à Tulle de 1917 à 1922. En réalité, selon Jean-Yves Lenaour, « il y en eut beaucoup moins : seules 110 missives ont été versées au dossier de l'instruction. Abandonnées sur les trottoirs, les rebords des fenêtres, glissées dans les paniers des ménagères et jusque dans les troncs des églises, ces lettres ont préoccupé les Tullistes cinq années durant. Jugés pornographiques, même si le vocabulaire de l'auteur dépasse rarement la « putain » (sic), la « salope » ou le « cornard », ces courriers dénoncent l'infidélité des uns, la mauvaise conduite des autres et réveillent de vieilles histoires de famille. La persécution touche essentiellement le milieu étroit des fonctionnaires de la préfecture de Tulle, leur famille et leurs amis »⁸⁰.

Extrait d'une lettre anonyme (Cote 140 - 28 juillet 1921)

Chère Madame R.,

C'est avec surprise que je vous vois fréquenter Madame D. née F. Vous devez sans doute ignorer que cette femme est une salope, une peau. Oui Nini D. est la maîtresse à Jean C. chef de division à la Préfecture, C. celui qui le 15 août sera révoqué, le voleur du ravitaillement.

Madame D. est la fille de Madame F. l'ex maîtresse à G. P. directeur du Bazar du Globe. Un jour Madame P. souffleta avenue de la Bastille Madame F.

Madame F. est une voleuse, une salope, fille naturelle, elle est donc, Mme F., la fille d'une putain.

Madame F. vola en mai 1919 un beurre de table chez Madame F., fruitière place Gambetta. La fruitière l'ayant surprise, elle lui sortit de la manche de son manteau de soie. Madame F. offrit 10 francs aux enfants de cette dernière, afin que son cornard de mari ne sache rien de l'aventure. L'honnête fruitière refusa. C'est Madame N., amie de Madame F. qui l'a dit.

Aujourd'hui F. le cornard n'ignore plus les vols de sa femme, et souvent il paya pour calmer la colère des commerçants et des camelots des places. Voleuse sa femme comme une pie. Que voulez-vous, la vie est chère et Mesdames F. et D. aiment la bonne chère à bon marché.

Nini D. est aussi voleuse que sa mère et tandis que la mère vole, la fille amuse par son badinage le commerçant, retient son attention et ensuite ces dames, dans l'église de la cathédrale, vont partager et remplir leurs poches et paniers des produits de leurs vols.

⁷⁹ Cf. Ed. Locard, *Alerte aux vipères*, 1946 : p.15

⁸⁰ Jean-Yves Lenaour, *Le corbeau, histoire d'une rumeur*, Hachette, 2006.

Sales dévotes. Diabes de bénitier. Madame F vola en décembre 1920 un saucisson chez T., et une pièce de veau chez B. Récemment elle vola un poulet chez Madame B. ; et une boîte de bonbons au chocolat, en mars 1921, disparut de chez Madame L., comme la maîtresse à P. passait la porte.

Combien de fois vola-t-elle sur la place. Ah ! Les bas et les gants ne leur coûtent pas cher. Si habiles ces deux dames (voleuses de profession depuis des années).

Aussi chez D. Nini la vie est large, les goûters abondants, les quatre heures dit-on succulents, les petits déjeuners à neuf heures au madère et aux biscuits alléchants et tentants (heureux les invités).

Mais les gens honnêtes refusent ses invitations, comme à la rue, malgré les insistances de la Nini on refuse son bonjour. On ne fréquente pas la fille d'une putain et d'une voleuse, salope et voleuse elle même.

Madame D. est une mauvaise langue. Quelle langue cette dégoûtante boiteuse. Cette femme oisive qui se promène du matin au soir, monte quatre à six fois par jour le Trech pour attendre son idiot, son crétin, son cornard de mari.../... Type élégant Louis D. J'ai envie de lui dire : Louis vous avez du chic. Louis ne porte plus de chapeau afin de montrer ses cheveux frisés, et puis c'est de bon ton. Cela finit de lui donner un air idiot à ce pauvre imbécile, D. l'épave de la Préfecture, D. le rebut du personnel. D. l'incapable, l'imbécile, le cornard, le voleur de confitures et de lard.

Qu'il nie s'il ose, et s'il n'est pas un lâche, le Louis, qu'il vienne me trouver en face, moi l'Œil de Tigre⁸¹

L'affaire n'éclate véritablement qu'à la fin de l'année 1921 avec la mort d'un greffier suspecté d'être l'auteur de ces lettres. L'enquête est ouverte et rapidement les soupçons se portent sur une jeune employée dénommée Angèle Laval.

C'est le moment choisi par Locard pour faire son entrée : lors d'une dictée organisée sous sa conduite, - dont Clouzot donnera bien des années après une représentation mémorable contribuant à la construction du personnage Locard⁸² - la jeune femme est prise d'une étrange crise de nerfs. Elle comprend que son imposture ne résistera pas à la technique de l'expert. Remise d'aplomb, et ne supportant pas la suspicion qui commence à peser sur elle, elle tente de se suicider avec sa mère - dont on murmure qu'elle l'aurait aidée à rédiger ses courriers infâmes. Mme Laval est retrouvée noyée dans un étang mais sa fille est sauvée par des bûcherons. Internée à Limoges, elle confie au médecin directeur de l'établissement être la coupable. Toutefois, durant son procès en décembre 1922 devant le tribunal de Tulle, comme devant la cour d'appel de Limoges, où elle est finalement condamnée à un mois de prison et à 200 francs d'amende, elle continuera de nier.

Pour Locard, l'essentiel est acquis. Il a pour la première fois montré que l'expertise en écriture pouvait ne pas sombrer dans les analyses les moins scientifiques (à l'image de Bertillon et de sa théorie de la citadelle lors de l'affaire Dreyfus). C'est bien sur le succès de Tulle qu'une partie de la carrière de l'expert se fait.

Mais c'est aussi une affaire d'écrit anonyme qui provoque la délicate chute du maître en mars 1956. En février 1945, la France à peine libérée décide, on le sait, de procéder à une épuration par la mise en place d'un tribunal spécial et de réactiver un ensemble de textes visant à retirer la dignité nationale à des individus dont on reconnaîtrait des actes de collaboration⁸³. L'affaire Laffite éclate dans ce contexte en février 1945.

R.L, libraire à Couloume-Mondebat non loin de Auch, est connue pour ses opinions collaborationnistes pendant la guerre. En juillet 1944, des maquisards d'Armagnac découvrent une lettre de dénonciation anonyme à la Kommandantur de Marcillac concernant des résistants du bois du Beaumarché. Ils attribuent la lettre à R. Laffitte. Devant la Cour de

⁸¹ Cité par Francette VIGNERON dans son ouvrage « L'Œil de Tigre ».

⁸² Voir le film d'Henri-Georges Clouzot, *Le Corbeau* (92', 1943) avec notamment Pierre Fresnay et dans le rôle de Locard/le docteur Bertrand, Louis Seigner.

⁸³ Cf. Anne SIMONIN, *Le déshonneur dans la République, une histoire de l'indignité, 1791-1958*, Paris, Grasset, 2008, . 565 p.

Justice, suite à un rapport de Locard l'accablant, elle est condamnée et demeure cinq ans en prison et est privée pendant onze ans de dignité nationale. R. L. clame son innocence.

Lettre ouverte (Le Parisien, sd).

« Mlle Renée Laffite, était une modeste commerçante dans un petit village du Gers, lorsqu'au lendemain de la Libération, une bande de « vengeurs » un peu pressés l'accusa d'avoir dénoncé des résistants à la Gestapo, l'enleva, lui fit subir quelques sévices et finalement la livra à la justice. Il y avait au dossier une lettre anonyme : on fit appel à vous fin de savoir si elle était bien de la main de Mlle Laffitte. Une vingtaine de similitudes graphologiques vous firent répondre affirmativement. Il n'en fallut pas davantage et Mlle Laffitte fut condamnée, emprisonnée et déshonorée malgré ses protestations véhémentes jusqu'au jour où, à force de ténacité, elle obtint une contre-expertise qui l'innocenta. »

En 1950, Mme Laffite est libérée conditionnellement. En 1953 à sa demande une nouvelle expertise de la lettre est entreprise auprès de 3 experts différents qui infirment les conclusions de Locard. En mars 1956, le Tribunal militaire de Bordeaux l'acquitte et lui offre 5 millions de francs de dédommagement.

Locard revenant sur cette affaire indique qu'il n'avait pas été convoqué au procès de Bordeaux « et, enfin, par malchance, je n'avais pu faire tirer de photographies des lettres à l'intention des jurés, car nous manquions de plaques à l'époque au laboratoire de police criminelle de Lyon. »⁸⁴

Si l'expertise de Locard est perçue comme une erreur, elle révèle en réalité une certaine posture. Le médecin, à plusieurs reprises, indique combien son regard est fragile et hésitant. Il ne disait pas autre chose que ces hésitations et le désir de ne pas imposer une expertise lorsqu'il écrivait au député du Doubs Bietrix 29/04/1937 (expertise n° 4380) :

« Monsieur le Député et cher Confrère

Je suis absolument désolé : il m'est impossible d'établir le rapport que j'aurai tant voulu vous envoyer. Tous les caractères qui à première vue, opposent les lettres anonymes et les pièces. C. se retrouvent plus ou moins atténués lorsqu'on procède à une recherche min. Je vous assure que j'ai étudié les doc à fond avec l'idée arrêtée de trouver les arguments utiles. Je n'ai pas abouti. Si vous désirez un avis éclairé et consciencieux, dont je vous souhaite de tout cœur qu'il soit contraire au mien, je vous conseille M. Isnard archiviste municipal de Marseille. C'est la conscience même et c'est l'expert à qui je préfère demander son avis dans les cas difficiles. Vous pourriez aussi consulter mon collègue Bischoff prof de P J à l'Université de Lausanne. Je vous assure que je serais très heureux de m'être trompé."

C'est l'une des raisons qui l'encouragent de temps en temps à confronter les regards. Dans l'affaire Fauget contre Gisy du 16 septembre 1937 où il s'agissait, pour le Tribunal correctionnel de Vienne, de dire si la signature au pied de trois billets litigieux est bien celle de Joseph Géry, de relever aussi toutes singularités et toutes anomalies graphiques concernant le contenu réel et le corps même des billets litigieux, il suggère d'associer son expertise avec Busquet, archives départementales des Bouches du Rhône expert en écriture, et Isnard des archives municipales de Marseille et expert en écriture.⁸⁵

Reste qu'entre l'affaire de Tulle et l'affaire Laffite, Locard produit une impressionnante quantité d'expertises dont on peut dire rétrospectivement qu'elles sont routinières, tant l'activité du médecin est réglée et la rhétorique rôdée.

⁸⁴ Lettre ouverte (Le Parisien, sd).

⁸⁵ Ou encore le 11 décembre 1937 dans une affaire d'identification d'écriture, il co-expertise avec Villeclère, et Guillon, experts en écriture ; de même pour l'analyse de signature le 22 avril 1938 avec E. Isnard archiviste paléographe et Busquet archiviste paléographe.

À l'image de l'affaire Dampierre de septembre 1937 et de son dossier ordinaire, le travail de comparaison des écritures semble parfaitement simple pour l'expert. Deux lettres anonymes ayant deux destinataires distincts sont remises à Locard : le dossier des pièces incriminées comprend, outre les deux missives, les deux enveloppes correspondantes. Le médecin s'empresse d'indiquer que ces deux dernières pièces sont de la même main. Le dossier des pièces de comparaison est quant à lui formé de trois éléments : une lettre de pages, une carte postale et une brève inscription au dos d'une photographie. Lorsque le dossier est moins fourni, l'expert proteste estimant qu'il ne peut travailler et procéder correctement à la comparaison.

Le regard de Locard s'attache principalement aux lettres. Ainsi, ce ne sont que sur celles-ci qu'il peut prendre soin d'examiner la disposition du texte (disposition de la marge, commencement du texte en haut de la page, blanc en fin de ligne et mot non coupé, « tendance à descendre en queue de renard les dernières lettres des lignes »).

Dans un second temps, il examine la forme des lettres (en commençant par les finales jusqu'aux chiffres). Il note à même le registre les résultats de son examen (n'hésitant pas à biffer ou à amender si besoin). « On retrouve une anomalie extrêmement remarquable qui consiste dans la réduction excessive mais non constante de la hauteur du l » écrit-il notamment. Malgré l'extrême déguisement, Locard a perçu l'invisible et attaché la plus haute importance à « des anomalies rares comme la définition du r et le rapetissement du l qui semblent avoir échappé au déguiseur. »

Dans ces affaires ordinaires, c'est l'œil expert qui fait la différence et non finalement le plus objectivable. C'est sa capacité à distinguer le déguisé de l'authentique qui prime. Aussi, n'est-il pas étonnant que Locard insiste et utilise cette forme injonctive (du « on doit ») qui réaffirme à chaque fois son statut de maître des experts. L'acte n'est pas sans intérêt pour développer sa position hégémonique sur ce marché naissant.

2. En parallèle, l'expertise privée

Assureurs, gendarmes, commerçants, enseignants, ou simples particuliers écrivent massivement à Locard à partir du début des années 1920 suite à la publicité faite à ses compétences lors de l'affaire de Tulle. Il apparaît ainsi à travers le dépouillement de la correspondance conservée⁸⁶ trois types de demandes individuelles : des demandes de particuliers dont l'honneur a été bafoué, accusés d'être les auteurs de lettres anonymes, mais surtout des victimes de ces lettres qui soupçonnent un proche ou un voisin, et enfin quantité de cas d'héritiers floués et contestant la validité du testament.

Ces sollicitations permanentes amènent Locard à ouvrir très tôt un cabinet privé et à consacrer à cette clientèle de toute la France un temps important — à sa retraite, il en fera son activité principale largement aidé de son assistante qui pour une part assurera elle-même des expertises.

Exemples de demandes faites à Ed. Locard

Victime de lettres anonymes

19 janvier 1922

Institutrice, Mme Lacore, Le rayon, Ajat, par Thenon, Dordogne

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir dans quelles conditions vous consentiriez à identifier l'écriture d'une lettre anonyme que j'ai en mains depuis dix-huit mois sans oser me décider à la présenter à un expert, tant je craignis jusqu'à ce jour l'erreur possible. Ayant lu dans la revue

⁸⁶ Cf. Fonds Locard AM Lyon : 31ii55 (extraits).

Scientifique de l'an dernier un article signé de votre nom et la triste actualité des lettres anonymes de Tulle remettant au premier plan l'application de votre méthode si probante, je n'hésite plus à mettre dans vos mains la lettre anonyme dont il s'agit.

[...] La lettre dont il s'agit est d'une écriture déguisée. En même temps que cette lettre je vous enverrai un seconde de la personne soupçonnée écrite à la hâte, mais bien naturellement — c'est sur ces deux écrits que j'aurai à vous prier de vouloir bien fixer votre attention.

2 octobre 1923

Cl. Galluchot, gardien du cimetière de Tournus, Saône et Loire

Je m'adresse à vous pour savoir si vous pourriez m'éclaircir une affaire.

Une lettre anonyme contre moi a été adressée à M. le préfet de Saône et Loire qui l'a renvoyée à M. le Maire de Tournus et m'a été communiquée. Maintenant je suppose sur des personnes dont je puis vous fournir un spécimen d'écriture.

D'après le juge de paix de Tournus, je n'ai que 3 mois pour porter plainte et il y aura déjà deux mois d'écoulés le 9 courant. J'ai attendu croyant pouvoir apprendre quelque chose mais maintenant je crois que je n'ai qu'à avoir recours aux lettres.

Veillez me donner la marche à suivre.

11 novembre 1923

M. Cixador, chef de brigade de gendarmerie à Noyant (Maine et Loire)

Un de mes chefs a reçu une lettre anonyme me concernant, ainsi que ma femme, et il me l'a confiée à titre de renseignements. Je la joins à ma lettre avec une copie qui a de la ressemblance avec la première partie de la lettre anonyme. Je vous demande votre avis, aussi court que possible sur :

1° L'écriture de la lettre anonyme (1ere partie) et celle de la copie sont-elles faites par le même individu.

2° L'écriture de la lettre anonyme (2° partie) et celle de la carte postale que je joins sont-elles faites par la même personne.

Je communiquerai votre réponse à mon chef mais il n'y aura aucune suite, c'est entendu entre nous, seulement il est bon de savoir à qui on a affaire.

Je vous prie de me prévenir si le prix est élevé car je n'ai que mes gages pour vivre et il faut veiller pour joindre les deux bouts.

Faux en écriture

7 février 1922

J. Decroix, Tourcoing

Ayant lu votre haute compétence en expert d'écritures, je viens vous demander le coût pour vous demander votre avis en vous soumettant deux écritures et signatures — l'une véritable l'autre supposée fausse – de la même année.

Ma femme unique enfant avait sa mère remariée avec qui l'intimité la plus parfaite existait. Après sa mort, suivie la même année de son mari (Beau-Père de ma femme) un frère du dit Beau-Père avec qui nous n'étions pas en mauvais termes, sans nous réclamer ni oralement ni par écrit à part la voie des tribunaux, nous a réclamer la somme de 2500 comme ayant été reconnue avoir été prêtée (ignorée de nous) en 1912. Cette reconnaissance a été enfouie pendant les hostilités et bien détériorée mais recollée et encore très lisible. Le tribunal sur la vue de cette pièce nous a condamnés à payer ce que nous avons fait.

Notre conviction est que cette pièce a dû être fabriquée avec l'aide ou complicité de l'entourage du Bénéficiaire. Nous supposons qu'il ne nous est pas possible de revenir sur cette affaire jugée mais au point de vue moral nous serions heureux de savoir si cette pièce a été signée et écrite en partie par la mère de ma femme.

Testament contesté

5 Février 1922

Mme. Forest, Lyon

Monsieur le docteur Locard,

La soussignée Mme Forest chez son fils 11 rue Lemol Lyon employé des PFF viens solliciter auprès de votre haute bienveillance de bien vouloir lui accorder une audience pour vous demander de bien vouloir accepter avec honoraire à noter votre opinion de graphologue pour écriture d'un testament n'émanant pas de la main du testeur avec d'autres manoeuvres frauduleuses dont je suis complètement dépouillée d'héritage du défunt mon père

8 juin 1922,

Dr Pechdo, Villefranche, Aveyron

J'ai lu avec le plus vif intérêt dans l'avenir médical votre travail sur l'expertise en écriture par la méthode scientifique [...] Aussi je viens vous demander si vous voudriez bien m'aider de vos méthodes à solutionner un problème qui s'est posé à l'époque où mon grand-père mourut. Nous nous trouvons quelques jours après en présence d'un brouillon de testament olographe qui contestait les intentions manifestées par mon grand-père toute sa vie. Malgré notre surprise et notre méfiance pour légitimer [...] nous dûmes nous incliner. Mais depuis je n'ai pas cessé d'y penser, d'autres affaires m'ayant convaincu que les testaments faux ne sont pas rares dans notre pays.

24 mars 1924

Jacques Saurou, commerçant, Pezenas, Hérault

Evincé d'une petite succession par un testament que je crois faux, je désire vous soumettre pour expertise une reproduction du testament par la photographie ou l'original si possible avec une ou deux lettres de la testatrice ainsi que l'écriture de la personne que je soupçonne de l'avoir fait.

Comme la succession est de peu d'importance, je voudrais savoir si vous désirez expertiser et de me dire le prix.

Contre-expertise

13 février 1924

Agent d'assurance, Nîmes

« Arrêté pour émission de fausses traites acceptées alors que je n'en suis pas l'auteur, je voudrais faire expertiser mon écriture et les deux traites, afin de pouvoir faire réviser le jugement. Je vous demande donc M. le professeur de bien vouloir m'indiquer vos conditions d'expertise.

Un expert au service de sa clientèle

L'analyse de certains dossiers montre combien c'est véritablement un nouveau service qu'offre Locard, policier de l'écriture pour les français ordinaires victimes d'autres français ordinaires. L'affaire D.⁸⁷ qui intervient en 1963, trois ans avant la mort de Locard, constitue un lieu d'observation de l'attitude de l'expert face à cette clientèle.

Le 15 octobre 1963, une certaine Mme D. écrit au docteur Ed. Locard, alors Directeur honoraire du Laboratoire de Criminalistique de Lyon : « Veuillez s'il vous plait, je vous prie, faire une contre-expertise. Ci-joint les pièces que je possède. Les photographies prises chez les notaires, celles de l'acte incriminé et les trois prises chez Me Pellarin notaire à la Roche-s-Faron.

⁸⁷ Dossier : **Desbiolles** La Borne - Thorens (Haute Savoie) 1963/1965 in AM de Lyon, 31ii82.

- 1° si la signature de l'acte est bien celle de D. N. Eugène ;
 2° l'acte sous seing privé comme le cite Me Freye est-il bien valable ?

En 1925 Ducret avait loué ses terres à la famille Abbe et y travaillait, pour tout paiement il y prenait sa nourriture mais logeait chez lui, ses neveux ne le voyant plus se sont rendus chez la famille Abbe. Le père étant décédé depuis quelques années, la fille a épousé Besson qui a été habiter avec elle. Les neveux Ducret ont trouvé notre oncle dans une petite chambre alité sur un grabat sur le plancher, souffrant d'une jambe, il avait beaucoup maigri. N'ayant pas immédiatement porté plainte. Le malade décédait le 8 après. Je me suis rendue auprès du docteur Pelloux de la R. [...] Il m'a dit qu'il l'avait trouvé sur une pailleasse par terre sans draps. [...]

Donc, docteur Locard, je m'adresse à vous pour savoir si j'ai le droit de poursuivre l'affaire. Car mon avoué refuse de faire la contre-expertise par vos bureaux. C'est pourquoi ayant moi-même une entière confiance en vous, je vous envoie ce dossier. »

Le 23 du même mois, Mme D. envoie à Locard deux reçus signés par Mr Ducret Nicolas Eugène afin de le fournir en pièce de comparaison. Locard se met immédiatement au travail et écrit une lettre à sa cliente le 29 octobre : « Voici les résultats d'une étude attentive et de longues réflexions. La signature est bien de la main du testataire. Mais cette main était celle d'un agonisant ou du moins d'un très grand malade. Le texte au bas duquel nous le voyons ne représente donc pas l'expression d'une volonté libre. Pour établir, dans ces conditions, un rapport utile il me faut connaître :

- 1) l'état de santé du signataire à la date de l'écrit
- 2) la date de la mort
- 3) La possibilité d'une signature à main guidée. Quelqu'un a-t-il pu tenir la main du testataire ? Et c'est cette hypothèse qui me semble la plus probable. Les certificats, consultations et ordonnances me seraient précieux. »

Locard termine sa lettre en indiquant que l'établissement d'un rapport complet coûterait 500 fr.

Un mois plus tard, Locard reçoit une nouvelle lettre de Mme D. (datée du 28 11 1963) relatant qu'ayant fait part de sa réponse à tous les neveux et nièces de M. D., ils sont complètement déçus que la signature de l'acte de vente ait bien été de la main du vendeur. Ils sont persuadés que l'oncle n'aurait jamais vendu à un étranger qu'il ne connaissait qu'à peine. Alors qu'il a toujours refusé de vendre la moindre parcelle pour que tous ces neveux et nièces puissent en avoir un peu. La cliente de Locard précise que le signataire était en parfaite santé à la date de l'écrit le 15 janvier 1953 et que sa date de mort est le 13 mars de la même année. Mme D. juge qu'il ne sera donc pas utile de rédiger le rapport.

Dix-huit mois après, plusieurs dizaines d'expertises réalisées, Locard trouve dans son courrier du 5 juillet 1965 une nouvelle lettre de Mme D. lui demandant d'envoyer une copie des résultats des expertises des écritures d'après la lettre envoyée le 29 octobre 1963... Locard transmet une copie de la lettre. Le 14 septembre suivant, Locard lit la demande suivante :

« Docteur,

A la suite de votre rapport du 29 octobre 1963, je serais heureuse que vous me rédigiez à nouveau un rapport, au sujet de la vente des immeubles et droits immobiliers de notre oncle, monsieur D. N. Eugène, aux époux Besson. J'insiste sur le mot vente et non testament [...]

Au sujet de la signature sur l'acte de vente, c'est probablement la main guidée du vendeur qui en est l'auteur, les acquéreurs profitant d'un moment d'inconscience du malade... »

Le policier de l'écriture s'exécute et rend son rapport à sa cliente en octobre 1965 avec les conclusions suivantes :

« Dire si la mention « lu et approuvé » et la signature D. Eugène » apposées au bas d'un acte de vente émanent du de cujus Eugène N. D. »

Conclusions

« Cette longue discussion (sic) tend à rechercher dans quelle proportion la main guidée et la main guide ont collaboré. N'oublions pas que M. Ducret était très malade, relégué dans une écurie. Sa volonté semble avoir été émoussée et affaiblie par la maladie, le manque de soins et d'hygiène. Il ne sortait pas, ne recevait aucune visite. Le médecin n'a été appelé que pour constater le décès. On est donc amené à conclure que :

- 1) La mention « lu et approuvé » et la signature D. Eugène sont partiellement de la main du de cujus.
- 2) Elles ont été écrites à main guidée par une personne ne paraissant pas posséder toute sa lucidité.
- 3) La mention lu et approuvé et la signature D. Eugène ne représentent donc pas l'exposition d'une volonté libre. »

Mais survient un nouveau coup de théâtre. Locard apprend par deux lettres des 14 octobre et 18 novembre 1965 que le rapport de contre-expertise en écriture pour l'affaire D. n'avait pas été signé [...] et que l'audience a renvoyé l'affaire au 1^{er} décembre. Locard répond qu'il ne comprend pas l'absence de sa signature. « A tout hasard, je m'excuse pour cet oubli involontaire (s'il y a eu oubli) » mais par une lettre de Mme D. du 6 janvier 1966, il reçoit le jugement du Tribunal « Je suis complètement déçue. Nous avons jusqu'au 22 pour faire appel. Mais de la manière que se passent les affaires, nous n'avons plus aucune confiance. [...] PS j'ajoute que vous pourrez constater qu'ils n'ont pas dû présenter votre rapport. Il ne mentionne pas la maladie. Il n'a certainement pas été remis au tribunal. »

L'expert civil ici apparaît bien comme un auxiliaire de la défense, qui s'en méfie autant qu'elle l'utilise. Le raté de la signature est en effet le fait de l'avocat qui, ne voulant pas associer la contre-expertise, l'a laissée de côté prétextant son caractère vicié.

Si Locard est devenu incontournable pour les victimes, on voit combien les avocats s'en méfiaient considérant, peut-être à l'inverse de leurs clients, que le médecin en faisait trop. Pour l'expert, soucieux de construire un savoir précis, il convenait de se confronter au plus grand nombre d'affaires pour tenter, à la manière de ses maîtres, de produire un savoir sur les auteurs de lettres anonymes.

3. Une théorie des écritures délinquantes : l'anonymographie

Le policier de l'écriture a en effet l'ambition de proposer des typologies des délinquances graphiques : de l'escroc aux assurances à l'auteur de lettres anonymes. Petite ou grande délinquance, Locard est le premier à investir l'écrit comme espace criminel. Là est sans doute la conséquence la plus importante de ce travail d'expertise (pénale et civile). S'appuyant sur la clinique de l'écriture de ses prédécesseurs, il produit une police de l'écriture moderne.

Locard ne se contente de produire une expertise des écrits du présent ; il produit si besoin est, et si la cause lui paraît noble ou susceptible de nourrir ses thèses, des expertises de documents anciens comme dans le cas de L'affaire Fualdès. En Janvier 1943, il ouvre à nouveau l'affaire Fualdès (1817-1818), sollicité par le Dr G. Ferdière, directeur de l'Hôpital psychiatrique de Rodez. Fualdès, ancien procureur impérial de Rodez avait été assassiné sauvagement en Aveyron et, à l'issue du procès, quatre individus furent condamnés à mort.

Ancien étudiant à Lyon où il a rencontré l'expert, le psychiatre en poste à Rodez se passionne pour l'affaire Fualdès, et met la main chez des amis rithénois sur un billet anonyme reçu par Madame Manzon lors de son arrivée à Albi, et dans ce même dossier sur de nombreuses lettres de sa main. « Si évidemment vous pouviez nous dire que le billet (en lettres d'imprimerie) est de la même main, la « mythomanie » de la Manzon serait établie avec plus

de certitude et un coin du voile soulevé » écrit le psychiatre d'Antonin Artaud à Locard dans une lettre du 9 janvier 1943. Le 25 janvier 1943 Ferdière lui envoie les documents :

- la lettre de Mme M du 28 mars 1818 est un papier filigrané aux Armes de France
- la lettre de Mme M (n°3) filigrané J. Brieu à Casas
- la lettre anonyme est sur un papier dit papier timbre

Et le 5 février Locard rend les premiers résultats de son examen : « Il n'y a pas l'ombre d'un doute : la lettre anonyme est de la main de Madame Manzoni. Ce n'est pas très facile à démontrer, mais je conclus cependant avec une entière certitude. Que comptez-vous faire ? L'affaire Fualdès est une erreur judiciaire abominable et vous tenez là un argument de premier ordre. C'est un cas de calomnie par pithiatique anonymographe. »

L'affaire passionne tellement les deux hommes que Ferdière propose d'en faire « un livre, que je vois en 4 parties :

- 1) un exposé historique de l'affaire Fualdès – exposé aussi objectif que possible [...]
- 2) Une analyse psychopathologique du cas de Clarisse Manzoni
J'y travaille de mon côté et, de ce côté aussi, il ne nous manque rien.
- 3) L'écriture ou les écritures de Mad. Manzoni : l'anonymographe par le Dr. Locard.
- 4) Une bibliographie critique de l'affaire – Celle-ci n'a jamais été faite. »

Locard répond favorablement à cette proposition et se met à rédiger un texte à partir du cas de Clarisse Manzoni intitulé « L'anonymographe ».

A partir de ses analyses, celle sur Cl. Manzoni entre autres, se dégagerait le portrait type de ceux qu'il nomme les « anonymographes ».

« Comme le kleptomane ou le dysomane [alcoolique buvant par crise de grandes quantités], l'auteur de lettres anonymes en série est un anormal. Il se distingue du scribeur ordinaire de lettres de dénonciation. »

Véritable malade mental, ce scribeur se caractériserait par un besoin impérieux d'écrire qui ne serait lié à aucun but précis, l'auteur ne cherchant presque jamais à tirer profit de ses manœuvres. Locard a rencontré des affaires dans lesquelles plusieurs dizaines, parfois une centaine de lettres avaient été envoyées. Cette irrationalité serait paradoxalement associée à une grande détermination graphique ; il ne s'épargne aucun travail supplémentaire lorsque son entreprise l'exige. Et bien souvent, il ferait preuve de la plus grande ingéniosité dans sa pratique. Ce savoir-faire et sa mise en pratique quasi quotidienne produiraient chez les sujets d'étranges conséquences. L'expert constate que chez l'anonymographe cet état second de l'écriture « devient rapidement aussi constant, aussi régulier et presque aussi cursif que le graphisme normal. »⁸⁸

Locard ajoute dans ce portrait que la statistique l'amène à affirmer que l'énorme majorité des anonymographes sont des femmes. Ces scribeuses seraient la plupart du temps des sujets souffrant d'une maladie mentale que Locard réactualise à l'occasion : l'hystérie chère à Magnan et Charcot. Abolition des réflexes plantaire, palpébral et pharyngé, sensation de boule et hémianesthésie sont les symptômes identifiés chez les auteur(e)s de lettres anonymes.

Le policier de l'écriture construit ainsi une figure de scribeur à la croisée de l'expertise en écriture et de l'expertise psychiatrique. Il fabrique ce sujet écrivant hybride qui rejoint la clinique de l'écriture énoncée cinquante ans plus tôt par les aliénistes. Locard fait en cela la preuve de l'incapacité de son savoir à produire une nouvelle théorie générale, et du caractère fondamentalement technique de sa police de l'écriture.

⁸⁸ Cf. Marc Dubu, *Alerte aux vipères*, Paris, SPE, 1946 : p. 26.

Chapitre 4

Les savoirs de l'expert en écriture

Claire Bustarret

Edmond Locard n'était pas seulement un spécialiste de l'écriture mais aussi un écrivain prolifique, ne cessant de publier ses thèses et ses commentaires critiques dans les revues scientifiques, ce dès sa jeunesse et jusqu'à un âge avancé. Les dossiers de brouillons conservés aux Archives municipales en témoignent : constamment, l'éminent praticien théorise et décrit sa pratique d'expert, remaniait ses démonstrations selon le public visé, recyclait ses illustrations, reformulait ses anecdotes les plus spectaculaires pour frapper un large public... Ce qui ne l'empêchait nullement de présenter ses arguments selon un cadre logique rigoureux, de pousser les exigences de l'analyse jusque dans les détails les plus minutieux, afin de prendre sa place dans une communauté scientifique en cours de constitution, dont le domaine spécialisé, l'expertise judiciaire, s'appuyait essentiellement sur une institution policière qu'il souhaitait ardemment moderniser grâce à l'apport de « techniques neuves » et de « méthodes de laboratoire ». Aussi ses contributions à l'anthropologie, dans le sillage de Lacassagne et de Bertillon, visaient-elles à consolider une science de l'écriture appliquée au service de la justice, dont l'expression technique et théorique la plus aboutie prendra place dans un *Traité de criminalistique* en 1934, et dans son célèbre *Manuel de technique policière*, d'abord paru en 1923, puis réédité et largement augmenté en 1934 puis 1939.

Afin d'extraire les principaux éléments de l'abondante masse de ses articles et ouvrages parus entre 1912 et 1939⁸⁹, nous nous focaliserons sur les savoirs de l'expert en relevant tout d'abord les missions que Locard assigne à l'expertise au fil de ces années. Invariablement ses contributions commencent par dresser le tableau lamentable des « errements » d'une expertise graphologique qu'il qualifie de désastreuse, telle qu'elle est encore trop souvent employée par les tribunaux. Le pédagogue oppose à cette mauvaise réputation une haute conception des compétences et de la formation qui devraient à son sens définir la profession d'expert en écriture. Locard décrit les enjeux de l'expertise judiciaire pour mieux souligner les risques d'erreur, et dégager la pratique des critiques autant que des attentes excessives qui pèsent sur elle : les preuves que fournissent les différentes méthodes employées peuvent, selon lui,

⁸⁹ Les textes sur lesquels nous nous appuyons essentiellement relèvent de deux catégories : les articles parus dans des revues spécialisées comme le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon* (1912) et la *Revue de Droit Pénal et de Criminologie et Archives Internationales de Médecine légale* (1921), ainsi que deux ouvrages : *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques* (1920) et le *Manuel de technique policière* (3e éd. 1939), voir Sources.

fournir des éléments physiques parfois incontestables, mais ces résultats comportent des degrés de certitude variables, que l'expert doit lui-même assumer dans ses relations avec les magistrats et les jurys.

Dans un deuxième temps, nous tenterons de synthétiser la description de la pratique de l'expert telle qu'elle apparaît dans les écrits de Locard : pour ce faire il convient de poser en miroir ces « gestes du faussaire » que l'expertise a pour but de reconstituer à partir des indices qu'elle décèle. Pour le savant lyonnais, les savoirs de l'expert, appliqués aux objets matériels que sont les documents écrits faux ou authentiques, s'ordonnent selon un axe qui va du tangible, du visible le plus évident, vers des dimensions imperceptibles, cachées, que les divers procédés techniques vont « révéler » à l'expert et donner à voir aux jurés et au juge. Cette approche permettra de mieux comprendre l'argumentaire méthodologique de Locard, et d'articuler les procédures et les instruments dont il expose l'emploi et la finalité selon une cohérence pragmatique : celle de l'expertise en tant que travail « scientifique ».

Enfin, en guise de conclusion – temporaire, étant donné les limites de notre enquête – nous esquisserons le tableau plus théorique de la conception de l'écriture que Locard met ainsi en place au fil de ses publications les plus sérieuses : articles scientifiques et manuels pédagogiques, véritable socle méthodologique, constamment alimenté durant ces années d'intense activité par sa pratique d'expert et d'expérimentateur à la tête du laboratoire de police technique de Lyon. Les aspects terminologiques et les données bibliographiques que propose ce corpus seront abordés en annexe.

1. Missions de l'expertise : de l'arbitraire graphologique à la technique expérimentale

« L'expertise des documents écrits est sans aucun doute la partie la plus difficile de la technique policière », écrit Edmond Locard, directeur du laboratoire de police technique de Lyon, en 1920. C'est donc dans le contexte à la fois concret et expérimental de la technique policière que l'auteur de *L'enquête criminelle et les Méthodes scientifiques* situe ce type d'expertise particulier, qu'il distingue d'autres types d'expertise, portant sur le diagnostic des taches, l'identification anthropométrique ou dactyloscopique (expertise des empreintes digitales), et le déchiffrement des cryptogrammes. En effet, dans le nouveau contexte méthodologique qui a vu « la technique policière se constituer en corps de doctrine », les progrès récents ont surtout porté sur les aspects physique ou chimique des documents écrits, tandis que les aspects « purement graphologiques » semblent avoir échappé à la « nécessité d'établir des règles ». S'inspirant de la notion de *l'identité scripturale*, énoncée par Bertillon dès 1898, Locard assigne à l'expertise en écriture la tâche de « reconnaître et identifier l'écriture d'un individu ». Parmi l'héritage de la graphologie, l'expert récuse l'absurdité d'une analyse comparative lettre à lettre, tout en retenant la validité des « caractères généraux » de l'écriture (il se réfère aux travaux de Schneickert et d'Humbert, 1911) tels que les « types de ligatures, modes de terminaisons, empâtement du trait, régularité des alignements, allure anguleuse ou arrondie, etc. » – à condition de les employer dans le cadre rigoureux d'une « étude technique de l'écriture ». Locard insistait dès 1911 : l'identification de l'écriture est une « opération délicate », « qui ne doit être pratiquée qu'en suivant strictement les règles d'une technique particulière, empruntée toute entière à la chimie et à la photographie, et où les talents calligraphiques n'ont rien à voir »⁹⁰.

Passer de l'intuition à la technique

⁹⁰ E. Locard, « Les laboratoires de police », *Archives internationales de médecine légale*, Janvier-Avril 1911, p. 113-114.

Locard définit plus précisément l'apport de cet « ensemble des doctrines qui ont tant fait pour substituer la preuve indiciale à la fragilité des témoignages » depuis le début du siècle dans son article de janvier 1921 intitulé « Les Méthodes de Laboratoire dans l'Expertise en écriture ». Mettant en scène l'expert qui, lorsqu'un document lui est soumis, doit savoir « dire si l'écriture est identique à celle des pièces de comparaison », l'auteur pose d'emblée l'alternative entre l'intuition (privilegiée par l'ancienne approche graphologique) et la science (prise comme modèle méthodologique par la technique policière). On conçoit aisément que les traces physiques de grattage, d'effacement, de surcharge ou de calque puissent être traitées comme autant d'indices d'une altération délibérée d'un texte écrit. Mais à quel titre l'écriture, notamment lorsqu'elle est volontairement déguisée ou motivée par une imitation à main libre, peut-elle fonctionner comme un indice assignable à un individu ? « Ce n'est pas du côté formel qu'il faut chercher les preuves de l'identité, c'est du côté quantitatif » affirme le Docteur Locard. L'équivalence entre démarche scientifique et analyse quantitative s'avère déterminante pour définir comme lieu nécessaire de l'expertise le laboratoire, lieu par excellence des techniques et des instruments empruntés aux sciences de la nature : l'optique microscopique et l'analyse chimique, relayées par la photographie (et la microphotographie) destinées à l'investigation et à l'enregistrement des preuves.

Face aux détracteurs de l'expertise en écriture qui l'assimilent aux travers de la graphologie, Locard se positionne en médecin, capable de distinguer les « certitudes mathématiques » obtenues par l'analyse chimique des taches ou par l'identification dactyloscopique et les certitudes morales comportant « une part d'appréciation ». De « valeur inégale », les résultats d'une expertise en écriture, même conduite selon les méthodes systématiques qu'il préconise, relèvent de « degrés de certitude » différents selon que le faux implique une altération matérielle (surcharge, grattage, etc.) ou qu'il est pratiqué par imitation ou déguisement d'écriture. Prudemment, car il tient compte d'erreurs retentissantes, Locard préfère qualifier l'expertise, à l'instar de la médecine, comme un art – au sens étymologique de *technê* –, dont les résultats atteignent une « quasi certitude », voire de « *très fortes présomptions tendant vers la certitude physique* et non plus vers la certitude morale », grâce à « la technique des laboratoires » comportant notamment la microphotographie et (à partir de 1915) la graphométrie. C'est donc par référence aux sciences de la vie qu'il énonçait dès 1912 le principe que « L'idéal de l'expertise moderne, telle qu'elle se fait dans les laboratoires, est de réduire l'élément moral de la preuve et d'en augmenter l'élément physique » (p. 14).

Or les conditions de l'instruction, notamment pour les procès civils, réduisent l'expertise à des « conditions stupidement antiscientifiques », selon les termes qu'emploie Locard en introduction du chapitre « L'expertise des documents écrits » de son *Manuel de technique policière* (édition de 1939) : les pièces incriminées restant en possession du juge commissaire, l'expert ne peut les emporter pour examen, sauf autorisation spéciale pour les photographier, voire plus rarement encore pour procéder à des analyses en laboratoire « seul lieu où l'on puisse faire des microphotographies ». Mais de tels obstacles concrets expriment encore à la veille de la seconde guerre mondiale une défiance à l'égard de l'expertise en écriture que Locard estime amplement justifiée par les pratiques obsolètes – ne stigmatisait-il pas déjà en 1912 des méthodes « puériles, absurdes et primitives » ?

Faire de l'expertise en écriture un métier

La mauvaise réputation de l'expertise en écriture auprès du public résultait alors en France « des erreurs commises dans des procès retentissants », notamment celui de Dreyfus, comme elle s'expliquait de la part des juges du fait des « contradictions entre divers résultats

d'expertise », par manque de méthode et de formation adéquate⁹¹. Locard, en grand lecteur polyglotte fort actif dès les débuts de sa carrière dans les réseaux européens, est en mesure de situer l'incurie française en la matière par comparaison avec la formation en « graphologie judiciaire » établie dès avant la première guerre mondiale en Allemagne, Belgique, Suisse, et Italie sous les auspices des « maîtres » dont il s'inspire, tels que Schneickert, Popp, Dennstedt, Voigtländer ou Reiss. La justice française, qui exige pour le recrutement des experts en d'autres matières « une forte instruction technique » et la « garantie de certains titres universitaires », se contente de la « coutume étrange de confier de telles expertises [en écriture] à qui veut bien s'en charger », « maître d'école, calligraphe, comptable ». Locard ne manque pas d'ironiser sur les effets néfastes d'un apprentissage par expérience, à force d'« erreurs » commises aux frais des clients, de résultats dus au hasard, à l'inspiration, ou pis encore aux « présomptions tirées du dossier ».

Insister sur la déconsidération aggravée dont pâtit la fonction, comme le faisait Bertillon à la fin du siècle précédent⁹², est un *topos* encore de mise pour Locard au début des années 1920 : « résignés à jouer au procès le rôle de bouffons, sûrs d'avance des sarcasmes de l'avocat, indifférents à l'indulgente ironie du ministère public, sourds aux attaques de la presse », les experts non qualifiés (que Locard qualifie volontiers d'« amateurs ») n'ont guère de ressources puisque le sujet demeure jusqu'alors peu abordé, même dans les manuels de technique policière, car trop « ardu et risqué ». C'est précisément à compenser cette lacune que s'emploie le savant lyonnais, qui publie tant et plus à ce sujet au cours des années 20 et 30 – s'il se plaint encore des contraintes de la procédure en 1939, son réquisitoire contre l'incompétence et l'empirisme qui prévalent encore chez les intervenants choisis par la justice, contre l'arbitraire des tenants de la « vieille méthode » graphologique, peut désormais s'appuyer sur un « corps de doctrine » (en grande partie édifié par ses soins, et étayé par les enseignements qui commencent à voir le jour). En effet le directeur du laboratoire de police de Lyon, qui développa longtemps ses activités sans soutien financier, dans un local de fortune et entouré d'une équipe restreinte, ne s'en est pas moins arrogé, par l'entremise de ses publications mais aussi à l'occasion de conférences et d'articles dans la presse, une ample mission de pédagogue.

2. Savoir-faire du faussaire, méthodes de l'expert : de l'observable au quantifiable

Du faux au faussaire

Les deux fondements de la méthode de Locard, observation des documents et mesure des tracés, s'articulent d'abord autour de l'objet à décrire et à identifier. On peut noter que ses premiers essais sur les faux ne mettent nullement en scène le faussaire : les procédés employés sont nommés par des substantifs (surcharge, grattage, calque, altération par ajout de mots ou de lignes, etc.) et les documents décrits dans l'état où l'expert les observe : tel reçu au verso d'un billet est « gratté », « raturé en violet », il est altéré par le « collage d'une bande de papier » – les pièces incriminées ont subi des interventions dont l'agent n'est guère mentionné. Au contraire, dans les ouvrages postérieurs à la formalisation de la méthode graphométrique, chaque section de la typologie des faux se définit en premier lieu par une liste des gestes (formes verbales) effectués par le faussaire : on le voit par exemple « gratter soit à la gomme, soit au canif », « intercaler entre les mots calqués des mots en imitation libre », extraire les mots nécessaires en « découpant les documents originaux », les

⁹¹ « Un expert ne s'improvise pas » écrit Locard en 1920, « graphomètre et dactyloscope ne sont pas jusqu'ici des carrières patentées (...) On aura des experts quand on aura des écoles techniques » (1920, p. 275).

⁹² Voir Ph. Artières, *Clinique de l'écriture*, 1998, chap.7 « L'expertise en écriture repensée », p. 189-199.

« coller bout à bout », « photographier ce collage », puis « décalquer la photographie ». Il « imite servilement » un modèle donné ou « librement », « après s'être entraîné et fait la main ». Il procède à des retouches afin de rectifier les « lettres qui s'écartent du type imité, et se rapprochent de son type personnel et spontané », quitte à pécher par excès de servilité dans l'imitation, lorsqu'il « ajoute des taches là où l'original en avait ». Enfin les fausses signatures requièrent un « long entraînement » que, sauf exception, peu de faussaires « ont la patience » de s'imposer (1920).

Plus précisément encore, le faussaire prend corps dans le *Manuel* de Locard :

« Le faussaire peut calquer en appuyant le modèle et le papier à remplir superposés contre une vitre. Dans ce cas, la station debout du scripteur et la position verticale de la feuille amènent une extrême irrégularité de l'écriture qui trahit aussitôt la forgerie », à moins qu'il n'ait les moyens de « se servir de l'appareil à retouches des photographes » (p. 167).

Sa posture, les instruments et procédés qu'il utilise, paraissent aisés à déduire des traces qu'il laisse dans les documents : l'expert passe volontiers de la description à la reconstitution. Certaines techniques particulièrement complexes, par exemple celle du faux par découpage et montage de lettres et de mots tirés de documents autographes, supposent une intelligence pratique : Locard précise qu'« un faussaire habile n'utilisera pas ce découpage tel quel » mais procèdera à une reproduction photographique intermédiaire. Quant à la pratique du déguisement d'écriture, l'expert admet qu'il peut avoir affaire à forte partie : « Evidemment, un faussaire professionnel, un anonymographe apporteront à leurs moyens de dissimulation une application et une compétence qui pourraient gêner beaucoup l'expert » (p. 183). Face au forgeron professionnel, agent capable de maîtriser pour altérer le document écrit des techniques et des instruments qui sont ceux de l'expert (notamment les procédés chimiques et la photographie), Locard expose une panoplie de « techniques péritiales » dont il omet de préciser les fondements empiriques.

La méthode expérimentale : imiter le faussaire

Cette montée en puissance de la figure du faussaire dans les écrits de Locard s'explique notamment par le développement, pendant la période de la Première guerre, d'une activité du laboratoire de Lyon que son directeur désigne comme « l'expérimentation ». Il s'agit notamment de procéder à des « imitations expérimentales » afin de vérifier que la perfection formelle n'empêche pas la persistance des « idiotismes » du forgeron (1921, p. 5). Ce travail d'imitation du faussaire par l'expert autorise une observation directe des gestes de production des faux, et apporte des matériaux essentiels du point de vue méthodologique puisqu'il permet de tester les hypothèses, d'accumuler des documents en quantités suffisantes pour procéder à des statistiques, base indispensable à la validation de la méthode graphométrique. Ainsi la mesure des valeurs angulaires fait l'objet d'un test : elles s'avèrent stables chez un individu, donc pertinentes comme indice d'identification, et « imiter les inclinaisons moyennes » d'un modèle s'avère possible – mais le faussaire ne parvient pas, d'après ces données expérimentales, à imiter « les proportions relatives entre les diverses valeurs angulaires : il y substitue les siennes » (1921, p. 8).

En se substituant au faussaire, Locard acquiert un savoir-faire – mais c'est également pour lui l'occasion de discerner les limites des compétences du forgeron. En tant qu'expert, doté d'une méthodologie et d'une instrumentation sophistiquée, il bénéficie d'un avantage sur le forgeron le plus compétent : l'analyse quantitative constitue un « artifice technique » qui rend visible des relations proportionnelles que l'œil ne saurait percevoir, et qualifie comme indices des aspects de l'écriture que le forgeron par imitation « ne songe guère à changer » car il ne les conçoit pas comme sources possibles d'identification. Ainsi la hauteur des intersections offre un indice « très variable, très caractéristique, et très peu imitable » car le faussaire est

« ignorant d'un signe qu'un artifice technique insoupçonné peut seul révéler ». S'il est capable de déguiser ou d'imiter les valeurs absolues, l'approximation reste discernable dès qu'il s'agit de reproduire des proportions : « On peut renverser l'axe de ses lettres, en modifier la hauteur, grandir ou diminuer les espacements. Mais ce qu'on ne songe guère à changer, ce sont les proportions, c'est-à-dire les valeurs relatives ».

C'est par cette appréhension concrète de la pratique du faussaire que Locard peut désormais justifier les insuffisances des méthodes, périmées voire dangereuses, de la graphologie classique. La comparaison formelle des lettres échoue dès lors qu'elle met en œuvre une conception de l'écriture en adéquation avec celle du faussaire le moins habile : « Ce que le déguiseur modifie c'est le tracé de ses courbes et de ses jambages ; ce que l'imitateur songe à reproduire, c'est le dessin des minuscules, et bien plus encore des grandes lettres ». La méthode expérimentale incite Locard à discerner à un niveau plus subtil les mobiles, conscients ou non, d'actes d'écriture tels que la retouche : dans le cas des faux par décalque, « la retouche du retoucheur [scripteur auteur d'un document] tend vers un maximum de lisibilité, c'est-à-dire vers un optimum calligraphique, tandis que la retouche du faussaire tend à altérer les formes spontanées pour les rapprocher du type graphique du modèle » (1921, p. 12). Et, dans le sillage de Morelli et de Bertillon, mais aussi à l'école de Poe et de Conan Doyle⁹³, la méthode de Locard consiste à privilégier les indices involontaires, ces « traces latentes » du criminel (1920, p. 239).

L'expertise comme « technique scientifique »

Lorsque l'expert aborde un document écrit, il accomplit un certain nombre de tâches techniques parfaitement symétriques par rapport aux opérations du faussaire – quand celui-ci cherche à effacer des traits, à aplanir une surface, à faire disparaître les traces de son intervention, l'expert manipule l'objet écrit de façon à « faire remonter » un texte disparu, à localiser des différences d'épaisseur, à « révéler » les altérations par des réactifs chimiques, des agrandissements ou des éclairages particuliers. L'observation porte d'abord sur le support et les tracés dans leur globalité, examinés à l'œil nu, puis se focalise sur la ou les zone(s) altérée(s) afin d'identifier les procédés employés à l'aide du microscope.

Tandis que les altérations physiques sont détectables par des procédés chimiques, dont la valeur de preuve est admise, les recherches ont porté depuis le début du siècle sur les moyens de valider le processus d'identification des écritures dans les cas d'imitation et de déguisement ne comportant pas d'altérations du support ou de l'encre, en multipliant et en affinant les opérations de mesure exécutées « strictement dans les mêmes conditions » sur les pièces incriminées et sur les pièces de comparaison. Locard s'inscrit dans cet effort de « mathématisation » de l'entreprise descriptive : les mesures ainsi relevées sont systématiquement comparées à l'aide de tableaux, de courbes et de calculs statistiques⁹⁴. La pratique de l'expert consiste donc à se positionner non pas en lecteur des documents traités mais en scripteur capable non seulement de reproduire les gestes du faussaire, mais de produire, sous l'autorité d'un tel contrôle expérimental, de nouveaux documents graphiques susceptibles de servir de preuves contre ce dernier : des reproductions photographiques, des relevés chiffrés, des courbes et tableaux comparatifs, le rapport d'expertise.

⁹³ Voir E. Locard, *Policiers de roman et de laboratoire*, Paris, Payot, 1924, et la notion de paradigme indiciaire chez C. Ginzburg, *Mythes, emblèmes, traces*, Paris, Flammarion, 1989.

⁹⁴ Ken Alder, dans son article « Reading characters : French Handwriting Experts from Counter-Reformation to the Dreyfus Affair » 199, voit dans ce recours aux méthodes quantitatives une réponse à l'échec de l'expertise lors de l'affaire Dreyfus (p. 28).

L'une des références souvent mentionnées par Locard est celle de Persifor Frazer, expert américain dont l'ouvrage *Des faux en écriture et de l'écriture ; méthode scientifique nouvelle d'analyse et d'examen* (traduction française de 1899) s'attachait à promouvoir l'application d'une approche quantitative à l'étude de l'écriture. S'il admet y avoir puisé le principe d'une méthodologie statistique fondée sur des relevés systématiques, l'expert lyonnais ne précise pas à quel point il est redevable à son prédécesseur, lorsqu'il établit une liste des « critères mesurables » ou encore quand il signale les précautions à prendre pour éviter des erreurs de relevés dommageables à la validité des calculs. Soumettre les tracés à plus d'une dizaine d'opérations de mesure différentes, répétées sur le plus grand nombre possible d'occurrences afin d'améliorer les performances statistiques, représente un investissement énorme de l'expert en terme d'attention et de temps de travail. Mais la caution scientifique de l'expertise est à ce prix, puisqu'il s'agit de « traduire en valeurs chiffrées » ces traits distinctifs considérés comme autant de « signes » dont la combinaison unique « donne à chaque écriture son caractère propre ».

Avant d'aborder plus précisément la méthode graphométrique, mise au point par Locard et ses collaborateurs entre 1915 et 1920, il importe de souligner que la période antérieure, inspirée par la méthodologie de Bertillon et de Frazer, porte la connaissance de la trace écrite à un degré de précision inégalé grâce à l'emploi combiné de deux instruments optiques : le microscope et l'appareil photographique⁹⁵. Moyennant un grossissement microscopique approprié, Locard montre (photos à l'appui⁹⁶) que la superposition de deux traits en surcharge peut être décelée à coup sûr, en éclairage rasant, alors que la teinte des encres risque d'induire en erreur l'observateur à l'œil nu; de même les reprises seront détectées selon l'infime indice de l'« arrachement des fibres du papier aux points d'attaque ou d'arrêt de la plume » (1912). La comparaison des éléments graphiques les plus discrets, et donc les plus révélateurs, comme les accents et signes de ponctuation, une fois agrandis, « coupera court à toute discussion ».

Quant à la photographie, notons que chacun de ses aspects techniques est mis à profit : prise de vue, opposition négatif/positif, exposition, agrandissement, tirage, projection au moyen d'une lanterne, impression et mise en page en tant qu'illustration. Ses fonctions sont multiples : les reproductions à l'échelle permettent une sauvegarde en cas de destruction des originaux, agrandies elles se substituent systématiquement au document pour toutes les opérations de mesure « afin de préserver l'original ». Le foulage d'un tracé au crayon, la décharge sur la page opposée, peu perceptibles en vision directe, feront l'objet d'un traitement spécifique à la prise de vue ou au tirage : éclairages spéciaux, contraste accentué, bains de révélateur et retirages successifs joueront pleinement le rôle de « révélateur » en faisant passer une trace de l'invisible au visible. Le tirage de multiples occurrences d'une signature superposées sur un seul négatif, selon la technique de la « photographie composite », permettra à l'expert d'en discerner les traits constants et les variantes acceptables. Et c'est grâce au découpage de tirages photographiques reproduisant les documents incriminés et les pièces de comparaison que la méthode déjà ancienne de comparaison formelle des lettres (tenant compte de leur position initiale ou finale dans le mot) ou des groupes de lettres pourra devenir systématique. Enfin elle illustrera le rapport de l'expert, ainsi que les articles et ouvrages consacrés à l'expertise.

⁹⁵ Le chapitre 5 « L'écriture à l'épreuve de la technique » de l'ouvrage de Ph. Artières déjà cité étudie dans un contexte plus large les relations entre « Écriture et photographie » sans faire apparaître le rôle du microscope.

⁹⁶ Voir par exemple l'illustration de faux par imitation dans son article « Laboratoires de police et instruction criminelle », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon*, 7 déc. 1912, p. 35, ou celles, en pleine page, de son article « Les faux par surcharge », pp. 2 et 3.

Le rôle prééminent de la microphotographie parmi les outils d'investigation est relevé à maintes reprises par Locard : il ne s'agit pas seulement, comme il l'explique, de favoriser l'efficacité oculaire de l'expert – en lui évitant « la fatigue et les erreurs ». Plus implicitement, le changement d'échelle permet à l'expert de dépasser l'instrumentation du faussaire moyen (ou de rivaliser avec les forgeurs professionnels) et d'approcher l'imperceptible. Les images produites partagent une valeur de preuve indépassable – l'image photographique, sous forme d'illustration du rapport et de projection au cours du procès, endosse pleinement cette fonction, qui lui fut attribuée de longue date dans d'autres contextes⁹⁷ : « il ne faut pas que l'expert demande la confiance, il faut qu'il apporte des preuves tangibles et visibles. Mieux vaut la moindre photographie qu'une heure d'argumentation » écrit Locard (1912, p. 14). Quant à la microphotographie, issue du couplage hautement symbolique entre le microscope et la photo, elle permet en outre de « faire comprendre aux jurés et aux juges que la vérité est souvent ici contraire au témoignage des sens » : démonstration cruciale qui sous-tend la compétence de l'expert dans le registre de « l'au-delà des apparences », en tant que praticien maîtrisant l'instrumentation scientifique.

3. La graphométrie : genèse, instrumentation et posture scientifique

Définition et genèse(s) de la méthode

Lorsque Locard fournit dans le chapitre V du *Manuel de technique policière* la définition de la méthode graphométrique (p. 193), il procède à un double emboîtement de références qui en dévoile la genèse de façon indirecte. Une première note, qui suit immédiatement le terme de « graphométrie », explicite un complexe parcours terminologique et critique : le premier emploi du terme dû à Pierre Humbert (1907, 1911) limitait son application à « un système de cote des caractères graphologiques de l'écriture » ; un second emploi, par l'Allemand Langenbruch, définissait bien une « méthode originale d'identification des écritures », mais uniquement « par des tracés géométriques ». De mauvais résultats expérimentaux publiés par Schneickert et Meyer, suivis d'une discussion polémique entre 1914 et 1916, ont conduit au rejet officiel, en Allemagne, de la proposition de Langenbruch. C'est probablement sur le fond de cette polémique qu'il faut lire la définition qu'énonce Locard dans les lignes suivantes : « méthode qui a pour but de déceler, dans les faux par déguisement et dans les faux par imitation, les caractères quantitatifs proportionnels qui définissent une écriture, et que le faussaire ne modifie pas parce qu'ils ne sont pas apparents ». De façon significative, l'expert lyonnais restreint quant à lui le domaine d'application du protocole graphométrique à certains types de faux – ce qui ne l'empêche nullement de donner une extension générale au principe selon lequel certains « caractères quantitatifs proportionnels », parce que non masqués par le faussaire, permettent l'identification de son écriture. La note qui suit cette définition mentionne les articles de 1921 ainsi que l'ouvrage *L'Enquête criminelle* de 1920, dans lesquels Locard a publié sa « technique nouvelle de l'expertise en écriture », ainsi qu'une revue critique par De Rechter et Tihon parue en 1922 dans la *Revue de Droit pénal*⁹⁸. L'absence de référence explicite à Bertillon ne saurait surprendre ici, tant sa vision de l'identification scripturale domine l'ensemble du chapitre du *Manuel* consacré aux documents

⁹⁷ Voir Bustarret, Claire et Fraenkel, Béatrice, « L'apparition du document photographique en archéologie », *Textuel*, n°17, S. T. D., Université Paris 7, 1985.

⁹⁸ La *Revue de Droit Pénal et de Criminologie et Archives Internationales de Médecine légale*, publiée sous l'égide du Département de la Justice de Belgique, existe depuis janvier 1920, suite à la fusion de deux supports distincts, fondés tous deux en 1907. Locard lui fournit des contributions régulières.

écrits. Remarquable est en revanche l'absence dans ce résumé de toute référence à Frazer, dont Locard mentionnait pourtant naguère l'ouvrage traduit en 1899 comme source d'inspiration principale de sa méthode (1920, p. 185-201). Reconnaisant alors l'apport méthodologique décisif de celui qui avait « fait entrer la notion de valeur dans l'expertise des documents écrits », et qu'il qualifiait comme « le premier à passer du qualitatif au quantitatif » (1921, p. 4), Locard concluait « C'est dans la détermination de mesures comparables que gît la solution de l'expertise graphique : la technique scripturale doit être une graphométrie ». Inversement, s'il faisait référence en 1920 à Humbert et à sa description « qualitative cotée »⁹⁹ – mais non quantitative – de l'écriture, on ne trouvait nulle trace de l'antériorité des recherches allemandes ni de l'emploi du même terme de graphométrie par Langenbruch.

A cette genèse plurielle dont le récit incomplet et dispersé signale sans doute une réticence à reconnaître l'ampleur de ses dettes, il convient d'ajouter le récit de cas : dans son article « Méthodes de laboratoire », Locard détaillait point par point le protocole d'expertise d'« une remarquable forgerie par imitation » (p. 14-25) où l'analyse graphométrique avait apporté des résultats « surprenants » confirmés par des aveux, « cas typique où les anciennes méthodes eussent le plus vraisemblablement conduit à l'erreur ». Puis, incidemment, le directeur du laboratoire de police de Lyon, faisant allusion à l'expertise du « cas Lafontaine/Longère », en mars 1915, « la première où la technique graphométrique ait été employée » (p. 26), fournissait comme par mégarde un indice de datation au lecteur. De même, c'est pour illustrer l'importance de l'expérimentation dans l'enquête criminelle que Locard esquisse en passant un récit anecdotique de l'invention de la graphométrie : « L'expert, renonçant aux errements anciens, cherche dans les éléments mesurables de l'écriture un moyen nouveau d'identification graphique. Une expérimentation très appliquée lui montre le bien fondé de la méthode. Ses conclusions infirment l'hypothèse, et reportent sur l'insoupçonné le poids de l'accusation. Mais la graphométrie est créée et peut s'appliquer désormais à toutes les procédures du même ordre ». Le dispositif méthodologique ainsi rassemblé (principes, expérimentation, résultats) construit, quoique de manière fragmentée (note terminologique, chaînes bibliographiques partielles, allusion datée, récit sommaire), un arsenal de justifications autour d'un acte central, celui de mesurer l'écriture.

Comment mesurer l'écriture ?

« Décomposer l'écriture en des éléments mesurables, et procéder à des comparaisons rigoureuses des valeurs chiffrées, telle est donc la méthode nécessaire de l'identification graphique » (1920, p. 189). Entre 1912 et 1939, les effets du recours à la microphotographie sont sensibles : la liste des critères mesurables par l'optique s'accroît désormais au même rythme que les procédés chimiques s'affinent et se multiplient. Les agrandissements photographiques, dans le respect des proportions des originaux, ont pour fonction de « rendre comparables » les documents ainsi transformés en une collection d'échantillons normés par une échelle commune. Les tracés mesurés sont soumis à une double traduction : en chiffres puis en courbes statistiques caractérisant les pièces incriminées d'une part, les authentiques de l'autre. La démarche scientifique se caractérise ici par la production de ce que Bruno Latour a défini comme des « inscriptions »¹⁰⁰, selon des protocoles en principe répétables. Pragmatique, Locard stipule néanmoins que les relevés, au dixième de millimètre, seront

⁹⁹ Description de l'écriture que Locard compare à la méthodologie du « portrait parlé » chez Bertillon.

¹⁰⁰ Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie de laboratoire, La production des faits scientifiques*, La Découverte, 1988, p. 35-45 (traduit de l'anglais, éd. Sage, 1979).

effectués autant que possible par un seul opérateur pour chaque expertise afin d'éviter les disparités de procédure...

S'agissant d'une démarche statistique, le « plus grand nombre de mensurations » est requis, « la valeur de la méthode étant proportionnelle à la richesse des séries ». Locard définit en 1921 huit « opérations essentielles » portant sur trois catégories de phénomènes : les « grandeurs relatives » (mesures de longueur ou indices de courbure), les « directions » mesurées par des valeurs angulaires et les « interruptions » évaluées par statistiques de fréquence. La liste d'opérations atteint vingt-sept sections dans le *Manuel* de 1939 (p. 193-210), la dernière faisant porter la statistique sur une quatrième catégorie, celle des « formes » (boucles, traits terminaux, barre des t ou points). Quels que soient les critères choisis, les dimensions, les angles, les distances et les fréquences « se traduisent toutes par des courbes dont la superposition ou l'homologie manifeste l'identité ou la non-identité des scripteurs ». La finalité comparative oriente en effet toute la chaîne des « traductions » : Locard en fait même un principe – « Toutes les mesures sont bonnes pourvu qu'elles soient comparables ».

Selon le niveau d'exigence scientifique de la publication, les objets à mesurer donnent lieu à un classement analytique plus ou moins détaillé, et le traitement statistique prescrit par la graphométrie atteint des degrés de sophistication plus ou moins extrêmes : ainsi la « méthode perfectionnée » pour évaluer la fréquence des interruptions tiendra compte des « lettres précédant les coupes », elles-mêmes classées par ordre de fréquence. Chaque type d'opération nécessite l'établissement préalable de moyennes pour chacune des pièces traitées. Appliquées d'abord essentiellement aux relations proportionnelles entre les « grammas » (ou lettres) et les mots, les mesures et les statistiques gagnent les signes diacritiques les plus infimes (par exemple le point « déficient, punctiforme, carré, virguliforme, lié, etc. »), mais aussi, à l'échelle plus globale, la ligne, l'interligne, les espaces de marges ou la page entière. Face à l'ampleur vertigineuse d'un tel travail, Locard souligne : « Il est bien entendu qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer toute l'analyse graphométrique à chaque cas » avant de préciser, par ordre d'efficacité, les dix opérations les plus probantes, pour conclure que « dans les cas simples », « les trois premières opérations suffisent parfaitement » (1939, p. 210). Le déploiement virtuose de la méthode exposée tolère donc en pratique des raccourcis drastiques.

Une arme idéale : le graphoscope

S'il se contente pour mesurer d'outils standard (réglette graduée plate, goniomètre transparent, micromètre ou sphéromètre), Locard récuse le maniement aléatoire et fatigant de la loupe, privilégiant comme nous l'avons vu le recours au microscope qui permet, outre l'agrandissement, de stabiliser (et de chiffrer) la focale – à la différence de la mise au point variable de l'œil. Le développement des pratiques de mesure va de pair avec une interaction plus étroite entre microscope et photographie, suscitant un perpétuel va-et-vient des pièces examinées entre le microscope classique (outil d'observation) et le banc photographique « de Leitz », dispositif de reproduction recommandé pour sa précision, mais dont l'expert déplore qu'il soit « malaisément transportable ». En collaboration avec un opticien qui était l'un des principaux fournisseurs du laboratoire de Lyon en matériel optique et photographique, le Docteur Locard s'employa à perfectionner l'outillage de microphotographie existant.



Figure 1.

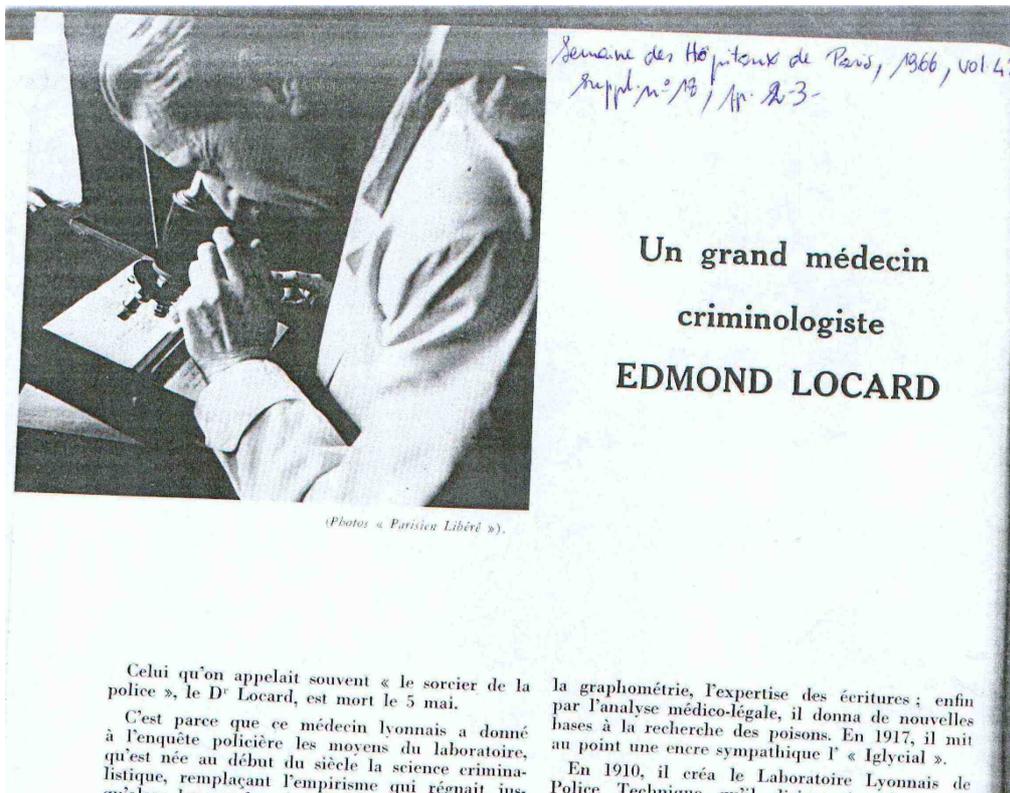
L'instrument que Locard « fit construire par un opticien très distingué de Lyon, M. Gambs » (voir figure) sous le nom de graphoscope représentait un gain de temps et de manipulation, mais aussi d'efficacité : contrairement au « champ trop réduit » du microscope classique, qui contraignait l'opérateur à « plier le document en un petit tas, au risque de produire des cassures multiples du papier », le binoculaire (certains critères nécessitant une perception aiguë du relief) couplé à un « petit appareil photographique spécial » monté sur une optique monoculaire permet un travail continu avec un instrument unique.

Par ailleurs les focales disponibles ont été étudiées pour passer à volonté d'une vision d'ensemble du document (x8) au grossissement nécessaire à l'étude des détails et à leur reproduction photographique (x23 et x41). Selon un scénario classique en histoire des sciences, l'innovation technologique consiste ici à subsumer des opérations déjà existantes (observer, reproduire), effectuées jusqu'alors par des instruments d'usage général (la photographie) ou empruntés à d'autres disciplines (le microscope), en un double mouvement de spécialisation de l'instrument (alternative binoculaire/monoculaire) et d'adaptation à l'objet (le document écrit, dont la surface dépasse de loin celle des préparations en biologie ou en chimie). On notera que la graphométrie donne naissance au graphoscope, et non l'inverse.

Enfin l'appareil conçu par Locard, comme le font les plus sophistiqués des appareils de microscopie et microphotographie des années 30 tels le « Métaphot » de Busch, modifie notablement la relation entre l'objet observé et le corps de l'expert : en effet le graphoscope peut se déplacer d'avant en arrière ou de gauche à droite au-dessus du document, tandis que l'opérateur peut modifier le plan d'inclinaison de la pièce par rapport à l'éclairage qu'il souhaite obtenir en agissant sur son support. Ainsi l'appareil ne sert pas seulement à préserver les pièces originales de toute altération physique en cours d'examen, comme le prétend Locard, il maintient surtout des coordonnées stables et un choix de focales prédéterminé pour toutes les opérations, et pour tous les opérateurs. Mieux qu'un manuel, aussi détaillé fût-il, le graphoscope contribue donc à la qualification du regard expert comme regard savant.

Dans le laboratoire de Lyon, le graphoscope fait partie, aux côtés des produits chimiques, d'une importante batterie d'appareils photographiques et optiques, destinés à l'analyse de l'écriture (lampe de Wood) ou à diverses autres formes d'expertise (microspectroscope, hémato-spectroscope, hastoscope, etc. pour l'analyse des taches de sang, des empreintes, des

projectiles, appareil de Bertillon pour le portrait anthropométrique, et autres). Leur présence, dûment représentée dans l'iconographie des articles de presse, justifie l'appellation de « police scientifique », elle nécessite un soutien financier conséquent. Et l'existence même d'instruments aussi spécifiques, dont on retrouve la trace dans les archives Locard par le biais de devis, de correspondances ou de supports publicitaires, montre que d'autres spécialistes, tel Georges Bérourd, qui dirigeait le laboratoire de police technique de Marseille, élaborent eux aussi au cours des années trente un appareillage répondant aux besoins de l'expert. En s'inscrivant dans ce contexte de recherches appliquées, concurrentes ou convergentes, l'instrument « spécial » du Dr Locard est appelé à légitimer la méthode graphométrique comme méthode scientifique auprès des collègues comme des interlocuteurs du praticien – auprès du juge et des jurys, mais aussi du grand public qui verra dans la presse des portraits du personnage posant devant son appareil (Fig.)¹⁰¹, et, pourquoi pas, auprès des faussaires eux-mêmes ?



Savoir interpréter les chiffres, savoir convaincre

Parmi les « techniques » que l'enquête criminelle « emprunte aux sciences », la traduction quantitative s'impose aux yeux de Locard comme définition même de la production scientifique : « une connaissance quantitative, c'est-à-dire scientifique : connaître c'est mesurer » (1920, p. 240). Reste à savoir comment manier ces données, dans un domaine où la certitude mathématique n'a pas sa place : « En graphométrie, il sera moins important de mesurer avec un compas sensible au demi-millimètre, que d'avoir choisi les termes comparables, et d'employer sur les divers textes des procédés rigoureusement identiques. » En effet, pour être probant, le recours aux graphiques et aux statistiques impose non seulement de sélectionner les éléments « comparables » mais de les accumuler par séries : ainsi par exemple « l'identification d'une signature par la photographie composite, presque

¹⁰¹ Par exemple pour illustrer la notice nécrologique de Locard parue dans *La Semaine des Hôpitaux de Paris*, 1966, vol. 42, suppl. n°18, p. 2.

sans portée avec une série pauvre, prend une valeur appréciable si la collection est importante » (1920, p.264). Toutefois l'expert souligne le risque d'excès de confiance dans la chaîne inductive tirée d'indices : « D'une part, l'indice n'est jamais une preuve absolue. D'autre part, il convient de bien définir ce qu'il prouve ». (p.265). Le rôle de l'expert se définit donc aussi par sa compétence à relativiser, à exercer sur les données un raisonnement critique et pondéré avant d'utiliser ses résultats comme preuves de culpabilité. Locard reconnaît que les « méthodes à base d'induction et d'analogie » qui sont celles de l'expertise appliquée à l'écriture ne sauraient garantir l'exactitude absolue (p. 281).

Quant à la question de l'efficacité des méthodes exposées et argumentées par Locard, dans le cadre d'une expertise judiciaire, on peut remarquer que la préoccupation de fournir *in fine* un argument de preuve revient tout au long des procédures préconisées pour le relevé, la reproduction, et le traitement statistique des documents écrits. L'usage de l'agrandissement photographique et de la microphotographie sont notamment recommandés dans la perspective des effets que ces images produiront sur les jurys et les magistrats : « S'il s'agit d'une démonstration à faire devant le jury, il faudra même agrandir les clichés de manière à obtenir une multiplication d'environ vingt diamètres ». L'opération rhétorique qui consiste à substituer l'image aux oiseuses analyses graphologiques porte pleinement : « Ici, pas d'interprétation, pas d'équation personnelle, une simple manœuvre de laboratoire destinée à mettre sous les yeux des juges les faits eux-mêmes » (1912, p.6). Ainsi la photographie composite est désignée comme un « procédé saisissant » notamment « pour montrer à un tribunal ou à un jury l'authenticité d'un mot ou d'une signature ».

Parmi ses compétences, l'expert doit donc compter sur une capacité à présenter ses résultats non seulement sous la forme écrite d'un rapport argumenté, mais aussi lors d'une véritable performance au cours du procès. Il lui faut savoir « faire sortir de la comparaison des graphismes, tout ce qui peut se montrer, se mesurer, se compter, devenir évident. Il faut que le tribunal ou le jury puissent se déterminer eux-mêmes sur ce qu'on leur fait voir et non sur ce qu'on leur raconte » (1912, p. 14). Il est clair que le « voir par soi-même » est orchestré de main de maître par un expert parfaitement conscient de l'impact des chiffres et des images sur ses auditeurs : « Devant le jury deux clichés projetés l'un sur l'autre et qui viennent se confondre sont un argument saisissant » (1920, p.180). Dans un portrait idéal de l'expert (où l'on perçoit une forme d'autoportrait quelque peu complaisant), Locard admet que les qualités de « clarté d'expression » employées pour convaincre, que la capacité à « résister aux pièges de la défense » et à « faire preuve d'autorité face au juge » sont des compétences bien différentes de celle de l'homme de laboratoire... (1920, p. 282). Et pourtant c'est bien du laboratoire et des « artifices techniques » qui y sont produits que l'expert tire son pouvoir, sa stature d'homme de l'art, son aura de savant.

Connaître l'écriture « par l'expérience »

En guise de conclusion, encore une fois temporaire tant est vaste le champ des savoirs brassés par Locard au sujet de l'écriture, cette étude des écrits publiés par le directeur du laboratoire de police scientifique de Lyon entre 1912 et 1939 nous permet de mieux situer l'envergure de son propos pédagogique. Ardemment motivé par la nécessité de former des professionnels à l'expertise en écriture, Locard s'est attaché à élaborer et à divulguer des protocoles d'expertise précis organisés en un « corps de doctrine » ambitieux qu'il a construit afin de se démarquer radicalement des insuffisances méthodologiques de la graphologie traditionnelle. Sa terminologie et une part non négligeable des critères descriptifs qu'il applique à l'écriture proviennent pourtant de cette discipline, qu'il entend remplacer définitivement par des procédures quantitatives. Les très nombreuses publications de Locard prennent place dans une

bibliographie internationale savante consacrée à l'analyse des documents écrits : autour de la « nouvelle technique » de la graphométrie, l'auteur a pour projet de rénover l'ensemble des procédés de l'enquête criminelle.

La figure de l'expert-savant que le Docteur Locard met en scène et qu'il façonne littéralement au fil de ses publications est complexe : c'est avant tout un homme de laboratoire, inspiré du chimiste et du biologiste, qui recueille des séries d'échantillons à observer, qu'il manipule, teste et décrit à l'aide d'analyses chimiques, d'instruments optiques (dont le graphoscope) et d'outils de mesure. Il détient des connaissances approfondies sur les caractéristiques physiques du document écrit (support, encres), sur la physiologie et psychologie de l'acte d'écriture, qu'il utilise pour comparer des documents, reconstituer les gestes du faussaire et contribuer à prouver sa culpabilité. Contrôlant ses hypothèses par l'expérimentation systématique, l'expert en écriture recourt à l'agrandissement photographique et à la microphotographie pour découvrir, comparer et reproduire des indices pertinents – mais aussi pour sauvegarder les pièces originales et enfin pour illustrer ses démonstrations et publications. L'échelle microscopique permet à l'expert, muni d'un arsenal d'images et de traductions chiffrées, de traiter l'imperceptible comme un indice physique. Or le raisonnement analogique que le graphologue faisait naguère porter, à tort selon Locard, sur les formes de l'écriture est dorénavant appliqué – avec toutes les garanties possibles de validation – sur les courbes statistiques ou tableaux comparatifs produits par le laboratoire. Locard énonce sa victoire contre les pratiques archaïques de la graphologie en termes d'efficacité technique : « La vérification d'écriture, du jour où elle a pénétré dans les laboratoires, a perdu son fâcheux caractère de pur empirisme pour recevoir une technique appropriée ». En effet, on constate que l'expert selon Locard est aussi un technicien qui s'acharne à produire constamment des « inscriptions » en tous genres, et à maîtriser les « artifices techniques » dont il escompte un effet puissant au cours des procès. Lorsqu'il déplore « *Expertus*, celui qui est au courant par la pratique, celui qui sait par l'expérience, pas de mot dont le sens propre soit plus oublié », Locard entend bien élever cette pratique à la dignité d'une technique savante.

Sources & Bibliographie

Fonds Edmond Locard (Archives municipales de Lyon)

I. VIE PRIVEE

- Papiers personnels 31 ii 1-5
- Activités d'écrivain, de journaliste et de conférencier 31 ii 6-11
- Vie sociale et culturelle 31 ii 12-29

Engagements civiques	31 ii 12-14
Relations avec les associations	31 ii 15-17
Relations avec des organismes publics et privés	31 ii 18-21
Relations avec les écrivains ou les artistes	31 ii 22-23
Relations avec le public	31 ii 24-25
Prix littéraires	31 ii 26-29

- Décès et hommages post-mortem 31 ii 30

I. PRODUCTION INTELLECTUELLE

• Publications	31 ii 31-41
Publications à caractère scientifique	31 ii 31-34
Publications littéraires et érudites	31 ii 35-41

• Collaboration journalistique	31 ii 42-79
Presse locale	31 ii 42-54
Écrits à caractère scientifique	31 ii 42-46
Écrits à caractère culturel et d'érudition	31 ii 47-54
Presse nationale et internationale	31 ii 55-75
Écrits à caractère scientifique	31 ii 55-56
Écrits à caractère culturel et d'érudition	31 ii 57-75
Organes de presse non identifiés	31 ii 76-79
Enseignement et interventions publiques	31 ii 80-86

- Documentation de travail 31 ii 87-91

II. PAPIERS DE DENISE BICHAMBIS

- Papiers personnels 31 ii 92-93
- Production intellectuelle 31 ii 94-95

III. EXPERTISES

- Expertises réalisées au laboratoire de police technique 31 ii 96-140
- Expertises réalisées dans le cabinet privé d'Ed. Locard 31 ii 141-160
- Expertises réalisées par Denise Bichambis 31 ii 161-164

Pour exemple :

31 ii 67

Article sur la « Physionomie de l'écriture », série « L'Anatomie scripturale » de Roger Le Noble dans *La Tribune graphologique*: mention espace graphique, marges, signatures et paraphes.

Dossier Graphologie

- coupures de presse, dont : Albalat sur « l'écriture des écrivains », plusieurs sur « la faillite de la graphologie »...
- article de Locard (manuscrit et dactylogr). Définition de la graphologie : ni science, ni occulte.

Dossier A 30 : brouillons de LOCARD

- Notices graphologiques d'hommes célèbres dont Eserhazy, Louise Laval, etc. (Brouillons + dactylographies)
- Brouillons de *L'expertise des écritures par les méthodes scientifiques*, plusieurs dossiers, dont passages sur la machine à écrire et la dactylographie, faux par grattage, faux à main guidée, etc.
- Brouillon d'article Dans *l'Avenir médical*, juillet 1923, sur l'affaire de Tulle.
- Brouillon d'article sur l'expertise en écriture, manuscrit + dactylogr.
- Brouillon d'article sur le « bialphabétisme », contamination graphique de plusieurs alphabets dans l'écriture de bilingues ou d'érudits familiers de plusieurs alphabets.
- Brouillon d'article « Le recrutement des experts en écriture »
- Brouillon d'article sur faux autographes induits par la mode des autographes, marché des autographes.
- Notices biographiques (sans analyse d'écriture) accompagnant la galerie de portraits (photos) : Lafarge, Mata Hari, Pellico, etc. et divers autographes du Musée de Criminalistique : biographies sans commentaires sur les écritures.

2ème chemise (bleue) : « Graphométrie »

- Tirés à part (TP) sur la Graphométrie, en allemand (1915)
- Traduction : méthode de classification des écritures
- TP sur écritures illisibles, restauration de tracés, par Henri Stahl, professeur de l'Ecole des Chartes
- Divers articles sur l'anonymographie.
- Revue *La graphologie scientifique*, mensuel, 1928 (suite de la revue *La Graphologie* : sous ce titre en 1911) émane de la Société de Graphologie (autorisée par Arrêté ministériel du 23 février 1886, Organe officiel, Comité de rédaction en 1928 : Crépieux-Jamin, Legrain, E. De Rougemont, Streletski, L. M. Vauzanges.
- Table de l'année 1926-1927: c- rendu sur Crépieux-Jamin; sur la revue *Le Manuscrit autographe* de Jean Royère par de Rougemont : mentionne la « Dactylographologie » de J. Faugeras-Schiff, *Mon bureau*, fév. 1927, n°IX, p. 109.
- Enquête E. De Rougemont « Une enquête: Comment écrivez-vous ? » (n°VII, p. 81)
- TP italien: S. Ottolenghi, Roma, 1924 « La Perizia di scrittura »
- Epreuves avec découpages du chap. XII du livre de Locard sur l'expertise en écriture : analyse du papier
- Dossier sur Graffiti : chap. X, 7 pages
- « Alphabets » étrangers: faux en arabes, article par Probst (Bibl. de la Revue Internationale de

Criminalistique= BRIC); en chinois : thèse de Lung Yui Fan (impr. à Lyon)

- TP *Guérir*, Pr P. Chavigny (médecin de Strasbourg) « De la graphologie à la graphoscopie » : cf. Photos de manuscrits.
- Affaire Bernardes (campagne politique au Brésil)
- Dactylogramme « Les écritures secrètes » : anecdotes de déchiffrement à suspense pr empêcher un cambriolage en moins de 18 mn... avec la « une » de *Détective* n° 49, 3 oct. 1929.
- Classement des écritures: TP allemands, 1913 ca.
- Encres, encre sympathique.
- Tableaux manuscrit d'analyses d'encres.
- Article sur Méthodes d'évaluation des comparaisons graphologiques.
- *Revue internationale de Police criminelle* (1950s)
- Analyse des encres, y compris de stylo à bille.

Dossier « Expertise de l'écriture de la main gauche » : dossier d'échantillons provenant de soldats amputés (1914) avec exemples de dictées d'examens de TSF dans une Ecole des armées.

- TP « Une technique nouvelle de l'expertise en écriture, par Locard » *Revue scientifique* 22 janvier 1921.
- TP « L'écriture de la main gauche », *Bibliothèque de la Revue de Criminalistique*, 1930
- Article sur le Graffiti (dans la revue *La Science*, non daté) : plusieurs brouillons et dactylogrammes. Cite Lombroso, prisons de femmes.
- autre article sur le même sujet : « Le graffiti, baromètre de l'émotion populaire », *XXème siècle*, mars 1946

Dossier Anonymographie: articles de et sur Locard

- TP *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1923 : « Les Anonymographes ».
- Plusieurs brouillons d'articles sur l'Affaire de Tulle.
- Dactylogrammes d'articles pour *Votre amie* (1946) et *Pour vous Madame* (1955)
- Articles sur expertise de Testaments.
- Textes sur réformes de la législation sur les experts, sur le serment des experts, le recrutement et la formation... pendant les années 1950s.
- Importance de la Cryptographie (1946).
- Préface à un ouvrage de Marc Payot (diplômé du Laboratoire de la Police scientifique de Lyon puis ingénieur papetier) sur l'expertise du papier.
- Brouillon d'un chapitre sur faux par grattage, par décalque...
- Faux exécutés par des notaires (mention photocopies) années 1960s.
- Faux par découpage : Affaire La Boussinière (calques, papier autographique), avec graphiques de comparaison, utilisé dans un article de la *Revue du Droit pénal et de Criminologie*, juillet 1927.
- Article sur « les Vipères »
- Ecritures secrètes, cryptographie (plusieurs articles manuscrits)
- Article manuscrit sur Affaire de Tulle.
- Article « Je suis au rouquin pour la vie ».
- Extrait du cours du Centre International d'études policières CIDEPOL de Bruxelles, sur « L'expertise des documents écrits », copyright Payot, 2 ex.
- *Revue Etudes criminologiques* n° 12, déc. 1929 : Locard « L'Analyse graphométrique », p. 325-326
- Manuscrits mis au net de Locard « Essai sur une technique d'expertise en écriture – La graphométrie »
- Brouillons « Identification graphique (adjectif raturé, remplacé par :) scripturale »
- Article dactylographié « La cryptographie en criminalistique » *Revue internationale de criminalistique*, oct. 1926
- Brouillons manuscrits : « Les écritures secrètes », « l'Affaire des lettres anonymes de Tulle », « Contre-espionnage et cryptographie », plusieurs versions de l'anecdote du déchiffrement Paris-Lyon-Marseille.
- Brouillon dactylographié : « Les Mystères de la main guidée ».

- TP « le Faux sur découpage », *Revue de droit pénal et de Criminologie*, juillet 1927, article utilisant les diagrammes originaux trouvés dans le dossier précédent.
- TP « L'écriture révélatrice », dans *Votre Santé*, n.d.
- TP « La cryptographie et la guerre », revue *Les Alpes militaires* (?) Sept. 1923.
- TP « L'expertise en écriture » revue *La Vie médicale*, 30 jan 1925 : « la graphologie pour choisir un époux, jadis considérée au niveau du pendule et du marc de café », etc.

Fonds Ed. Locard de la Bibliothèque municipale de Lyon

Sources manuscrites

Dossiers d'expertise Ed. Locard [sans cote]

Correspondance d'Edmond Locard (à Alexandre Lacassagne) [BML FA Ms5174]

Sources imprimées

Alfred Binet, *Les révélations de l'écriture d'après un contrôle scientifique*, Paris, F.Alcan, 1906, VIII-260 p.

Alexandre Lacassagne, *Les Médecins experts et les erreurs judiciaires*, Lyon, Storck, 1897, 21 p.

Alexandre Lacassagne, Préface à Émile Fourquet, « Les vagabonds criminels », in *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1899, p.396-399.

Alexandre Lacassagne, « Compte-rendu de lecture de Edmond Locard, "L'identification des récidivistes" », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1908, p.670- 672.

Ouvrages et travaux publiés d'Ed. Locard (1909-2007)

L'identification des récidivistes, Paris, Maloine, 1909, IV-428 p.

La cryptographie en technique policière. Emploi des écritures chiffrées par les malfaiteurs, Lyon, Rey, 1912, 76 p.

L'Expertise en écriture, 1912

La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être, Paris, Grasset, 1918, 64 p.

Les Méthodes de laboratoire dans l'Expertise en écriture, 1921

Une technique nouvelle de l'expertise en écriture, *Revue scientifique*, 22 janvier 1921

L'Expertise des écritures par les méthodes scientifiques, 1922

Policiers de roman et de laboratoire, Paris, Payot, 1923, 279 p.

L'affaire de Tulle (Angèle Laval) : un cas typique d'anonymographie, 1923

Les anonymographes, 1923

L'Anonymographie Etude sur l'état mental des auteurs de lettres anonymes en série, 1923

L'écriture à main guidée, 1923

Les faux par surcharge, 1927

Les faux sur découpage, 1927

Le commandant Bazeries : un grand cryptologue français, 10 p, 1931

Traité de criminalistique (T V et VI), L'Expertise des documents écrits, 1935

L'affaire Dreyfus et l'expertise des documents écrits, Lyon, J. Desvigne, 1937, 66 p.

Manuel de Technique Policière : Les constats - Les empreintes digitales - Les traces - Les taches - L'expertise des documents écrits - Les correspondances secrètes - La fausse monnaie - Les armes et le explosifs - Les drogues - L'identification des récidivistes - Ed. Payot - coll. Bibliothèque Scientifique in-8 broché - 1939 - 364p avec 43 figures

L'écriture ment-elle ? Introduction pratique à la graphologie, avec J. Barraud, 1945

Alertes aux Vipères. Les lettres anonymes, Paris, SPE, 1946, 1954

Les faux en écriture et leur expertise, Paris, Payot, 1959.

Mystères de Lyon, Lyon, Editions Pierre Bissuel, 1967, 124 p.

Journal de guerre aux États-Unis en 1918. Mission Justin Godart, Lyon, Editions des Traboules, 2007, 224 p.

Travaux contemporains

Bérourd (Georges, Dr). *L'expertise des faux en écriture par altération*, thèse de médecine, Lyon, Impr. A. Rey, 1923, 151 p.

Bertillon (Alfred), *La comparaison des écritures et l'identification graphique*, *Revue scientifique*, 1898

Bourinsky (Th.), *L'expertise judiciaire des documents, son exécution et son interprétation*, St Petersburg, 1900

Brutails (J.-Auguste). *L'expertise judiciaire en écritures. Souvenirs et réflexions*, Paris, Tenin, 1925, 144 p.

Carrel (Alfred), *Contribution à l'identification des encres en criminalistique*, Lyon, 1934

Crépieux-Jamin (J.), *Traité pratique de graphologie*, 1885

Crépieux-Jamin (J.), *L'expertise en écriture et les leçons de l'affaire Dreyfus*, Paris, Masson, 1907 ;

Crépieux-Jamin (J.), *Libres propos sur l'expertise en écritures et les leçons de l'affaire Dreyfus*, 3e édition augmentée, Paris, Félix Alcan, 1935, 120 p.

Crépieux-Jamin (J.), *Les bases fondamentales de la graphologie et de l'expertise en écritures*, Paris, Alcan, 1921, 55 p.

Dennstedt und Voigtlander, *Der Nachweis von Schriftfälschungen*, 1906

Destable (J.), *L'expertise en écriture. Ses méthodes récentes*, thèse de doctorat, Droit, Paris, Libr. R. Guillon, 1925, 104 p.

Doudon (M.), *La question de l'expertise en écritures*, Paris, Pedone, 1933, 52 p.

Frazer (Persifor), *Des faux en écriture et de l'écriture*, 1899

Fretel (Ch.), *De la vérification de l'écriture d'un testament olographe*, *Revue pratique de droit français*, tome 31, 1871, 1er semestre, p. 152-177.

De Fursac (Rogues), *L'écriture et les dessins dans les maladies nerveuses et mentales*, Masson, 1905

Humbert (Pierre), *Les expertises en écriture*, Paris, aux bureaux de La Graphologie, 1903, 28 p.

Humbert (Pierre), *L'expertise en écriture : étude théorique et pratique*, Paris, l'auteur, 1907, 80 p.

Lacassagne (Alexandre), Chartier (H.), Chaussier et les antécédents parlementaires de la loi Cruppi sur la réforme des expertises médico-légales, *Archives de l'anthropologie criminelle*, tome XIV, 1899, p. 569-600.

Lacassagne (Alexandre), Faculté de médecine de Lyon. Cours de médecine légale. Les expertises médico-légales, le nouveau Code d'instruction criminelle, Paris, Société des deux revues, s. d., 20 p.

Lazare (Bernard). *L'affaire Dreyfus [deuxième mémoire, avec des expertises d'écritures de MM. Crépieux-Jamin, Gustave Bridier, etc.]*, Paris, P.-V. Stock, 1897, 304 p.

Le Clère (M.), *Manuel de police technique*, 1966

Letonnellier (G.), Les méthodes d'expertises en écriture, *Bulletin de la Société scientifique du Dauphiné*, vol. LIV, 5e série, tome 13, 1934, p. 251-254.

Loock, *Chemie und Photographie bei Kriminalforschungen* (n.d.)

Michaud (Félix), « Additions et intercalations frauduleuses », *Revue internationale de criminalistique*, 1930.

Michon (Jean-Hippolyte, abbé). *Mémoire à consulter aux magistrats, aux avocats, aux avoués, aux hommes d'affaires sur la méthode vicieuse des expertises en écritures suivies jusqu'à ce jour et sur l'intervention heureuse de la science graphologique pour découvrir le vrai en matière d'écritures contestées*, Paris, au bureau de "La Graphologie", 1880, 72 p.

Minovici (Stéphane), *Les faux en écriture et la photographie au service de la justice*, Bucarest, 1900.

Mondain-Monval (Paul). L'expertise en écritures. Les faux graphiques et matériels, *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, tome XCVIII, 1932, p. 337-370.

Osborne (Albert S.), *Questioned documents*, 2nd ed., 1929

Ourliac (Paul). Les méthodes de l'expertise en écritures, in *Mélanges dédiés à M. le Professeur Joseph Magnol*, Paris, Sirey, 1948, p. 341-351

Paul (F.), *Handbuch der kriminalische Photographie*, Berlin, 1900

Pauly (Willy), *L'expertise en écriture chez les sujets bilingues*, thèse Strasbourg (N.d.)

Payot (Marc), *Contribution à l'étude du papier en criminalistique*, Lyon, 1938.

Pegat (George), *Du crime de faux en écritures*, thèse de doctorat, Droit, Toulouse ; Montpellier, impr. de Boehm et fils, 1865, 158 p.

Pellat (Solange), Les méthodes modernes de l'expertise en écritures, *Compte-rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1924, 1er semestre, p. 407-428.

Pellat (Solange), *Les lois de l'écriture*, Vuibert, 1927

Pelletier (Eugène), *De la valeur légale des expertises en écritures*, Paris, A. Rousseau, 1899, 7

De Rechter et Tihon, La méthode graphométrique, *Revue de Droit pénal*, juin 1922

De Rechter et Tihon, Nouvelle contribution à l'étude de la graphométrie, *Revue de Droit pénal*, Bruxelles, juin 1923.

Reiss (R. A.), *La photographie judiciaire*, s.d.

Rougemont (Édouard de), Les méthodes d'expertise en écritures, in Association française pour l'avancement des sciences. Conférences. Compte-rendu de la 46e session, 1922, p. 975-981.

Schneickert (Hans), *Die Bedeutung der Handschrift im Zivil und Strafrecht*, Leipzig, 1906.

Travaux universitaires

Artières (Philippe). Le corps en morceaux. Dépeçage criminel et expertise médico-légale à la fin du XIXe siècle, in Stora-Lamarre (Annie). *La cité charnelle du Droit*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2002, p. 93-107.

Artières (Philippe), Corneloup (Gérard), *Le Médecin et le criminel. Alexandre Lacassagne (1843-1924)*, Lyon, BM, 2004.

Ben Ammar (Hager), Bentzinger (Maryline), Germe (Nadine). Les faux en écriture publique, in Jeanclos (Yves) (dir.). *Le crime de faux et sa répression en France du XVIème siècle à nos jours, actes des séminaires d'histoire du droit pénal, 1997-1998*, Strasbourg, organisés par l'Université Robert Schuman, Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, Strasbourg, Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, 1998, p. 209-224.

Bessy (Christian), Chateauraynaud (Francis), *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié, 1995.

Chaumet (Pierre-Olivier). *Le recours par le juge civil à l'expertise médicale dans les Alpes-Maritimes (1860-1914) : une action préventive dans l'intérêt de la santé des justiciables*, Recherches régionales. Alpes-Maritimes et contrées limitrophes, 2005, janvier-mars, n° 176, p. 69-80.

Chauvaud (Frédéric), *Les Experts du crime. La médecine légale en France au dix-neuvième siècle*, Paris, Aubier, 2000.

Chauvaud (Frédéric), « Expertise », *Genèses*, n°65, décembre 2006.

Chauvaud (Frédéric), « Devenir expert », *Genèses*, n°70, mars 2008.

Chauvaud (Frédéric), Dumoulin (Laurence). *Experts et expertise judiciaire. France, XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 283 p.

Chauvaud (Frédéric), Dumoulin (Laurence). *Experts et expertises judiciaires en France, 1791-1944. Rapport final*, Université de Poitiers, Groupe d'études et de recherches sur l'histoire du Centre-Ouest atlantique, Paris, Mission de recherche Droit et justice, 1999, 299 p.

Chauvaud (Frédéric). L'expertise ou l'art d'administrer les preuves au tournant du siècle, *Histoire de la Justice*, n° 13, 2001, p. 161-171.

Dumoulin (Laurence). La médecine légale aux fondements de l'expertise judiciaire. De l'activité de médecin légiste à la profession d'expert, *Equinoxe. Revue des sciences humaines*, n° 22 automne 1999, Homo criminalis. Pratiques et doctrines médico-légales (XVI-XXe siècles), p. 64-77.

Fraenkel (Béatrice), *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992.

Garnot (Benoît) (éd.), *Juges, notaires et policiers délinquants, XIV^e-XX^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1997.

Grafton (Anthony), *Faussaires et critiques. Créativité et duplicité chez les érudits occidentaux*, Paris, Les Belles Lettres, 1993 [1990].

Guignard (Laurence). L'expertise médico-légale de la folie aux assises 1821-1865, *Le Mouvement social*, 2001, n° 97, p. 57-81.

Janclos (Yves), *Le crime de faux et sa répression en France, du XVI^e siècle à nos jours*, Strasbourg, Université Robert Schuman, 1998.

Le Breton (Roger), Garat (Juliette). *Interdit de se tromper : 40 ans d'expertises médico-légales*, Paris, Plon, 1993, 301 p.

Levy (Jean-Philippe) (éd.), *Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions. La preuve. vol.2 : Moyen Âge et Temps modernes*, Bruxelles, Librairie Encyclopédique, 1965.

Menenteau (Sandra), Le prix des expertises : dans la Vienne de 1811 à 1914, in Garnot (Benoît) (dir.), *Les Juristes et l'Argent. Le coût de la justice et l'argent des juges du XIV^e au XIX^e siècle*, Dijon, EUD, 2005, p. 101-110.

Vaultier (Roger), L'expertise en écriture autrefois, *La Vie judiciaire*, 1959, n° 685, 25-30 mai, p. 9.

Table des matières

Introduction	p. 5
Un Policier de l'écriture Philippe Artières	
Chapitre 1	p. 8
Dr Edmond Locard, expert, Lyon Muriel Salle	
Chapitre 2	p. 24
Un expert au travail Philippe Artières <i>Un expert sollicité par l'institution judiciaire</i> <i>Le registre d'expertise, un objet essentiel.</i> <i>Les gestes de l'expertise</i> <i>Conclusion : L'expert aux cent pouvoirs</i>	
Annexe <i>La routine par temps de guerre</i>	
Chapitre 3	p.40

« Les jeux d'écriture sont des jeux dangereux... »

L'expertise des lettres anonymes

Philippe Artières

De l'affaire de Tulle à l'affaire Laffite

En parallèle, l'expertise privée

Un expert au service de sa clientèle

Une théorie des écritures délinquantes : l'anonymographie

Chapitre 4

p.54

Les savoirs de l'expert en écriture

Claire Bustarret

Missions de l'expertise : de l'arbitraire graphologique à la technique expérimentale

Savoir-faire du faussaire, méthodes de l'expert : de l'observable au quantifiable

La graphométrie : genèse, instrumentation et posture scientifique

Sources & Bibliographie

p. 70